

Édito	3
Observation Sociale Croisée par thématique	5
Faits marquants	6
① Démographie	8
② Emploi, chômage, revenu	12
③ Enseignement, scolarité	18
④ Personnes en situation de handicap	26
⑤ Personnes âgées	34
⑥ Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté	40
⑦ Adultes et familles en difficulté	45
⑧ Protection de l'enfance	47
⑨ Données sanitaires	49
Annexes	55
Formules de calcul	56
Index des sigles	64



## OSCARD 2024

---

La Plateforme d'observation sociale de la région Centre-Val de Loire est un partenaire majeur. Son rôle : assembler et partager des données socio-démographiques, économiques, sanitaires et sociales depuis maintenant plus de dix ans au profit des acteurs locaux. Le recueil d'indicateurs OSCARD (Observation Sociale Croisée des Acteurs Régionaux et Départementaux), fruit d'une collaboration étroite entre les services de l'État, les collectivités locales, les organismes de protection sociale et le secteur associatif, s'inscrit dans ce cadre.

Cet outil, précieux pour les autorités publiques, permet de mieux comprendre les réalités sociales des territoires et de répondre aux besoins spécifiques des populations, dans un contexte marqué par le vieillissement de la population, l'augmentation du nombre de quartiers prioritaires de la ville et la lutte contre la précarité et la désertification médicale. Grâce à l'implication des partenaires, OSCARD offre une vision globale et objective des enjeux locaux en termes d'évolution démographique, de niveau de vie, d'éducation, d'emploi, d'handicap et de logement. Il aide à ajuster les politiques publiques aux défis régionaux, dans une dynamique territorialisée.

Mes remerciements sincères vont à tous les partenaires qui ont contribué à la réalisation de cette édition, qui offre des clés de lecture essentielles pour mieux appréhender les phénomènes sociaux régionaux.

Comprendre pour agir : c'est la condition pour des décisions éclairées et des réponses adaptées aux besoins des habitants du Centre-Val de Loire.

**La Préfète de la région Centre-Val de Loire**

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire  
Préfète du Loiret

**Sophie BROCAS**





# Observation Sociale Croisée par thématique

# Faits marquants

Les items ci-dessous énoncent les comparaisons entre les éléments de la région Centre-Val de Loire et ceux de la France hexagonale.

## 1 Démographie

Baisse de la population

Moins d'habitants vivant en quartier prioritaire de la politique de la ville mais davantage vivant dans une commune en zone de revitalisation rurale

Davantage de personnes âgées

Indice de vieillissement supérieur

Moins de familles monoparentales et d'enfants vivant dans des familles sans actif occupé ■



## 2 Emploi, chômage, revenu

Taux d'actifs plus élevé

Moins d'actifs occupant un emploi précaire. Quel que soit le territoire, les femmes sont davantage concernées par l'emploi précaire

Taux standardisé d'inactifs inférieur

Davantage d'ouvriers et d'employés. À l'inverse, moins de cadres

Taux de foyers fiscaux imposés supérieur (France hors Île-de-France)

Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal inférieur (France hexagonale et France hors Île-de-France)

Taux de chômage comparable

Davantage de demandeurs d'emploi de longue durée (cat. ABC) et jeunes (cat. A) ■

## 3 Enseignement, scolarité



Élèves de l'académie (collégiens, lycéens, élèves en section de technicien supérieur (STS)) davantage issus de familles défavorisées

Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) inférieur

Taux d'accès des élèves de 2<sup>nd</sup>e aux baccalauréat général et technologique et au baccalauréat professionnel inférieurs

Moins de jeunes de 16-24 ans scolarisés

Jeunes de la région davantage scolarisés dans le secondaire contrairement au niveau national où les proportions de jeunes scolarisés dans le supérieur sont plus importantes

Davantage de jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire sans diplôme

Davantage de personnes de 15 ans et plus sorties du système scolaire sans diplôme et moins de personnes de 15 ans et plus titulaires d'un bac+2

Davantage de jeunes de 18-25 ans non insérés

Davantage de jeunes en difficulté de lecture ■

## 4 Personnes en situation de handicap



Taux d'équipement en établissement pour jeunes en situation de handicap supérieur

Taux d'équipement en places en établissement (places d'accueil médicalisé, places d'accueil spécialisé, foyers de vie et ESAT) pour adultes en situation de handicap comparables

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) comparables

Taux de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) inférieur et taux de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) comparable ■



## 5 Personnes âgées

Espérance de vie à 60 ans des habitants inférieurs chez les hommes comme chez les femmes

Part de personnes âgées vivant seules comparable

Taux d'équipement en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) supérieur

Taux d'équipement en structure d'hébergement non Ehpad inférieur



Taux d'équipement en centres de jour comparable

Indice de grand vieillissement supérieur

Taux de bénéficiaires de l'APA inférieur (inférieur pour l'APA à domicile mais supérieur pour l'APA en établissement) ■



## 6 Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

Taux de pauvreté inférieur (les moins de 30 ans = classe d'âge la plus impactée)

Taux de bénéficiaires du RSA comparable

Bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) comparable

Taux de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) inférieur

Taux de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) comparable

Densité de logements sociaux proche de l'Hexagone

Taux de ménages bénéficiaires d'une allocation logement inférieur

Densité de dossiers de surendettement (nombre de dossiers pour 100 000 habitants) supérieure

Densité de dossiers de surendettement primo-dépôts et de redépôts supérieures

Endettement moyen des ménages supérieur ■



## 7 Adultes et familles en difficulté

Taux d'équipement en places d'hébergement comparable

Taux de consommateurs bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) et de la C2S gratuite (ex CMU-C) inférieurs au taux de la France hexagonale ■

## 8 Protection de l'enfance

Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE) comparable

Taux de mesures ASE comparable

Taux de mesures de placement comparable

Taux d'actions éducatives comparable

Part des actions éducatives à domicile dans l'ensemble des actions éducatives supérieure

Part des actions éducatives à domicile dans l'ensemble des mesures ASE supérieure

Part des mesures judiciaires parmi les enfants confiés supérieure

Part des placements directs dans les mesures de placement inférieure ■

## 9 Données sanitaires

Taux standardisés de mortalité générale et de mortalité prématurée supérieurs

Taux standardisés de mortalité par cancers, maladies de l'appareil circulatoire et par causes extérieures de morbidité et de mortalité supérieurs

Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire inférieur

Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD inférieur

Taux standardisés de nouvelles admissions en ALD cancers, affections psychiatriques de longue durée, maladie d'Alzheimer et autres démences, insuffisance respiratoire chronique grave inférieurs

Taux standardisés de nouvelles admissions en ALD maladies de l'appareil circulatoire et diabète supérieurs

Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD tuberculose inférieur ■

# 1 Démographie

**A**u recensement de la population de l'Insee de 2021, le Centre-Val de Loire compte, **2 573 303 habitants**, soit un **déclin de population** entre 2015 et 2021 de **0,03 % par an en moyenne** alors qu'il est relevé au niveau national, une hausse de 0,31 % par an. Entre 2015 et 2021 (1), la **population régionale a ainsi diminué de 5 289 habitants**. Seuls les départements de l'Indre-et-Loire (0,20 %) et du Loiret (0,28 %) ont un taux d'accroissement positif. Les autres départements de la région ont quant à eux des taux d'accroissement négatifs : le Cher (-0,51 %), l'Eure-et-Loir (-0,11 %), l'Indre (-0,53 %) et le Loir-et-Cher (-0,23 %).

La région **Centre-Val de Loire** compte **57 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) (contre 52 précédemment)**. Au total, en 2020 ce sont **165 416 habitants** de la région qui vivent dans un quartier prioritaire, soit **6,4 %** de la population (**8,1 % en France hexagonale**). Le Cher compte 5,0 % de sa population vivant en QPV et le Loiret, 7,3 %. La part de population régionale vivant dans une **commune classée ou partiellement classée en zone de revitalisation rurale** est de **26,1 % (14,6 % en France hexagonale)**. Cela représente près de 670 700 habitants. Le taux varie en région de 6,2 % dans le Loiret à 68,7 % dans l'Indre.

Les **jeunes de moins de 20 ans**  représentent, au recensement de la population 2021, **23,3 % de la population régionale (23,6 % en France hexagonale)**. 24,7 % des hommes de la région sont âgés de moins de 20 ans contre 22,1 % des femmes. Le nombre de jeunes de moins de 20 ans a diminué de 0,9 % entre 2015 et 2021 en France hexagonale et plus fortement en Centre-Val de Loire avec 2,7 %. Tous les départements sont concernés par cette baisse, à l'exception du Loiret (+0,3 %).

La **région compte davantage de personnes âgées de 75 ans et plus**  au recensement de la population de 2021 en **comparaison au niveau national** (11,0 % contre 9,7 %). Le nombre de personnes âgées a augmenté de 2,8 % entre les deux recensements (5,8 % au niveau national). Les personnes âgées de 75 ans et plus représentent 9,0 % de la population masculine régionale et 12,8 % de la population féminine. L'Indre a la proportion de personnes âgées dans la population la plus élevée (14,2 %). À l'inverse, le Loiret a la plus faible (9,6 %).

**En 2021, l'indice de vieillissement régional, est supérieur de 11 points** à celui relevé au **niveau national** (respectivement **98,7 contre 87,5**). Entre 2015 et 2021, l'indice régional a progressé de 13,2 % comme au niveau national (+13,1 %). L'indice de

vieillesse des hommes de la région est de 84,0 (73,7 en France). Il varie de 69,7 dans le Loiret à 123,7 dans l'Indre. Chez les femmes de la région, l'indice est de 114,3 (102,0 au niveau national). Il varie de 95,2 dans le Loiret à 168,9 dans l'Indre.

En 2021, le Centre-Val de Loire compte 1 183 568 ménages composés de 38,0 % de ménages d'une personne, 60,8 % de ménages avec familles et 1,2 % d'autres ménages sans famille. Tandis que le **nombre de ménages progresse d'une manière générale sur l'ensemble des territoires, les ménages isolés et les familles monoparentales croissent davantage que les autres structures familiales** (+11,7 % de ménages isolés et +12,6 % de ménages avec familles monoparentales contre -0,4 % de ménages avec familles, dont -4,8 % de ménages couples avec enfants).

La **région compte en 2021 84 750 familles monoparentales** , ce qui représente 24,8 % des familles avec enfants et un **taux inférieur au niveau national (25,9 %)**. Le taux de familles monoparentales en région varie de 22,6 % dans l'Eure-et-Loir à 27,5 % dans l'Indre. Entre les recensements de la population de 2015 et 2021, le **nombre de familles monoparentales a progressé de 10,3 % en région (10,2 % en France hexagonale)**. Le Loiret a la plus forte progression et l'Indre-et-Loire la plus faible (respectivement +15,1 % et +6,1 %).

En 2021, le **Centre-Val de Loire compte moins d'enfants faisant partie de familles ne comptant pas d'actif**  en **comparaison au niveau national (10,7 % contre 11,5 %)**. Près de 4 points séparent les départements extrêmes de la région, le taux variant de 9,6 % dans l'Eure-et-Loir à 13,4 % dans le Cher et l'Indre. Le nombre d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé a diminué en région comme au niveau national (respectivement -2,7 % en région et -2,2 % en France hexagonale entre 2015 et 2021). La plus forte diminution concerne le Cher (-5,6 %). Il est à noter une augmentation des effectifs dans l'Indre (+5,4 %).

D'une manière générale, les représentations cartographiques de familles monoparentales et d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé montrent des taux plus élevés dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) urbanisés de la région et certains EPCI du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et de l'est du Loiret ■

1. Les résultats des recensements rénovés ne se comparent correctement entre eux que sur des périodes espacées d'au moins 5 ans. En raison du report de l'enquête annuelle 2021 (sauf à Mayotte) lié à la situation sanitaire de la Covid-19, les résultats du millésime 2020 du recensement doivent exceptionnellement être comparés avec ceux de millésimes antérieurs distants d'au moins 6 ans.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Population en 2021</b>	299 573	431 277	217 228	612 160	328 504	684 561	2 573 303	65 505 213
<i>Hommes</i>	145 467	211 054	104 960	294 256	159 650	333 823	1 249 210	31 720 181
<i>Femmes</i>	154 106	220 223	112 268	317 904	168 854	350 738	1 324 093	33 785 032
<b>Densité en habitants par km<sup>2</sup> en 2021</b>	41,4	73,3	32,0	99,9	51,8	101,0	65,7	120,4
<b>Superficie (en km<sup>2</sup>)</b>	7 235,0	5 880,0	6 790,6	6 126,7	6 343,4	6 775,2	39 150,9	543 940,9
<b>Variation inter-censitaire (2015-2021)</b>	-0,51	-0,11	-0,53	0,20	-0,23	0,28	-0,03	0,31
<b>Taux annuel moyen entre 2015 et 2021 (en %)</b>								
<b>Population municipale vivant en quartier prioritaire en 2020*</b>	14 974	30 192	11 189	41 531	17 454	50 076	165 416	5 307 455
Part de la population vivant en quartier prioritaire	5,0%	7,0%	5,1%	6,8%	5,3%	7,3%	6,4%	8,1%
<b>Population municipale 2021 vivant dans une commune non classée en zone de revitalisation rurale</b>								
<i>effectifs</i>	168 057	336 330	68 011	489 404	198 677	642 139	1 902 618	55 943 700
%	56,1%	78,0%	31,3%	79,9%	60,5%	93,8%	73,9%	85,4%
<b>classée en zone de revitalisation rurale</b>								
<i>effectifs</i>	129 891	91 500	149 217	122 756	129 827	42 422	665 613	9 525 355
%	43,4%	21,2%	68,7%	20,1%	39,5%	6,2%	25,9%	14,5%
<b>classée partiellement en zone de revitalisation rurale</b>								
<i>effectifs</i>	1 625	3 447	0	0	0	0	5 072	36 158
%	0,5%	0,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,1%
<b>Nombre de personnes de moins de 20 ans (pour 100 habitants) en 2021</b>	63 260 21,1%	107 382 24,9%	42 968 19,8%	142 329 23,3%	72 879 22,2%	171 199 25,0%	600 016 23,3%	15 462 071 23,6%
<i>Hommes</i>	32 572 22,4%	55 358 26,2%	22 096 21,1%	72 134 24,5%	37 716 23,6%	88 070 26,4%	307 946 24,7%	7 917 333 25,0%
<i>Femmes</i>	30 688 19,9%	52 024 23,6%	20 872 18,6%	70 195 22,1%	35 163 20,8%	83 129 23,7%	292 071 22,1%	7 544 738 22,3%
<b>Nombre de personnes de moins de 60 ans (pour 100 habitants) en 2021</b>	199 207 66,5%	313 354 72,7%	138 172 63,6%	438 209 71,6%	221 581 67,5%	502 434 73,4%	1 812 958 70,5%	47 939 623 73,2%
<i>Hommes</i>	100 566 69,1%	157 765 74,8%	69 505 66,2%	217 508 73,9%	111 701 70,0%	252 267 75,6%	909 312 72,8%	23 957 884 75,5%
<i>Femmes</i>	98 642 64,0%	155 589 70,7%	68 668 61,2%	220 701 69,4%	109 881 65,1%	250 167 71,3%	903 646 68,2%	23 981 738 71,0%
<b>Nombre de personnes de 20 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2021</b>	157 594 52,6%	233 462 54,1%	111 680 51,4%	334 003 54,6%	171 336 52,2%	372 818 54,5%	1 380 892 53,7%	36 507 246 55,7%
<i>Hommes</i>	78 473 53,9%	115 724 54,8%	55 532 52,9%	163 745 55,6%	84 832 53,1%	184 326 55,2%	682 632 54,6%	17 966 012 56,6%
<i>Femmes</i>	79 121 51,3%	117 737 53,5%	56 148 50,0%	170 258 53,6%	86 504 51,2%	188 493 53,7%	698 261 52,7%	18 541 234 54,9%
<b>Nombre de personnes de 65 ans et plus (pour 100 habitants) en 2021</b>	78 719 26,3%	90 433 21,0%	62 580 28,8%	135 828 22,2%	84 289 25,7%	140 544 20,5%	592 394 23,0%	13 535 896 20,7%
<i>Hommes</i>	34 422 23,7%	39 972 18,9%	27 332 26,0%	58 377 19,8%	37 102 23,2%	61 428 18,4%	258 632 20,7%	5 836 836 18,4%
<i>Femmes</i>	44 298 28,7%	50 462 22,9%	35 249 31,4%	77 451 24,4%	47 187 27,9%	79 116 22,6%	333 762 25,2%	7 699 060 22,8%



Sources : Insee RP (2015, 2021)

\* Populations municipales des quartiers de la politique de la ville en 2020 (recensement de la population 2020)

VALEURS COMMENTÉES

# données générales

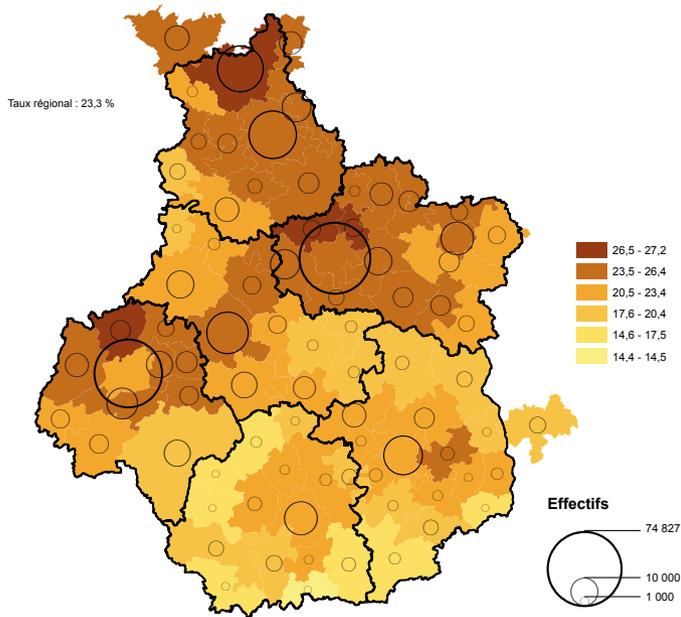
Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Indice de vieillissement en 2021</b> (65 ans et plus pour 100 personnes de -20 ans)	124,4	84,2	145,6	95,4	115,7	82,1	98,7	87,5
<i>Hommes</i>	105,7	72,2	123,7	80,9	98,4	69,7	84,0	73,7
<i>Femmes</i>	144,4	97,0	168,9	110,3	134,2	95,2	114,3	102,0
<b>Nombre de personnes de 75 ans et plus</b> (pour 100 habitants) en 2021	37 657 12,6%	41 825 9,7%	30 885 14,2%	65 375 10,7%	41 007 12,5%	65 905 9,6%	282 655 11,0%	6 356 673 9,7%
<i>Hommes</i>	14 971 10,3%	16 764 7,9%	12 198 11,6%	25 812 8,8%	16 537 10,4%	26 474 7,9%	112 757 9,0%	2 487 258 7,8%
<i>Femmes</i>	22 686 14,7%	25 061 11,4%	18 687 16,6%	39 563 12,4%	24 470 14,5%	39 431 11,2%	169 898 12,8%	3 869 415 11,5%
<b>Nombre de ménages en 2021</b>	143 004	188 129	105 687	289 482	151 274	305 992	1 183 568	29 856 174
<b>Ménages d'une personne</b> (en %)	56 663 39,6%	64 739 34,4%	42 993 40,7%	116 640 40,3%	56 127 37,1%	112 651 36,8%	449 813 38,0%	11 407 040 38,2%
<i>dont hommes seuls</i>	25 390	29 171	19 119	49 793	24 558	50 382	198 414	5 003 413
<i>dont femmes seules</i>	31 273	35 568	23 874	66 846	31 569	62 269	251 399	6 403 627
<b>Autres ménages sans famille</b> (en %)	1 958 1,4%	1 956 1,0%	1 208 1,1%	4 107 1,4%	1 497 1,0%	3 712 1,2%	14 438 1,2%	497 387 1,7%
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b> (en %)	84 383 59,0%	121 434 64,5%	61 485 58,2%	168 735 58,3%	93 650 61,9%	189 629 62,0%	719 317 60,8%	17 951 748 60,1%
<i>un couple sans enfant</i>	42 300	53 196	32 196	80 678	46 473	83 353	338 196	7 753 719
<i>un couple avec enfant(s)</i>	29 433	51 173	20 219	64 271	34 631	77 419	277 146	7 287 764
<i>dont famille monoparentale</i>	12 651	17 065	9 070	23 786	12 546	28 857	103 975	2 910 265
<b>Nombre de personnes de 25 à 59 ans</b> (pour 100 habitants) en 2021	122 834 41,0%	186 962 43,4%	86 640 39,9%	259 462 42,4%	135 445 41,2%	294 890 43,1%	1 086 233 42,2%	28 762 607 43,9%
<i>Hommes</i>	60 875 41,8%	92 502 43,8%	42 828 40,8%	127 532 43,3%	66 924 41,9%	144 953 43,4%	535 614 42,9%	14 150 174 44,6%
<i>Femmes</i>	61 960 40,2%	94 461 42,9%	43 812 39,0%	131 930 41,5%	68 520 40,6%	149 937 42,7%	550 619 41,6%	14 612 433 43,3%
<b>Nombre de personnes de 25 à 59 ans vivant seules</b> (pour 100 personnes de 25 à 59 ans) en 2021	21 955 17,9%	27 280 14,6%	16 276 18,8%	47 126 18,2%	21 418 15,8%	47 718 16,2%	181 773 16,7%	4 930 259 17,1%
<i>Hommes</i>	12 872 21,1%	16 410 17,7%	9 582 22,4%	27 009 21,2%	12 547 18,7%	27 875 19,2%	106 295 19,8%	2 819 798 19,9%
<i>Femmes</i>	9 083 14,7%	10 870 11,5%	6 694 15,3%	20 117 15,2%	8 871 12,9%	19 843 13,2%	75 478 13,7%	2 110 461 14,4%
<b>Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans</b> (pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans) en 2021	10 093 27,1%	13 762 22,6%	6 974 27,5%	19 735 24,6%	10 056 23,7%	24 130 25,1%	84 750 24,8%	2 359 040 25,9%
<b>Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé</b> (pour 100 enfants de moins de 25 ans) en 2021	8 840 13,4%	10 961 9,6%	5 956 13,4%	13 888 9,7%	7 868 10,3%	19 131 10,6%	66 644 10,7%	1 890 414 11,5%

Source : Insee RP (2021)

VALEURS COMMENTÉES

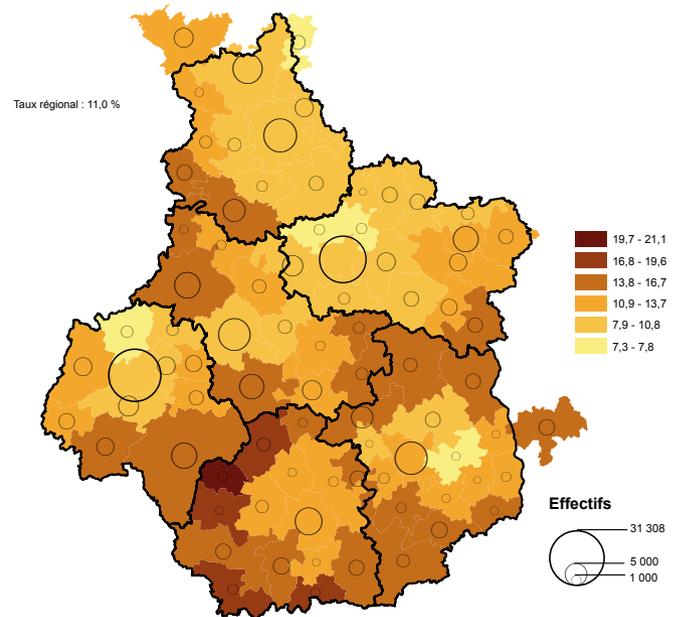


### 1 [ Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes en 2021



Sources : Insee (RP 2021) - Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

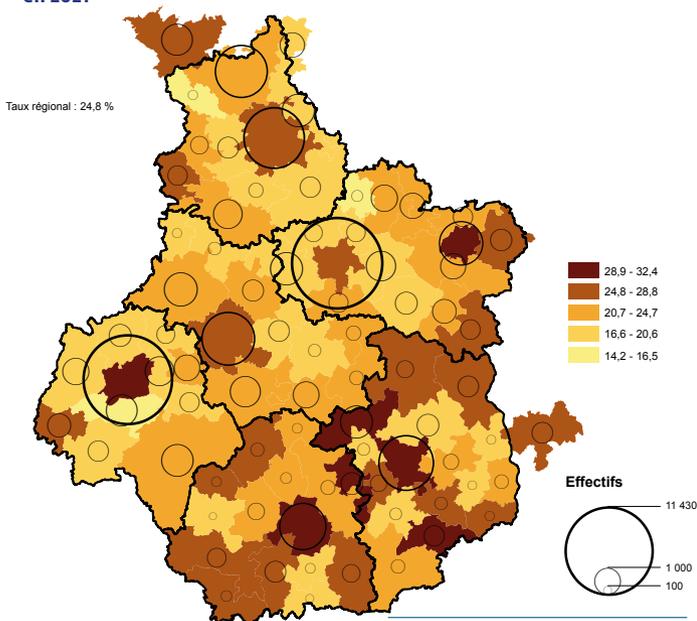
### 2 [ Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pour 100 personnes en 2021



Sources : Insee (RP 2021) - Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

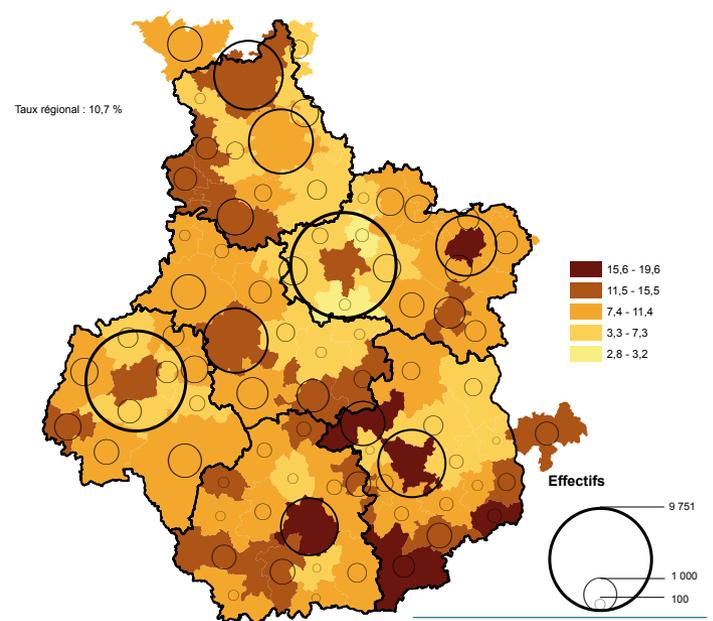


### 3 [ Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2021



Sources : Insee (RP 2021) - Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 4 [ Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé pour 100 enfants de moins de 25 ans en 2021



Sources : Insee (RP 2021) - Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

La région **Centre-Val de Loire** compte près d'**1 161 700 actifs** âgés de 15 à 64 ans, au recensement de population de 2021, soit un **taux d'actif de 75,6 %** (74,9 % au niveau national). Les actifs représentent au niveau régional 77,8 % de la population masculine et 73,4 % de la population féminine. La **population active a diminué en région (-1,2 %), contrairement au niveau national (+1,4 %)** entre les recensements de 2015 et de 2021.

En 2021, le **taux standardisé des inactifs du Centre-Val de Loire**  est de **8,1 %**. En **France hexagonale**, il est de **9,3 %**. À l'échelle des départements de la région, le taux varie de 7,2 % dans l'Indre-et-Loire à 9,2 % dans le Cher et l'Indre.

En 2021, la région compte plus de 235 900 actifs de 15 ans et plus occupant un **emploi précaire** , ce qui représente **25,4 % des actifs** ayant un emploi salarié, soit un **taux inférieur au niveau national** (26,8 %). Le taux varie en région de 22,7 % dans l'Eure-et-Loir à 27,8 % dans l'Indre-et-Loire. Si 18,6 % des actifs salariés masculins de la région occupent un emploi précaire ; chez les femmes, les emplois précaires représentent 32,1 % des emplois salariés. Le nombre d'emplois précaires a diminué en région contrairement au niveau national entre les recensements de 2015 et 2021 (respectivement -2,3 % et +1,1 %).

En 2021, les **agriculteurs exploitants**  représentent en **Centre-Val de Loire, 1,8 %** de la population active ayant un emploi (1,4 % en France hexagonale et 1,8 % en France hors Île-de-France). **Moins de cadres**  **sont présents en région** en proportion dans la population active en **comparaison au niveau national** (14,8 % en région contre 19,4 % en France hexagonale et 16,1 % en France hors Île-de-France). En région, les **ouvriers**  comptent pour **23,1 % de la population active ayant un emploi**, soit un **taux supérieur au niveau national** (19,6 % en France hexagonale et 21,5 % en France hors Île-de-France). Les **employés**  représentent quant à eux, 27,3 % de la population active occupée et constituent la **catégorie socioprofessionnelle la plus représentée en région et au niveau national**. En **région, le taux d'employés est supérieur** à celui de la **France hexagonale** (26,4 %). En revanche, le taux régional est comparable à celui de la France hors Île-de-France (27,0 %).

En 2022, en **région Centre-Val de Loire**, les **foyers fiscaux imposés représentent 44,9 % de l'ensemble des foyers fiscaux**, soit un **taux proche du niveau national** (45,5 %) mais supérieur à **celui de la France hors Île-de-France** (43,7 %). Le taux de foyers fiscaux imposés varie en région de 38,8 % dans l'Indre à 47,0 % dans le Loiret. En **région, le revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal en 2022 est de 28 118 euros**. Il

est **inférieur au revenu de la France hexagonale** (30 656 euros) **ainsi que de la France hors Île-de-France** (28 798 euros).

Au quatrième trimestre 2023, le **taux de chômage régional localisé**  est de 7,0 %, soit un **taux comparable au niveau national** (7,3 %). En région, le Loiret a le taux de chômage le plus faible (6,1 %). À l'inverse, le Loiret a le taux le plus élevé (7,4 %).

La **région** compte fin 2023, **près de 88 250 demandeurs d'emploi en fin de mois de longue durée**, ce qui représente 45,2 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie ABC et un **taux supérieur au niveau national** (43,4 %). Le taux varie en région de 44,3 % dans le Loiret à 46,0 % dans le Cher et l'Eure-et-Loir. Entre fin 2022 et 2023, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a diminué de 3,5 % en région (-1,4 % en France hexagonale). Ce nombre a diminué dans l'ensemble des départements de la région (de -1,6 % dans l'Eure-et-Loir à -7,7 % dans le Cher).

Fin 2023, les **femmes demandeuses d'emploi** représentent, en **région**, 48,4 % des demandeurs d'emploi de catégorie A soit un **taux comparable au niveau national** (48,4 %). En région, la part des femmes parmi les demandeurs d'emploi est la plus élevée dans le Loiret (49,6 %) et la plus faible dans l'Indre (47,0 %). Le nombre de femmes demandeuses d'emploi de catégorie A en région a légèrement diminué par rapport à l'année précédente comme au niveau national (respectivement -1,2 % en région et -0,4 % en France hexagonale).

Les **jeunes** en région représentent au 31 décembre 2023, **15,0 % des demandeurs d'emploi de catégorie A** (14,0 % en France hexagonale). Le taux varie en région de 14,2 % dans l'Eure-et-Loir à 15,9 % dans l'Indre-et-Loire. Entre fin 2022 et 2023, le nombre de demandeurs d'emploi jeunes a augmenté de 4,7 % en Centre-Val de Loire. C'est également le cas au niveau national avec une hausse de 6,1 %.

Fin 2023, les **seniors** représentent 28,2 % des demandeurs d'emploi de catégorie A de la **région**, soit un **taux comparable à celui du niveau national** (27,8 %). L'Indre-et-Loire présente le taux de seniors demandeurs d'emploi le plus faible (26,5 %). À l'inverse, l'Indre a le taux le plus élevé (31,4 %). Entre fin 2022 et fin 2023, le nombre de demandeurs d'emploi seniors a diminué de 1,4 % au niveau régional (-1,8 % en France hexagonale) ■

1. Est considéré comme un emploi précaire tout emploi salarié autre qu'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre d'actifs de 15-64 ans</b> (pour 100 personnes de 15-64 ans) en 2021	130 146 74,9%	198 779 76,7%	91 558 74,4%	281 927 75,2%	143 692 75,7%	315 569 75,8%	1 161 670 75,6%	30 346 041 74,9%
<i>Hommes</i>	66 972 77,0%	102 623 79,4%	46 763 76,0%	142 085 77,2%	73 796 78,1%	161 695 78,0%	593 934 77,8%	15 523 691 77,5%
<i>Femmes</i>	63 174 72,7%	96 156 74,1%	44 795 72,7%	139 842 73,2%	69 895 73,4%	153 874 73,6%	567 736 73,4%	14 822 350 72,3%
<b>5</b> <b>Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2021</b>	9,2	7,9	9,2	7,2	8,2	8,3	8,1	9,3
<b>6</b> <b>Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi précaire</b> (pour 100 actifs de 15 ans et plus ayant un emploi salarié) en 2021	25 957 25,5%	36 351 22,7%	18 532 26,1%	62 522 27,8%	29 089 25,3%	63 473 24,7%	235 923 25,4%	6 443 512 26,8%
<i>Hommes</i>	9 188 18,1%	12 868 16,0%	6 776 19,5%	22 079 20,0%	10 950 19,2%	24 151 18,7%	86 012 18,6%	2 305 209 19,2%
<i>Femmes</i>	16 769 32,7%	23 482 29,4%	11 755 32,3%	40 443 35,3%	18 138 31,3%	39 323 30,8%	149 911 32,1%	4 138 303 34,4%
<b>7</b> <b>Nombre d'agriculteurs-exploitants</b> (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2021	3 192 2,7%	3 321 1,9%	3 366 4,1%	3 524 1,4%	2 492 1,9%	3 031 1,1%	18 926 1,8%	390 059 1,4%
<i>Hommes</i>	2 320 3,9%	2 737 2,9%	2 594 6,1%	2 772 2,1%	2 022 3,0%	2 408 1,6%	14 854 2,8%	288 698 2,0%
<i>Femmes</i>	872 1,5%	584 0,7%	772 1,9%	751 0,6%	470 0,7%	624 0,5%	4 072 0,8%	101 361 0,8%
<b>8</b> <b>Nombre de cadres</b> (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2021	14 088 12,1%	25 884 14,4%	8 193 9,9%	43 781 17,2%	16 396 12,6%	46 525 16,4%	154 867 14,8%	5 325 782 19,4%
<i>Hommes</i>	8 335 13,9%	15 429 16,5%	4 639 11,0%	25 659 19,9%	9 352 13,9%	26 461 18,0%	89 875 16,7%	3 025 027 21,4%
<i>Femmes</i>	5 754 10,2%	10 455 12,2%	3 555 8,8%	18 122 14,5%	7 043 11,2%	20 064 14,7%	64 992 12,8%	2 300 755 17,3%
<b>9</b> <b>Nombre d'ouvriers</b> (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2021	27 679 23,8%	42 865 23,9%	21 559 26,2%	50 028 19,7%	33 510 25,7%	66 023 23,2%	241 663 23,1%	5 372 248 19,6%
<i>Hommes</i>	21 748 36,4%	33 374 35,7%	16 486 39,0%	39 473 30,6%	25 646 38,0%	50 290 34,1%	187 018 34,7%	4 290 603 30,3%
<i>Femmes</i>	5 930 10,5%	9 490 11,1%	5 073 12,6%	10 555 8,4%	7 863 12,5%	15 733 11,5%	54 645 10,8%	1 081 645 8,2%
<b>10</b> <b>Nombre d'employés</b> (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2021	34 112 29,4%	48 369 27,0%	24 428 29,6%	68 540 27,0%	36 143 27,7%	74 346 26,2%	285 938 27,3%	7 241 266 26,4%
<i>Hommes</i>	8 633 14,4%	11 655 12,5%	5 768 13,7%	16 779 13,0%	8 388 12,4%	19 110 13,0%	70 333 13,0%	1 934 047 13,7%
<i>Femmes</i>	25 479 45,3%	36 714 42,8%	18 660 46,4%	51 761 41,4%	27 755 43,9%	55 236 40,4%	215 605 42,5%	5 307 219 40,0%
<b>Nombre de foyers fiscaux et part de foyers fiscaux imposés en 2022</b> (en %)	77 905 42,2%	116 344 46,7%	52 724 38,8%	166 517 45,6%	87 064 43,8%	186 775 47,0%	687 329 44,9%	17 819 962 45,5%
<b>Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal 2022</b> (en euros)	25 934 €	29 204 €	24 091 €	29 464 €	27 262 €	29 021 €	28 118 €	30 656 €

Sources : Insee (RP 2021), Insee-DGFIP (revenus fiscaux localisés).



Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Revenu mensuel par unité de consommation</b> (<0,5 smic) au 31.12.2023 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	4 740 9,4%	5 769 8,2%	2 994 8,7%	9 197 8,5%	4 690 9,1%	9 802 8,4%	37 192 8,6%	1 066 481 9,5%
<b>Revenu mensuel par unité de consommation</b> (<0,75 smic) au 31.12.2023 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	8 430 16,7%	8 951 12,8%	5 496 16,0%	15 116 13,9%	7 178 13,9%	16 285 14,0%	61 456 14,2%	1 704 734 15,2%
<b>Taux de chômage localisé au 4<sup>e</sup> trimestre 2023*</b> (en %)	7,3%	7,0%	7,1%	6,7%	6,1%	7,4%	7,0%	7,3%
<b>Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois</b> (DEFM**) de catégories ABC au 31 décembre 2023	21 601	32 054	14 894	48 233	22 971	55 346	195 099	5 175 055
<b>dont de DEFM** de catégorie A</b> au 31 décembre 2023	11 735	17 198	8 023	24 404	11 429	28 261	101 050	2 885 157
<b>Nombre de DEFM** de longue durée</b> (>1an) de catégories ABC au 31 décembre 2023	9 935	14 735	6 716	21 882	10 441	24 526	88 235	2 247 350
<b>Part des DEFM de longue durée</b> (>1 an) parmi les DEFM ABC	46,0%	46,0%	45,1%	45,4%	45,5%	44,3%	45,2%	43,4%
<b>Nombre de DEFM** femmes de catégories ABC</b> au 31 décembre 2023	11 279	16 764	7 580	24 907	11 906	28 444	100 880	2 648 117
<b>Part des DEFM femmes parmi les DEFM ABC</b>	52,2%	52,3%	50,9%	51,6%	51,8%	51,4%	51,7%	51,2%
<b>dont DEFM** femmes de catégorie A</b> au 31 décembre 2023	5 581	8 299	3 770	11 718	5 523	14 008	48 899	1 397 308
<b>Part des DEFM femmes parmi les DEFM A</b>	47,6%	48,3%	47,0%	48,0%	48,3%	49,6%	48,4%	48,4%
<b>Nombre de DEFM** hommes de catégories ABC</b> au 31 décembre 2023	10 322	15 290	7 314	23 326	11 065	26 902	94 219	2 526 938
<b>Part des DEFM hommes parmi les DEFM ABC</b>	47,8%	47,7%	49,1%	48,4%	48,2%	48,6%	48,3%	48,8%
<b>dont DEFM** hommes de catégorie A</b> au 31 décembre 2023	6 154	8 899	4 253	12 686	5 906	14 253	52 151	1 487 849
<b>Part des DEFM hommes parmi les DEFM A</b>	52,4%	51,7%	53,0%	52,0%	51,7%	50,4%	51,6%	51,6%
<b>Nombre de DEFM** jeunes</b> (moins de 25 ans) de catégories ABC au 31 décembre 2023	2 967	4 286	2 028	6 836	3 116	7 815	27 048	673 643
<b>Part des DEFM jeunes parmi les DEFM ABC</b>	13,7%	13,4%	13,6%	14,2%	13,6%	14,1%	13,9%	13,0%
<b>dont DEFM** jeunes de catégorie A</b> au 31 décembre 2023	1 735	2 440	1 151	3 881	1 677	4 238	15 122	405 303
<b>Part des DEFM jeunes parmi les DEFM A</b>	14,8%	14,2%	14,3%	15,9%	14,7%	15,0%	15,0%	14,0%
<b>Nombre de DEFM** seniors</b> (50 ans et plus) de catégories ABC au 31 décembre 2023	6 429	8 940	4 584	12 703	6 793	14 156	53 605	1 403 348
<b>Part des DEFM seniors parmi les DEFM ABC</b>	29,8%	27,9%	30,8%	26,3%	29,6%	25,6%	27,5%	27,1%
<b>dont DEFM** seniors de catégorie A</b> au 31 décembre 2023	3 517	4 939	2 518	6 466	3 535	7 508	28 483	801 485
<b>Part des DEFM seniors parmi les DEFM A</b>	30,0%	28,7%	31,4%	26,5%	30,9%	26,6%	28,2%	27,8%

Sources : CAF, Insee, France Travail Centre-Val de Loire/STMAT

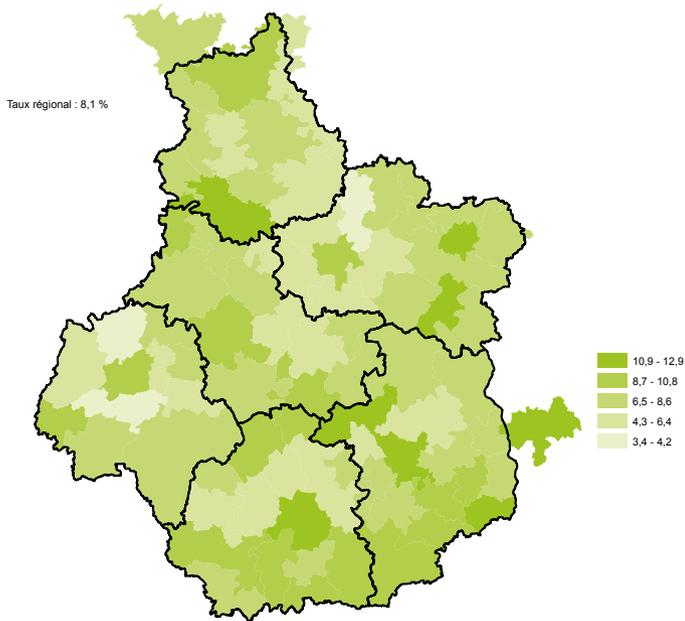
\* Insee (taux de chômage localisé au 4<sup>e</sup> trimestre 2023)

\*\*DEFM: données brutes au 31.12.2023.

VALEURS COMMENTÉES

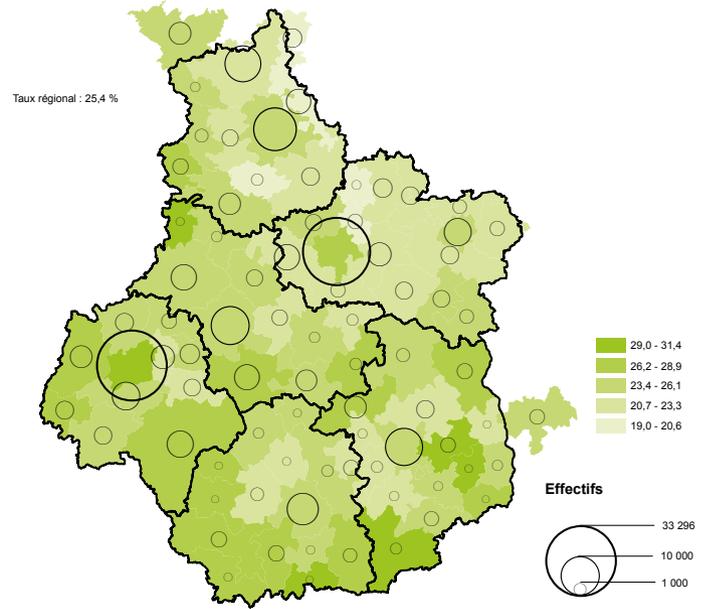


### 5 Taux standardisé des inactifs de 25-54 ans en 2021



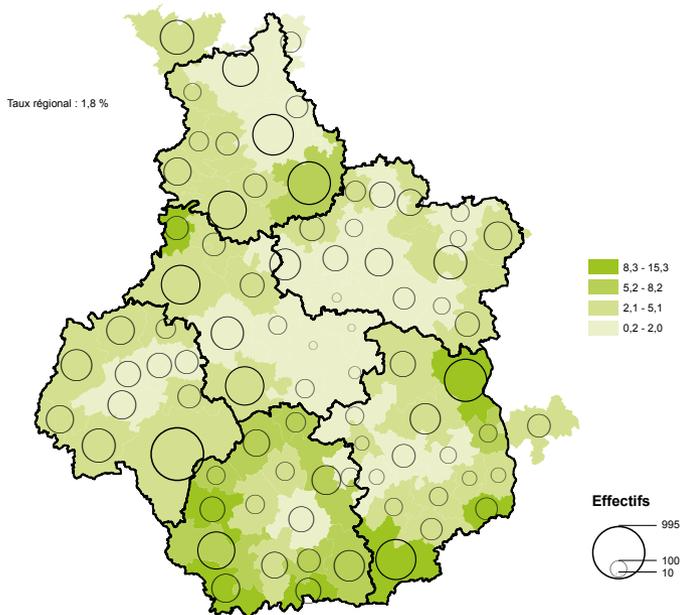
Sources : Insee (RP 2021) — Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 6 Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi précaire pour 100 actifs de 15 ans et plus ayant un emploi salarié en 2021



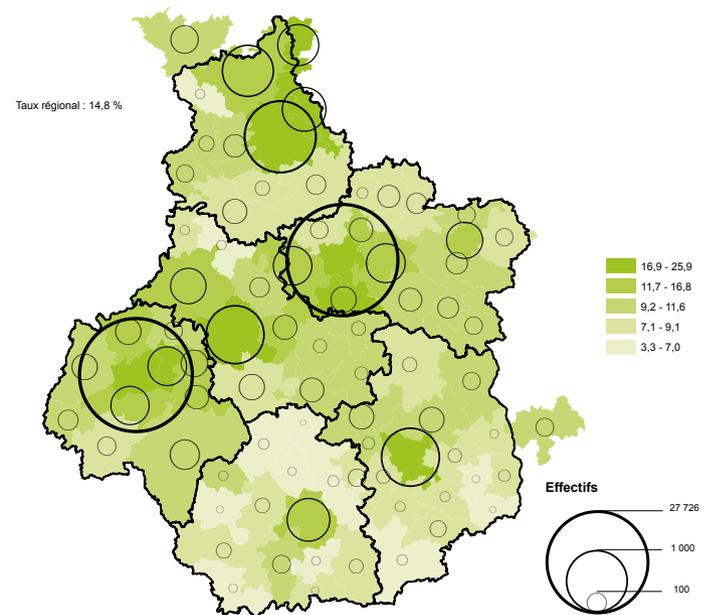
Sources : Insee (RP 2021) — Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 7 Nombre d'agriculteurs exploitants pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2021



Sources : Insee (RP 2021) — Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

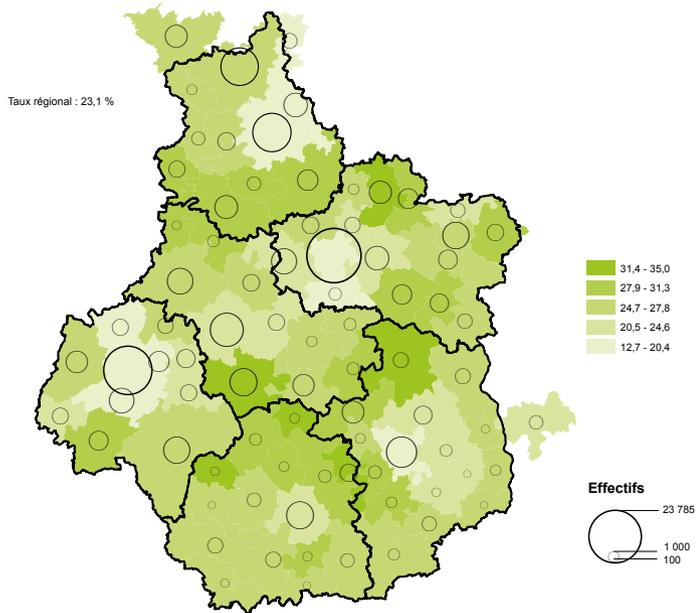
### 8 Nombre de cadres pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2021



Sources : Insee (RP 2021) — Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

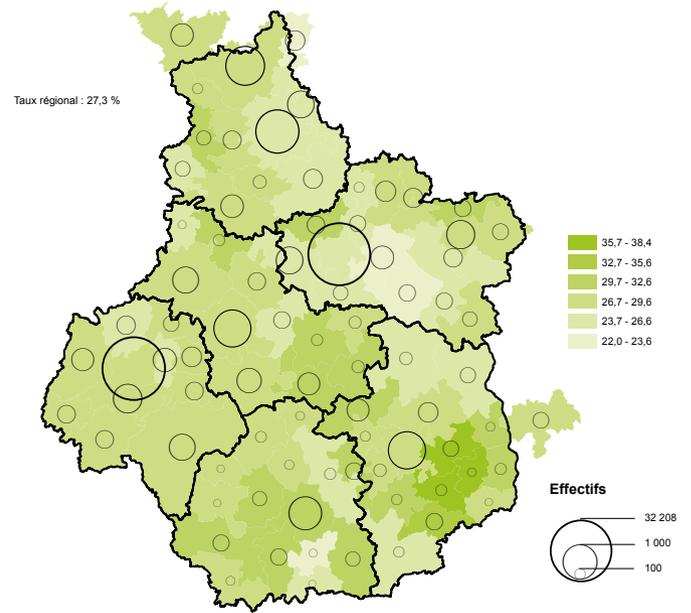


### 9 [ Nombre d'ouvriers pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2021



Sources : Insee (RP 2021) — Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 10 [ Nombre d'employés pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2021



Sources : Insee (RP 2021) — Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire



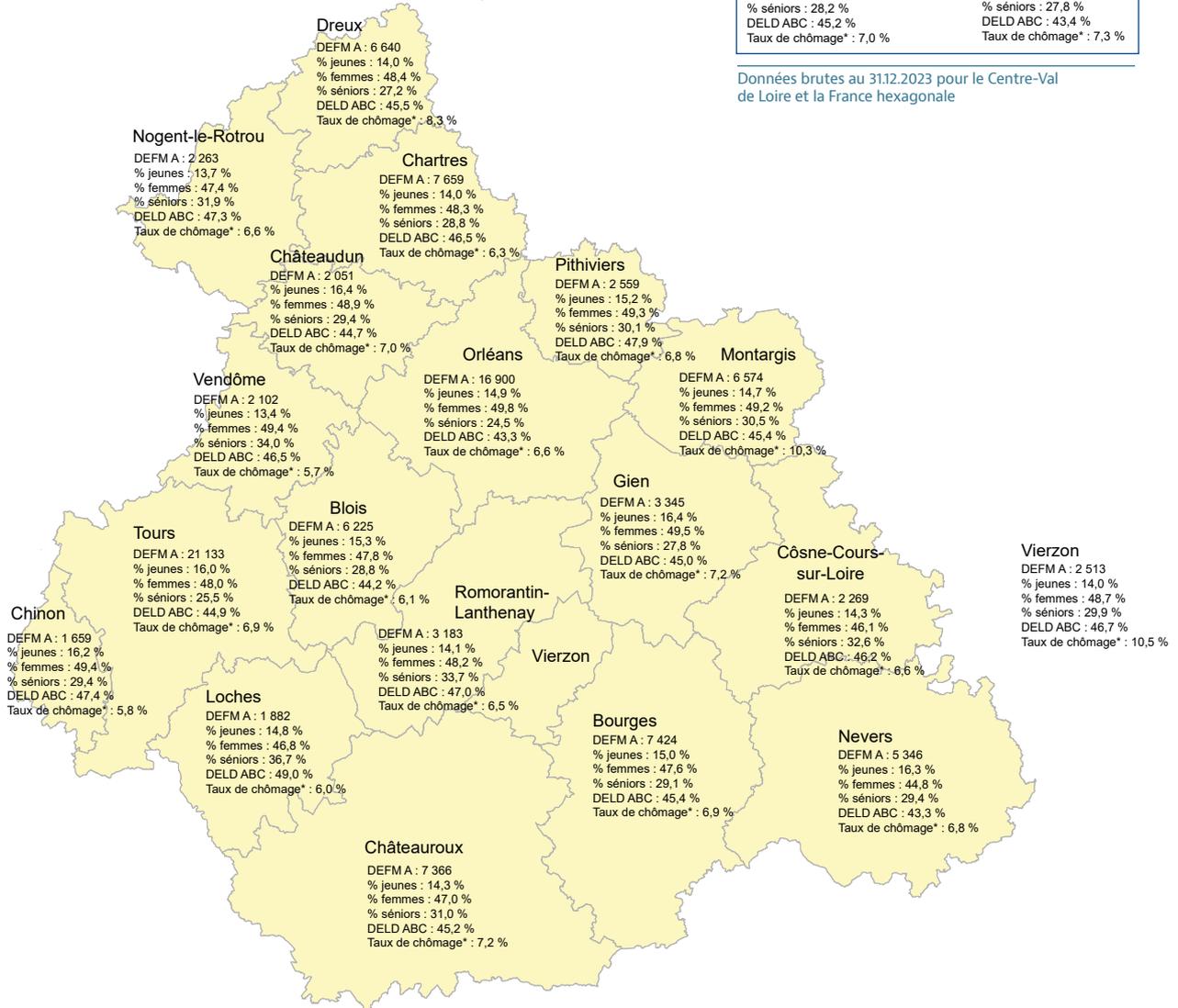


### 11 [ Situation du marché du travail fin décembre 2023 (en %) ]

Région Centre-Val de Loire France hexagonale

DEFM A : 101 050	DEFM A : 2 885 157
% jeunes : 15,0 %	% jeunes : 14,0 %
% femmes : 48,4 %	% femmes : 48,4 %
% séniors : 28,2 %	% séniors : 27,8 %
DELD ABC : 45,2 %	DELD ABC : 43,4 %
Taux de chômage* : 7,0 %	Taux de chômage* : 7,3 %

Données brutes au 31.12.2023 pour le Centre-Val de Loire et la France hexagonale



**Catégorie A :** demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, sans emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

**Catégorie B :** Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

**Catégorie C :** demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

DEFM : valeurs en structures (jeunes, femmes et seniors) pour les zones d'emploi sont calculées sur des données brutes

\*Taux de chômage localisé au 4<sup>e</sup> trimestre 2023 (Source: Insee, taux de chômage localisés)

Sources: STMT-France Travail Centre-Val de Loire, Dares  
 Traitement : Dreets Centre-Val de Loire  
 Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

# 3 Enseignement, scolarité

**P**our l'année scolaire 2023-2024, les **collégiens boursiers**<sup>(1)</sup> représentent **22,7 % des collégiens de la région**. Dans l'Eure-et-Loir, 20,4 % des collégiens sont boursiers contre 26,0 % dans l'Indre.

Les **lycéens boursiers** représentent pour l'année scolaire 2023-2024, **24,0 % des lycéens de la région**. Le taux de lycéens boursiers varie en région de 21,3 % dans l'Indre-et-Loire à 26,3 % dans l'Indre.

La **région** compte **davantage d'élèves collégiens et lycéens de familles défavorisées**<sup>(2)</sup> **en comparaison au niveau national**. Quel que soit le niveau de scolarisation, l'Indre-et-Loire présente les taux d'élèves de familles défavorisées les plus faibles. À l'inverse, l'Indre a les plus élevés. En ce qui concerne les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), le taux de familles défavorisées en région est comparable au niveau national (respectivement 11,5 % en région contre 11,6 % en France).

À la session d'examen de 2023, le **taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB)**<sup>(3)</sup> est **inférieur en région** à celui relevé sur le **plan national** (85,7 % contre 87,6 %). Il varie en région de 77,2 % dans le Cher à 91,1 % dans l'Indre-et-Loire. Le taux régional est supérieur à celui de la session précédente (83,2 % en 2022). Au niveau national, le taux d'accès au DNB a également augmenté par rapport à la précédente session (85,9 % en 2022).

En 2023, le **taux d'accès des élèves de 2<sup>nde</sup> au baccalauréat général et technologique de la région** est **inférieur au taux national** (88,7 % en région contre 89,8 % au niveau national). Il convient de préciser le **nombre important en région de réorientations à la fin de la 2<sup>nde</sup> générale et technologique vers la voie professionnelle**. Les filles ont un taux d'accès supérieur aux garçons (88,0 % contre 89,3 % dans l'académie). S'agissant du **taux d'accès des élèves de 2<sup>nde</sup> professionnelle au baccalauréat professionnel** sous statut scolaire<sup>(5)</sup>, le **taux régional est également inférieur à celui relevé au niveau national** (65,7 % contre 66,7 %). Les filles présentent également de meilleurs résultats puisque 10 points les séparent des taux des garçons (71,5 % contre 61,5 % chez les garçons de la région). Entre la session d'examen de 2022 et celle de 2023, les taux d'accès en région ont augmenté tout comme au niveau national que ce soit pour la voie générale et technologique (dans une moindre mesure en région) comme pour la voie professionnelle.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, dans l'**académie Orléans-Tours, 73,2 % des nouveaux bacheliers ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur**. Le taux de poursuite des études dans l'enseignement supérieur des néo-bacheliers est le plus élevé dans le Loir-et-Cher et le plus faible dans le Cher (respectivement 75,5 % et 69,4 %).

L'**académie** compte pour l'année 2022-2023 **moins de jeunes de 16-24 ans scolarisés**<sup>(6)</sup> **par rapport au niveau national** (53,1 % contre 64,5 %). Parmi les jeunes âgés de 16 à 24 ans, les filles de la région sont davantage scolarisées que les garçons (55,0 % contre 51,4 % en région). **Contrairement au niveau national, les jeunes de la région sont davantage scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur** (28,0 % dans le secondaire contre 24,8 % dans le supérieur en région et 26,4 % dans le secondaire et 37,8 % dans le supérieur en France).

Selon les données du recensement de la population de l'Insee de 2021, plus de **14 200 jeunes** de la **région** âgés de 20 à 24 ans sont **sortis du système scolaire sans diplôme**<sup>(7)</sup> [🔴], soit un taux de 16,4 %. Le **taux en région est supérieur à celui relevé au niveau national** (15,6 %). Quel que soit le territoire, les taux de sortie sans diplôme dans la classe d'âge sont plus élevés chez les garçons que chez les filles. Le nombre de jeunes sortis sans diplôme a diminué entre 2015 et 2021 de 13,4 % en région (-16,2 % en France hexagonale). Quant aux jeunes de 20-29 ans, 14,5 % des jeunes de la région non scolarisés sont sortis du système scolaire sans diplôme (13,2 % au niveau national) [🔴]. Le taux de sortie sans diplôme varie en région de 11,1 % dans l'Indre-et-Loire à 16,4 % dans le Cher. Pour cette classe d'âge également, les garçons sont davantage sortis du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le diplôme national du brevet.

Les représentations cartographiques mettent en évidence une répartition plus importante des hauts niveaux de qualification (baccalauréat +2 et plus) [🔴] dans les agglomérations et plus particulièrement celles de l'axe ligérien ainsi que les marges franciliennes. À l'inverse, les taux de plus faibles niveaux de formation [🔴] sont plus importants dans les EPCI ruraux.

En 2020, la **part de jeunes non insérés**<sup>(8)</sup> de la région est de **22,1 %**, soit un **taux supérieur** à celui relevé en **France (20,4 %)**. Il varie à l'échelle des départements de 18,4 % dans l'Indre-et-Loire à 25,8 % dans l'Indre.

En 2022, la part de jeunes ayant participé à la journée de défense et citoyenneté (JDC) et présenté **des difficultés à la lecture en région** est de 11,1 %, soit **un point de plus qu'au**

**niveau national** (10,1 %). La part varie en région de 9,3 % dans l'Indre-et-Loire à 12,4 % dans l'Indre. La part régionale de jeunes ayant présenté de grande difficulté de lecture est de 4,9 % (4,3 % en France).

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, les **Missions Locales** ont accueilli en **premier accueil**, près de **14 900 jeunes** de la région (7903 garçons et 6945 filles). Plus de la moitié des jeunes ont entre 18 et 21 ans et près de la moitié sont sans diplôme.

Les Missions Locales ont **accompagné** en 2023 près de **37 900 jeunes**. 53,5 % d'entre eux sont des hommes. Près de la **moitié des jeunes accompagnés en 2023 ont entre 18 et 21 ans** (49,1 %). Les **mineurs représentent 10,7 % de l'ensemble des jeunes accompagnés**. **39,9 %** des jeunes accompagnés sont **sans diplôme**.

En 2023, les Missions Locales de la région ont enregistré près de **48 600 entrées en situation** pour près de **23 400 jeunes**. Les **jeunes sont majoritairement entrés en situation pour un emploi** (62,6 %), une formation (24,1 %), une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) (15,5 %), un contrat en alternance (7,8 %), une scolarité (6,7 %), etc.

Près de **6 900 jeunes sont entrés en contrat d'engagement jeune (CEJ)** en 2023 (totalisant plus de 8 700 entrées) et près de **10 450 jeunes sont entrés en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)** (comptabilisant près de 10 700 entrées dans le dispositif).

En 2023, les Missions Locales de la région ont accompagné plus de **1 900 jeunes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) acquise ou en cours d'acquisition**. 58,4 % d'entre eux sont des hommes. 46,0 % des jeunes ayant une RQTH sont âgés entre 18 et 21 ans, 41,3 % ont entre 22 et 25 ans et 7,8 % sont mineurs.

En 2023, les Missions locales de la région ont enregistré **660 entrées de jeunes sous main de justice (JSM) pour 622 jeunes**. **49,2 % des entrées ont eu lieu en milieu fermé et 50,8 % en milieu ouvert**.

Des données complémentaires décrivant les jeunes accueillis et suivis dans les Missions Locales de la région en 2023 sont disponibles sur le site internet de la plateforme d'observation sociale (<https://observationsociale-centre.org/>) ■

1. Les bourses sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. Elles sont attribuables pour une année scolaire, sous conditions de ressources, en fonction des charges des familles ou du représentant légal de l'élève.
2. Définition de l'Éducation nationale: on entend par familles défavorisées, les professions et catégories socioprofessionnelles comprenant les ouvriers (qualifiés et non qualifiés), les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle. Cette classification a été établie à partir des professions déclarées par les parents et non par rapport aux ressources financières.
3. Les taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) sont une proportion de diplômés du DNB au sein de la génération de jeunes susceptibles de passer ce diplôme (13-18 ans).
4. Les taux d'accès au diplôme du baccalauréat sont des indicateurs conjoncturels qui mesurent le taux d'accès d'une population fictive. Ils évaluent pour une génération « théorique » d'élèves la probabilité qu'ils obtiennent l'examen à l'issue de leur scolarité. Ils sont calculés selon le lieu de scolarisation car cette variable est plus fiable que le lieu de résidence.
5. Les taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel a été créé en lien avec la réforme du baccalauréat. Ainsi, il prend une réelle signification à partir de 2011 car la généralisation du baccalauréat professionnel a débuté à la rentrée 2009.
6. Sont considérés comme étant scolarisés, les jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un opérateur de formation du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur (public, privé, agriculture, apprentissage, enseignement supérieur, santé...). Ce sont les jeunes scolarisés dans la zone géographique considérée.
7. Indicateur extrait des indicateurs sociaux départementaux du Cnis. Il représente, au sein de la population des 20-24 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement, la part des personnes sorties des cursus scolaires et non titulaires, au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat.
8. La part des jeunes non insérés est le rapport des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, ni élèves ou stagiaires à l'ensemble de la population des 18 à 25 ans, au lieu de résidence des individus.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France entière	
<b>Taux de collégiens boursiers (public et privé) sous contrat</b> (année scolaire 2023-2024)	25,1%	20,4%	26,0%	20,5%	22,5%	24,2%	22,7%		
Garçons	24,6%	20,5%	25,3%	20,3%	22,1%	24,0%	22,4%	ND	
Filles	25,6%	20,4%	26,7%	20,7%	22,9%	24,4%	22,9%		
<b>Taux de lycéens boursiers (public et privé) sous contrat</b> (année scolaire 2023-2024)	26,0%	23,6%	26,3%	21,3%	23,4%	25,4%	24,0%		
Garçons	26,1%	23,2%	25,4%	20,9%	22,2%	24,2%	23,3%	ND	
Filles	25,9%	24,0%	27,1%	21,8%	24,5%	26,6%	24,7%		
<b>Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens</b> (public et privé) (année scolaire 2023-2024)	40,5%	34,6%	42,7%	30,8%	38,0%	39,1%	36,6%	33,8%	
Garçons	40,9%	35,5%	42,9%	30,5%	37,8%	39,3%	36,8%	33,8%	
Filles	40,0%	33,7%	42,5%	31,1%	38,1%	38,8%	36,4%	33,9%	
<b>Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens</b> (public et privé) (année scolaire 2023-2024)	34,4%	32,0%	38,1%	26,0%	33,1%	34,5%	32,1%	31,2%	
Garçons	35,2%	31,9%	37,9%	25,9%	31,4%	34,6%	32,0%	30,8%	
Filles	33,7%	32,1%	38,2%	26,2%	34,7%	34,4%	32,3%	31,6%	
<b>Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles</b> (CPGE) (année scolaire 2023-2024)	18,8%	13,1%	Pas de CPGE dans l'Indre		7,8%	10,8%	14,2%	11,5%	11,6%
Garçons	18,8%	10,3%			6,9%	9,3%	14,4%	10,8%	11,7%
Filles	18,0%	26,1%			9,4%	18,2%	13,9%	12,7%	11,5%
<b>Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur</b> (STS) (année scolaire 2023-2024)	36,5%	39,4%	44,7%	38,3%	50,9%	40,2%	40,7%	37,5%	
Garçons	36,6%	38,7%	41,0%	33,1%	47,4%	40,0%	38,5%	36,4%	
Filles	36,4%	40,1%	51,9%	44,0%	54,1%	40,4%	43,2%	38,8%	
<b>Taux d'accès au diplôme national du brevet</b> (DNB) (session 2023)	77,2%	84,3%	83,0%	91,1%	86,3%	86,1%	85,7%	87,6%	
Garçons	73,7%	81,1%	78,5%	88,0%	81,2%	82,2%	81,9%	84,1%	
Filles	81,2%	87,8%	87,9%	94,2%	91,6%	90,4%	89,8%	91,3%	
<b>Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique</b> (session 2023)	91,6%	85,9%	85,5%	89,7%	88,3%	89,5%	88,7%	89,8%	
Garçons	92,5%	84,2%	81,5%	89,2%	88,9%	89,0%	88,0%	88,5%	
Filles	90,8%	87,4%	89,0%	90,1%	87,9%	89,9%	89,3%	90,9%	
<b>Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel</b> (session 2023)	66,6%	62,6%	59,9%	71,6%	64,9%	64,5%	65,7%	66,7%	
Garçons	63,6%	62,5%	53,6%	66,4%	57,8%	59,9%	61,5%	63,1%	
Filles	70,7%	62,6%	68,0%	78,5%	73,7%	71,5%	71,5%	71,8%	

Source: Rectorat de l'académie Orléans-Tours

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur<sup>(1)</sup></b> (année scolaire 2022-2023)	69,4%	71,9%	70,3%	72,1%	75,5%	74,5%	73,2%	ND
<b>Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation</b> (année scolaire 2022-2023) (données provisoires)	44,2%	37,5%	41,1%	69,5%	42,8%	56,7%	53,1%	64,5%
<i>Garçons</i>	43,5%	37,7%	41,0%	64,5%	44,4%	55,7%	51,4%	61,3%
<i>Filles</i>	45,0%	37,2%	41,1%	74,4%	41,0%	57,7%	55,0%	67,8%
<i>% scolarisés dans le secondaire</i>	25,9%	30,4%	28,3%	26,7%	30,0%	27,9%	28,0%	26,4%
<i>Garçons</i>	24,9%	30,4%	29,1%	29,2%	30,2%	27,6%	28,6%	27,1%
<i>Filles</i>	27,0%	30,3%	27,4%	24,3%	29,8%	28,2%	27,4%	25,7%
<i>% scolarisés dans le supérieur</i>	17,9%	6,8%	12,4%	42,5%	12,4%	28,5%	24,8%	37,8%
<i>Garçons</i>	18,1%	7,0%	11,5%	34,9%	13,8%	27,8%	22,5%	33,9%
<i>Filles</i>	17,6%	6,7%	13,4%	50,0%	10,9%	29,3%	27,3%	42,0%
<b>12</b> <b>Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2021</b> (pour 100 jeunes de 20 à 24 non inscrits dans un établissement scolaire)	1 921 19,1%	2 586 17,6%	1 119 16,1%	2 524 12,8%	1 697 16,6%	4 178 17,6%	14 025 16,4%	337 248 15,6%
<i>Hommes</i>	1 154 20,6%	1 623 20,5%	714 18,3%	1 578 14,8%	966 17,4%	2 634 20,2%	8 670 18,6%	205 234 17,4%
<i>Femmes</i>	767 17,3%	962 14,2%	404 13,3%	946 10,5%	731 15,7%	1 544 14,5%	5 355 13,9%	132 014 13,4%
<b>13</b> <b>Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2021</b> (pour 100 jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire)	3 830 16,4%	5 481 15,6%	2 414 15,3%	5 459 11,1%	3 929 16,0%	8 855 15,2%	29 967 14,5%	728 664 13,2%
<i>Hommes</i>	2 261 18,1%	3 323 18,2%	1 426 17,1%	3 249 12,8%	2 182 17,1%	5 233 17,4%	17 675 16,5%	429 409 15,0%
<i>Femmes</i>	1 569 14,5%	2 157 12,9%	988 13,2%	2 209 9,4%	1 747 14,9%	3 621 12,8%	12 292 12,5%	299 255 11,2%
<b>14</b> <b>Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans qualification ou de faibles niveaux de formation en 2021</b> (aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges) (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	67 683 28,9%	93 547 29,2%	55 092 31,8%	108 963 24,2%	74 954 29,6%	135 469 27,1%	535 708 27,8%	12 232 546 25,4%
<i>Hommes</i>	27 217 24,3%	39 962 25,8%	22 283 27,0%	43 993 20,6%	30 587 25,3%	58 389 24,3%	222 431 24,1%	5 234 780 22,7%
<i>Femmes</i>	40 466 33,2%	53 584 32,4%	32 809 36,3%	64 970 27,5%	44 368 33,6%	77 080 29,6%	313 277 31,1%	6 997 766 27,8%

Sources : Insee (RP 2021), Rectorat de l'académie Orléans-Tours, Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

(1) Poursuites CPGE, STS et assimilés, licence, autres formations



Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac+2 en 2021</b> (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	54 911 23,5%	80 838 25,3%	34 971 20,2%	143 796 32,0%	60 296 23,8%	145 489 29,1%	520 301 27,0%	15 800 947 32,8%
<i>Hommes</i>	25 439 22,7%	36 402 23,5%	15 510 18,8%	65 649 30,7%	27 101 22,4%	66 415 27,7%	236 517 25,6%	7 263 180 31,6%
<i>Femmes</i>	29 472 24,2%	44 436 26,8%	19 461 21,5%	78 147 33,1%	33 195 25,1%	79 073 30,4%	283 784 28,2%	8 537 767 33,9%
<b>Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2020</b>	25,4%	24,0%	25,8%	18,4%	24,5%	22,0%	22,1%	20,4%
<b>Part des jeunes ayant participé à la journée défense et citoyenneté (JDC) en difficulté de lecture en 2022<sup>(2)</sup></b>	11,8%	12,1%	12,4%	9,3%	11,6%	11,2%	11,1%	10,1%
<b>Part des jeunes ayant participé à la journée défense et citoyenneté (JDC) en grande difficulté de lecture en 2022<sup>(2)</sup></b>	4,9%	6,0%	5,3%	3,9%	5,1%	4,6%	4,9%	4,3%

Sources : Insee (RP 2021), Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

(2) Sources : Ministère des Armées - DSNJ, MENJ - MESRI - DEPP.

En raison de la mise en œuvre d'un nouveau test de lecture avec de nouvelles questions ainsi que de nouveaux seuils de maîtrise définis, les profils de lecteurs en 2022 ne sont donc pas comparables à ceux présentés les années antérieures à 2020. Par ailleurs, la participation aux éditions 2020 et 2021 ayant été fortement impactée par la crise sanitaire, les résultats de ces deux années ne sont donc pas comparables non plus avec ceux de 2022.

### Caractéristiques des jeunes en premier accueil dans les Missions Locales de la région Centre-Val de Loire en 2023

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
<b>Genre des jeunes en premier accueil</b>	1 998	2 289	1 463	3 281	1 969	3 848	14 848
<i>Hommes</i>	1 081	1 215	779	1 740	1 044	2 044	7 903
<i>Femmes</i>	917	1 074	684	1 541	925	1 804	6 945
<b>Âge</b>	1 998	2 289	1 463	3 281	1 969	3 848	14 848
<i>Mineurs</i>	561	641	478	888	634	1 092	4 294
<i>18-21 ans</i>	1 040	1 232	728	1 656	921	1 993	7 570
<i>22-25 ans</i>	397	414	257	736	414	763	2 981
<i>26 ans et plus</i>	ND	ND	0	ND	0	0	ND
<b>Niveaux</b>	1 998	2 289	1 463	3 281	1 969	3 848	14 848
<i>Niveaux 5, 6 et 7</i>	105	152	66	299	150	225	997
<i>Niveau 4</i>	498	609	373	951	432	932	3 795
<i>Niveau 3</i>	224	227	131	390	229	381	1 582
<i>Niveau 2</i>	325	273	265	365	368	428	2 024
<i>Sans diplôme</i>	835	1 016	622	1 266	775	1 844	6 358
<i>Non précisé</i>	11	12	6	10	15	38	92

Source : ARML Centre-Val de Loire

VALEURS COMMENTÉES

## Caractéristiques des jeunes accompagnés dans les Missions Locales de la région Centre-Val de Loire en 2023

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
<b>Genre des jeunes accompagnés</b>	5 684	6 677	3 830	7 669	5 081	8 910	37 851
<i>Hommes</i>	3 026	3 603	2 074	4 165	2 731	4 646	20 245
<i>Femmes</i>	2 658	3 074	1 756	3 504	2 350	4 264	17 606
<b>Âge</b>	5 684	6 677	3 830	7 669	5 081	8 910	37 851
<i>Mineurs</i>	574	584	436	828	599	1 021	4 042
<i>18-21 ans</i>	2 818	3 105	1 915	3 942	2 425	4 367	18 572
<i>22-25 ans</i>	2 064	2 606	1 325	2 685	1 840	3 249	13 769
<i>26 ans et plus</i>	228	382	154	214	217	273	1 468
<b>Niveaux</b>	5 684	6 677	3 830	7 669	5 081	8 910	37 851
<i>Niveaux 5, 6 et 7</i>	284	453	188	526	309	468	2 228
<i>Niveau 4</i>	1 337	1 949	1 000	2 083	1 151	2 067	9 587
<i>Niveau 3</i>	880	938	577	1 135	864	1 224	5 618
<i>Niveau 2</i>	912	700	609	920	944	996	5 081
<i>Sans diplôme</i>	2 257	2 624	1 376	2 970	1 793	4 084	15 104
<i>Non précisé</i>	14	13	80	35	20	71	233

## Les entrées en situation des jeunes accompagnés dans les Missions Locales de la région Centre-Val de Loire en 2023

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
<b>Nombre d'entrées en situation selon la catégorie de situation</b>	6 643	8 797	3 771	8 931	6 951	13 489	48 582
<i>Contrat en alternance</i>	244	196	154	505	349	405	1 853
<i>Emploi</i>	3 300	6 314	1 799	5 712	4 589	9 633	31 347
<i>Formation</i>	1 157	1 011	548	1 235	844	1 786	6 581
<i>Immersion en entreprise</i>	36	27	130	59	39	59	350
<i>Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)</i>	1 340	825	592	932	704	1 050	5 443
<i>Scolarité</i>	271	256	404	151	195	320	1 597
<i>Contrat de volontariat - bénévolat</i>	295	168	144	337	231	236	1 411
<b>Nombre de jeunes entrés en situation selon la catégorie de situation</b>	3 517	3 793	2 174	4 123	3 549	6 229	23 385
<i>Contrat en alternance</i>	242	194	154	497	336	396	1 819
<i>Emploi</i>	1 957	2 560	1 122	2 328	2 407	4 262	14 636
<i>Formation</i>	969	879	470	1 094	720	1 494	5 626
<i>Immersion en entreprise</i>	33	25	36	49	35	51	229
<i>Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)</i>	819	563	404	641	465	728	3 620
<i>Scolarité</i>	264	253	395	149	189	314	1 564
<i>Contrat de volontariat - bénévolat</i>	283	148	135	300	199	222	1 287

Source : ARML Centre-Val de Loire

VALEURS COMMENTÉES

## Caractéristiques des jeunes entrés en contrat d'engagement jeune et en PACEA

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
<b>Contrat d'engagement jeune</b>							
Nombre de jeunes entrés en dispositif	1 021	1 182	603	1 409	840	1 843	6 898
Nombre d'entrées en dispositif	1 429	1 346	646	1 981	955	2 352	8 709
<b>Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)</b>							
Nombre de jeunes entrés en dispositif	1 854	1 587	1 363	1 580	1 705	2 358	10 447
Nombre d'entrées en dispositif	1 901	1 615	1 403	1 599	1 742	2 412	10 672

## Caractéristiques des jeunes ayant une reconnaissance RQTH acquise ou en cours

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
<b>Genre des jeunes RQTH accompagnés</b>	304	237	179	374	425	401	1 920
Hommes	169	142	110	216	258	226	1 121
Femmes	135	95	69	158	167	175	799
<b>Âge</b>	304	237	179	374	425	401	1 920
Mineurs	23	13	18	22	43	30	149
18-21 ans	131	100	90	176	197	189	883
22-25 ans	134	108	64	165	155	167	793
26 ans et plus	16	16	7	11	30	15	95

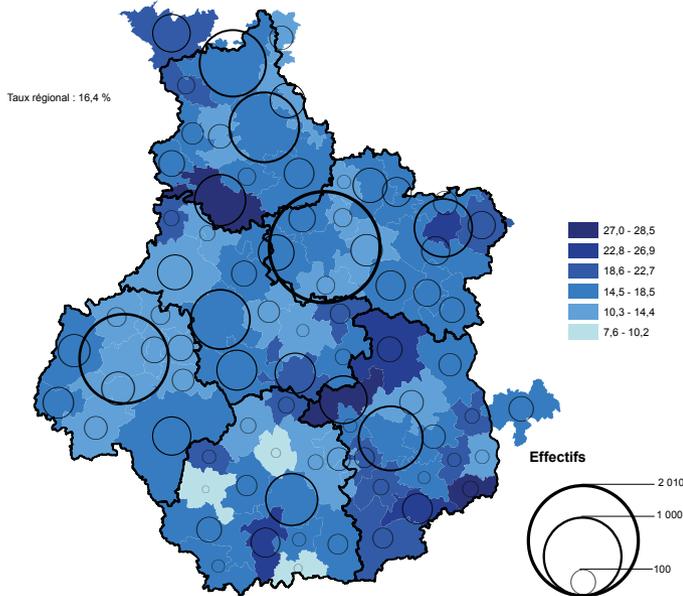
## Caractéristiques des jeunes sous main de justice (JSMJ)

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
<b>Nombre de jeunes sous main de justice (JSMJ)</b>							
Nombre d'entrées en dispositif	63	136	70	62	157	172	660
Nombre de jeunes entrés en dispositif	62	134	68	58	147	153	622
<b>Nombre de jeunes sous main de justice (JSMJ) selon le milieu</b>							
<b>Milieu fermé</b>							
Nombre d'entrées en dispositif	30	60	41	22	59	113	325
Nombre de jeunes entrés en dispositif	30	60	41	22	59	112	324
<b>Milieu ouvert</b>							
Nombre d'entrées en dispositif	33	76	29	40	98	59	335
Nombre de jeunes entrés en dispositif	33	76	29	40	96	59	333

Source: ARML Centre-Val de Loire

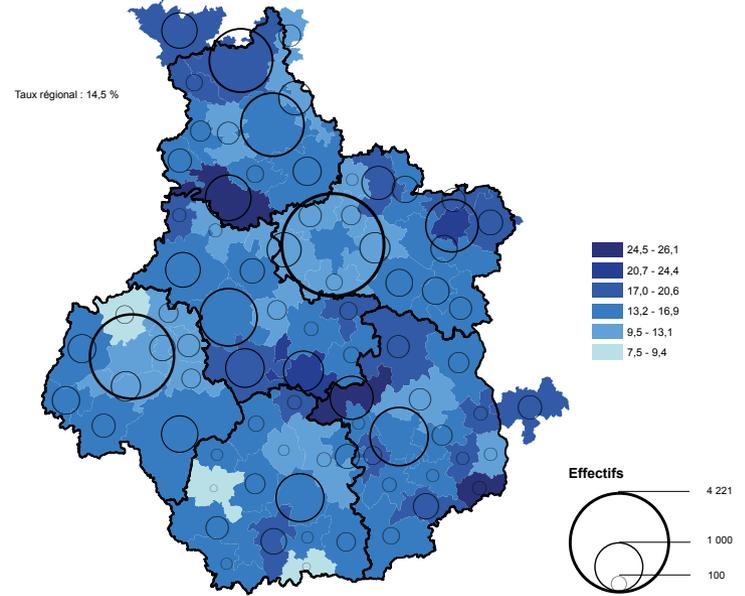


**12** [ Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2021



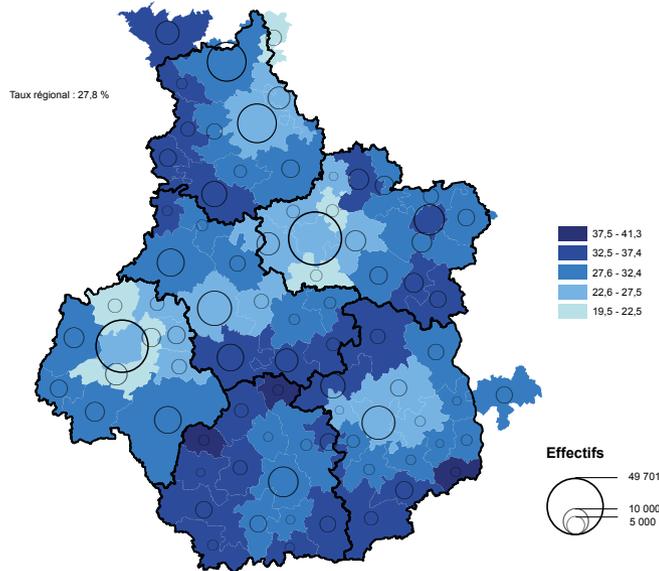
Sources : Insee (RP 2021) - Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**13** [ Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2021



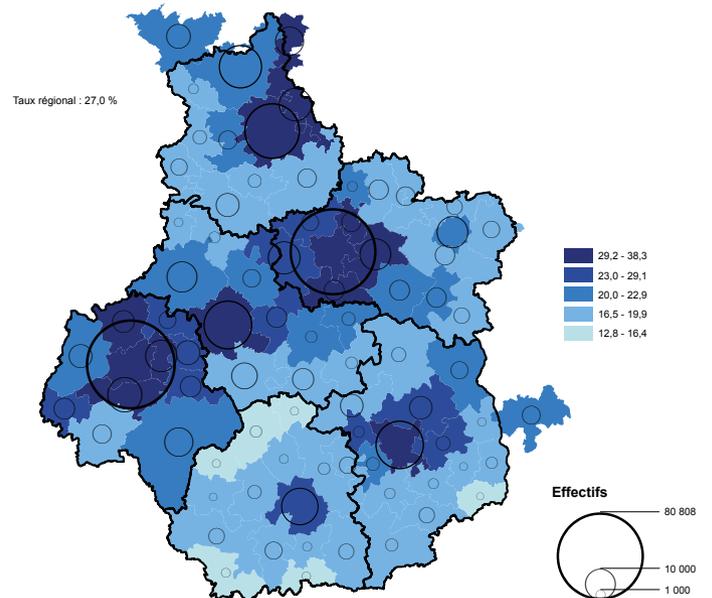
Sources : Insee (RP 2021) - Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**14** [ Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées, sans qualification ou de faibles niveaux de formation (CEP, BEPC, Brevet des collèges ou DNB) pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2021



Sources : Insee (RP 2021) - Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**15** [ Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac +2 et plus pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2021



Sources : Insee (RP 2021) - Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**L**e Centre-Val de Loire compte, fin 2022, plus de **1240 établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap** proposant plus de **7 000 places**.

Fin 2022, le Centre-Val de Loire compte **0,7 place d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap** pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans (**1,1 ‰ en France hexagonale**). En région, le taux d'équipement varie de 0,4 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 1,7 ‰ dans l'Indre. **Le taux d'équipement en places d'accueil médicalisé en région** est, quant à lui, fin 2022, de **1,5 place** pour 1 000 adultes (**1,1 ‰ au niveau national**). Le taux d'équipement en places d'accueil médicalisé en région est le plus faible dans le Loiret (1,0 ‰) et le plus élevé dans l'Eure-et-Loir (2,2 ‰). Fin 2022, **le taux d'équipement régional en foyer de vie**, est de **3,1 places** pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans (**2,6 ‰ en France hexagonale**). Il varie de 1,9 ‰ dans le Cher à 5,2 ‰ dans l'Indre.

Fin 2022, la **région** compte **80 entreprises de service et d'aide par le travail (Esat) offrant plus de 4 940 places**, soit un **taux d'équipement en Esat en région** de **4,1 places** pour 1 000 adultes (**3,6 ‰ en France hexagonale**). Le Loiret a le taux le plus faible (3,7 ‰). À l'inverse, l'Indre a le taux le plus élevé (5,1 ‰). La région dispose également de 7 centres de rééducation professionnelle (CRP), centres de pré-orientation (CPO), unités d'évaluation de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) proposant près de 320 places.

**L'offre régionale** en établissements est complétée par les services d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (**Samsah**) et les services d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**)<sup>(1)</sup> qui comptent près de **2 250 places**.

Fin 2022, le Centre-Val de Loire compte **126 établissements** accueillant des jeunes avec un handicap et offrant près de **5 300 places d'accueil**. Le **taux d'équipement** (hors SESSAD, CMPP, CAMSP, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) est de **8,6 places** pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans. Il est de **7,2 ‰ au niveau national**. En région, il varie de 6,9 ‰ dans le Loiret à 12,5 ‰ dans l'Indre.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (**Sessad**)<sup>(2)</sup> de la **région** comptent près de **1 650 places**, fin 2022.

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, les élèves en situation de handicap de l'académie représentent 3,7 % des élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, la part d'élèves en

situation de handicap scolarisés est de 3,9 %. **Dans l'académie, les élèves en situation de handicap sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire**<sup>(3)</sup> (respectivement 71,9 % des élèves du 1<sup>er</sup> degré et 67,5 % des élèves du 2<sup>nd</sup> degré contre 28,1 % des élèves du 1<sup>er</sup> degré et 32,5 % des élèves du 2<sup>nd</sup> degré scolarisés en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)<sup>(4)</sup> ou en unité d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA)).

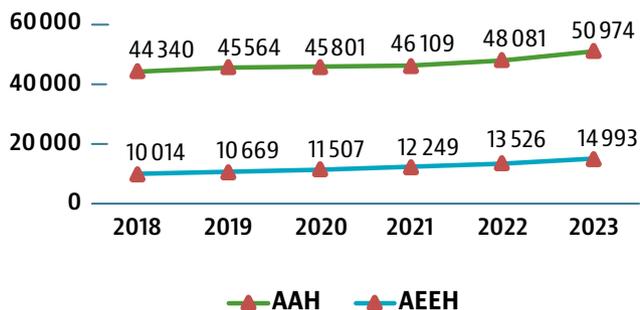
Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions aux personnes en situation de handicap.

Fin 2023, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**AEEH**)<sup>(5)</sup>  est délivrée **en région** à près de 15 000 allocataires, soit un **taux de 25,0 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans**. Il est **inférieur au taux national** à la même période (**27,0 ‰**) et varie en région de 21,2 ‰ dans le Loiret à 30,6 ‰ dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher. Entre fin 2022 et fin 2023, le nombre d'allocataires de l'AEEH en région a progressé de 10,8 % (7,1 % au niveau national).

Fin 2023, la **région** compte près de **51 000 bénéficiaires** de l'allocation adulte handicapé (**AAH**) <sup>(6)</sup>, soit un **taux de 3,7 allocataires pour 100 adultes** de 20 à 64 ans (**3,6 ‰ en France hexagonale**). À l'échelle infrarégionale, le taux d'allocataires varie de 2,8 % dans le Loiret à 5,7 % dans l'Indre. Le nombre d'allocataires de l'AAH entre 2022 et 2023 a augmenté de 6,0 % (4,5 % au niveau national). *L'implantation des services et établissements sur les territoires impactent les forts taux d'allocataires de l'AAH et l'AEEH observés localement. L'interprétation des représentations cartographiques pour ces indicateurs doit être réalisée avec prudence.*

Fin 2022, la prestation de compensation du handicap (**PCH**) ou l'allocation compensatrice pour tierce personne (**ACTP**)<sup>(7)</sup> concernent, en région, 6,8 allocataires pour 1 000 personnes de moins de 60 ans et 6,7 ‰ pour les 60 ans et plus (respectivement 6,2 ‰ et 6,6 ‰ en France). A l'échelle des départements de la région, le **Cher** présente les taux d'allocataires de la PCH et de l'ACTP les plus élevés et ce, quelle que soit la classe d'âge (**9,6 ‰ pour les moins de 60 ans et 10,9 ‰ pour les plus de 60 ans**). **Le Loiret** a, quant à lui, le taux d'allocataires **le plus faible** pour les moins de 60 ans (5,7 ‰) et l'Indre-et-Loire, le plus faible, pour les 60 ans et plus (5,2 ‰) ■

## Évolution du nombre de bénéficiaires de prestations handicap en Centre-Val de Loire



Sources : CAF, MSA – Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

1. Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ainsi que le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) sont deux types de services qui proposent des modes de prise en charge diversifiés selon chaque situation. L'accompagnement que ces structures délivrent, défini par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), peut être permanent, temporaire ou séquentiel. L'ensemble de leurs prestations peut être réalisé en milieu ordinaire ou protégé, à domicile, sur les lieux où s'exercent les activités sociales, scolaires ou professionnelles de la personne handicapée ou, le cas échéant, dans les locaux mêmes de ces services.
2. Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.
3. La loi du 11 février 2005 confirme le droit à la scolarisation pour tous les enfants handicapés. Les enfants peuvent être scolarisés en milieu ordinaire tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement particulier.
4. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs au service de la construction du parcours des élèves en situation de handicap. Elles leur proposent, en milieu ordinaire, des modalités d'apprentissage et des enseignements adaptés. Dotées d'un projet intégré au projet d'établissement, les ULIS concernent et impliquent l'ensemble des personnels de l'établissement dont elles sont partie intégrante.
5. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant handicapé.
6. Pour les adultes, l'allocation adulte handicapé (AAH), financée par l'État et versée par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole vise à assurer un revenu d'existence afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux dépenses de la vie courante.
7. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) peut être accordée par la CDAPH. Cette prestation est financée par le département. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

### Places installées au 31.12.2022 par catégorie d'établissements<sup>(1)</sup> — Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Établissements d'hébergement</b>								
<b>Maisons d'accueil spécialisées (Mas)</b>								
<i>Nombre d'établissements</i>	4	4	6	7	5	6	32	729
<i>Nombre de places installées</i>	103	113	187	215	164	190	972	30 623
<b>Foyer d'accueil médicalisé (Fam)<sup>(2)</sup> et établissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (E.A.M.)</b>								
<i>Nombre d'établissements</i>	6	11	5	11	12	16	61	1 065
<i>Nombre de places installées</i>	188	380	125	277	357	595	1 922	31 882
<b>Foyer de vie (inclut les foyers occupationnels), Foyer d'hébergement, Foyer d'accueil polyvalent<sup>(3)</sup>, Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (E.A.N.M.)</b>								
<i>Nombre d'établissements</i>	15	20	21	39	20	27	142	3 140
<i>Nombre de places installées</i>	543	762	351	1 052	493	748	3 949	95 032
<b>Établissement d'accueil temporaire</b>								
<i>Nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	0	0	48
<i>Nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	0	0	559
<b>Établissement expérimental<sup>(4)</sup></b>								
<i>Nombre d'établissements</i>	0	0	0	4	2	2	8	175
<i>Nombre de places installées</i>	0	0	0	124	6	41	171	2 429
<b>Places d'accueil temporaire (hors accueil de jour)<sup>(5)</sup></b>								
<i>Nombre de places installées</i>	18	17	9	12	17	22	95	1 847
<b>Places d'accueil de jour<sup>(6)</sup></b>								
<i>Nombre de places installées</i>	69	86	68	592	141	554	1 510	37 613
<b>Établissements de travail protégé</b>								
<b>Entreprises de service et d'aide par le travail (Esat)</b>								
<i>Nombre d'établissements</i>	8	12	12	14	11	23	80	1 474
<i>Nombre de places installées</i>	600	787	479	1 255	598	1 222	4 941	116 755

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2023 (DREES, Finess; Insee, Estimations de population 2023 (résultats provisoires arrêtés avril 2024))

- (1) On compte la capacité totale des établissements indépendamment de la spécificité des places
- (2) Les établissements classés en catégorie FAM sont ceux qui disposent de lits d'accueil médicalisés, même si d'autres types de lits y sont présents
- (3) La catégorie « foyer d'accueil polyvalent » a été créée dans FINESS dans le but d'attribuer un seul numéro FINESS aux foyers d'hébergement qui proposent simultanément de l'hébergement ouvert et de l'accueil en foyer de vie (et de permettre ainsi que les diverses activités d'un même établissement ne fassent pas l'objet d'immatriculations distinctes)

- (4) Places en catégorie 370 et 379 (établissement expérimental pour personnes handicapées). L'inclusion de la catégorie 379 constitue une rupture de série par rapport aux données passées.
- (5) On compte l'ensemble des places de la discipline quelle que soit la catégorie d'établissement
- (6) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour adultes handicapés

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Centres de rééducation professionnelle (CRP), Centres de préorientation (CPO), Unités d'évaluation de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)</b>								
<i>Nombre d'établissements</i>	1	0	0	3	2	1	7	174
<i>Nombre de places installées</i>	86	0	0	101	122	8	317	11 035
<b>Services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (SAVS et Samsah)<sup>(7)</sup></b>								
<i>Nombre de services</i>	7	14	8	15	14	18	76	1 562
<i>Nombre de places</i>	276	284	422	473	338	448	2 241	55 263
<b>Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap</b> au 31.12.2022 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	0,8‰	0,4‰	1,7‰	0,5‰	1,2‰	0,6‰	0,7‰	1,1‰
<b>Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé</b> au 31.12.2022 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,5‰	2,2‰	1,7‰	1,2‰	2,2‰	1,0‰	1,5‰	1,1‰
<b>Taux d'équipement en places dans les foyers de vie</b> au 31.12.2022 (inclut les foyers occupationnels) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,9‰	2,4‰	5,2‰	2,2‰	3,5‰	4,0‰	3,1‰	2,6‰
<b>Taux d'équipement en places dans les établissements et service d'aide par le travail (Esat)</b> au 31.12.2022 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	4,5‰	3,9‰	5,1‰	4,2‰	4,1‰	3,7‰	4,1‰	3,6‰

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2023 (DREES, Finess ; Insee, Estimations de population 2023 (résultats provisoires arrêtés avril 2024))

(7) Services autonomes et services rattachés à un établissement

16

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2023</b>	8 638	7 176	6 402	11 299	6 927	10 532	50 974	1 300 314
pour 100 adultes de 20 à 64 ans	5,5%	3,1%	5,7%	3,4%	4,0%	2,8%	3,7%	3,6%
<b>Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2022*</b>								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	0,8‰	0,4‰	0,6‰	0,3‰	0,5‰	0,5‰	0,5‰	0,5‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	1,8‰	0,8‰	1,1‰	0,5‰	0,7‰	1,1‰	0,9‰	1,0‰
<b>Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2022*</b>								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	8,9‰	6,0‰	7,2‰	5,6‰	7,5‰	5,2‰	6,3‰	5,6‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	9,2‰	5,4‰	6,4‰	4,8‰	6,8‰	4,4‰	5,8‰	5,6‰
<b>Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2022*</b>								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	9,6‰	6,4‰	7,8‰	6,0‰	8,0‰	5,7‰	6,8‰	6,2‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	10,9‰	6,2‰	7,5‰	5,2‰	7,5‰	5,4‰	6,7‰	6,6‰

Sources: Drees, Caf, MSA, Insee (RP 2021)

\*Sources: Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis): DREES, enquête Aide sociale; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2023. Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.

VALEURS COMMENTÉES

## données générales

### Places installées au 31.12.2022 par catégorie d'établissements — Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Instituts médico-éducatifs (IME)</b>								
<i>Nombre d'établissements</i>	10	13	10	15	8	18	74	1 354
<i>Nombre de places installées</i>	343	816	370	655	461	828	3 473	71 555
<b>Établissements enfants et adolescents polyhandicapés</b>								
<i>Nombre d'établissements</i>	1	2	1	1	2	2	9	181
<i>Nombre de places installées</i>	25	63	7	60	21	55	231	5 284
<b>Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep)</b>								
<i>Nombre d'établissements</i>	2	3	2	7	6	3	23	499
<i>Nombre de places installées</i>	128	71	109	321	186	145	960	18 746
<b>Instituts d'éducation motrice (IEM)</b>								
<i>Nombre d'établissements</i>	1	0	1	1	0	2	5	139
<i>Nombre de places installées</i>	54	0	62	60	0	57	233	7 579
<b>Établissements pour déficients sensoriels <sup>(1)</sup></b>								
<i>Nombre d'établissements</i>	0	4	0	1	0	1	6	110
<i>Nombre de places installées</i>	0	116	0	50	0	80	246	7 635
<b>Établissements expérimentaux</b>								
<i>Nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	0	0	57
<i>Nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	0	0	395
<b>Jardins d'enfants spécialisés</b>								
<i>Nombre d'établissements</i>	0	2	0	0	1	2	5	6
<i>Nombre de places installées</i>	0	27	0	0	18	45	90	140
<b>Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés</b>								
<i>Nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	4	4	15
<i>Nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	50	50	168
<b>Établissements d'accueil temporaire</b>								
<i>Nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	0	0	14
<i>Nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	0	0	180
<b>Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad, y compris structures externes) <sup>(2)</sup></b>								
<i>Nombre de services</i>	5	3	3	21	8	14	54	1 658
<i>Nombre de places installées</i>	225	68	99	628	203	406	1 629	51 544
<b>Taux d'équipement global en établissement pour enfants en situation de handicap (hors SESSAD, CMPP, CAMSP, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) au 31.12.2022 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans</b>	8,8‰	9,9‰	12,5‰	8,2‰	9,1‰	6,9‰	8,6‰	7,2‰

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2023 (DREES, Finess ; Insee, Estimations de population 2023 (résultats provisoires arrêtés avril 2024))

(1) Rassemblent trois types d'établissements : ceux pour déficients visuels, pour déficients auditifs, et pour déficients auditifs et visuels

(2) Services autonomes et services rattachés à un établissement

 VALEURS COMMENTÉES

## données générales

17

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2023 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans</b>	1 556 24,6‰	3 284 30,6‰	1 228 28,6‰	3 066 21,5‰	2 232 30,6‰	3 627 21,2‰	14 993 25,0‰	416 960 27,0‰

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2021)

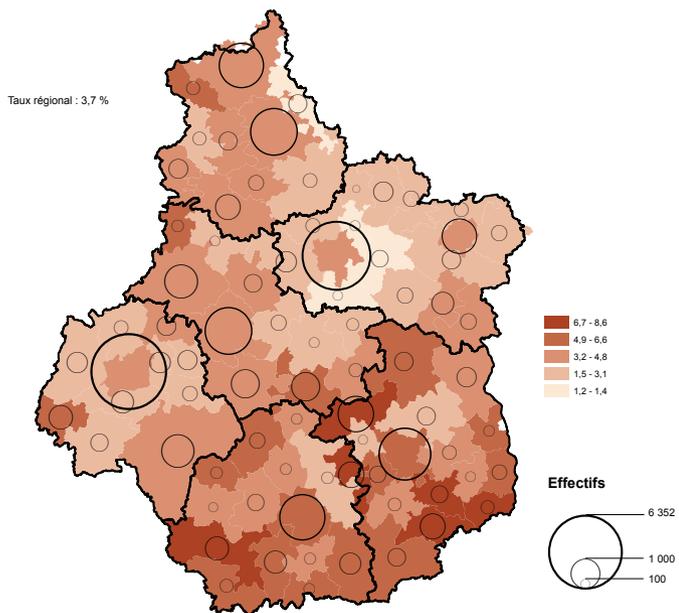
Scolarité	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France entière
<b>Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2023-2024) (en %)</b>	3,7%	4,2%	5,3%	3,8%	3,5%	3,0%	3,7%	
<i>Garçons</i>	5,3%	5,9%	7,4%	5,4%	4,9%	4,3%	5,2%	ND
<i>Filles</i>	2,2%	2,5%	3,3%	2,3%	2,1%	1,7%	2,2%	
<b>Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2023-2024) (en %)</b>	3,6%	4,7%	6,2%	3,8%	4,0%	3,0%	3,9%	
<i>Garçons</i>	4,9%	6,4%	8,2%	5,3%	5,7%	4,1%	5,4%	ND
<i>Filles</i>	2,2%	2,9%	4,2%	2,3%	2,4%	1,8%	2,4%	
<b>Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2023-2024) (en %)</b>								
<i>En classe ordinaire</i>	63,7%	81,7%	73,0%	75,8%	64,1%	66,2%	71,9%	ND
<i>Garçons</i>	65,7%	83,1%	75,9%	78,3%	67,4%	67,5%	73,9%	
<i>Filles</i>	59,1%	78,6%	66,9%	70,1%	56,7%	62,9%	67,2%	
<i>En ULIS et UEEA</i>	36,3%	18,3%	27,0%	24,2%	35,9%	33,8%	28,1%	
<i>Garçons</i>	34,3%	16,9%	24,1%	21,7%	32,6%	32,5%	26,1%	
<i>Filles</i>	40,9%	21,4%	33,1%	29,9%	43,3%	37,1%	32,8%	
<b>Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2023-2024) (en %)</b>								
<i>En classe ordinaire</i>	68,8%	76,0%	80,1%	75,7%	59,0%	48,9%	67,5%	ND
<i>Garçons</i>	71,8%	78,5%	82,6%	78,2%	62,1%	52,0%	70,2%	
<i>Filles</i>	61,9%	70,5%	75,2%	69,8%	51,5%	41,8%	61,4%	
<i>En ULIS et UEEA</i>	31,2%	24,0%	19,9%	24,3%	41,0%	51,1%	32,5%	
<i>Garçons</i>	28,2%	21,5%	17,4%	21,8%	37,9%	48,0%	29,8%	
<i>Filles</i>	38,1%	29,5%	24,8%	30,2%	48,5%	58,2%	38,6%	

Source : Rectorat de l'académie Orléans-Tours

VALEURS COMMENTÉES

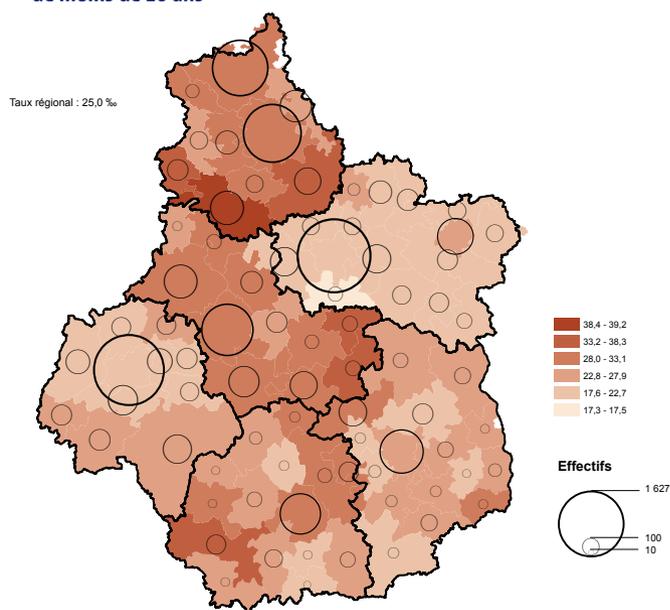


**16** [ Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2023 pour 100 personnes de 20 à 64 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2021) — Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**17** [ Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2023 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2021) — Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire



**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'espérance de vie à 60 ans en région est de 22,8 ans chez les hommes et 27,3 ans chez les femmes (23,7 ans chez les hommes et 28,0 ans chez les femmes en France). **En région, ce sont les habitants de l'Indre-et-Loire qui ont l'espérance de vie la plus élevée** (24,3 ans chez les hommes et 28,5 ans chez les femmes). À l'inverse, les **habitants du Cher ont l'espérance de vie à 60 ans la plus faible** des départements du Centre-Val de Loire (22,2 ans chez les hommes et 26,5 ans chez les femmes).

Au recensement de la population de 2021, en Centre-Val de Loire, les **personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules**  représentent **42,2 % des personnes âgées de 75 ans et plus** (24,5 % des hommes de 75 ans et plus et 54,8 % des femmes de 75 ans et plus). Le **taux national de personnes âgées vivant seules** est de **42,2 %**. En région, les départements du Cher et de l'Indre ont les parts de personnes âgées vivant seules les plus élevées des départements (43,1 %). À l'inverse, le Loiret a la plus faible (41,4 %). Le nombre de personnes âgées vivant seules en région a progressé entre les recensements de 2015 et 2021 de 3,1 % (+5,7 % au niveau national). Cette progression s'explique en partie par le développement de l'offre de proximité de services à la personne, en ville comme en milieu rural. Les personnes âgées vivent donc de plus en plus longtemps à domicile. Le nombre de personnes âgées vivant seules a progressé dans l'ensemble des départements à l'exception de l'Indre où il a diminué de 3,3 %.

Selon le recensement de la population 2021, **90,2 % des personnes âgées de la région vivent à leur domicile et 9,7 % dans un établissement** social de court-séjour ou dans un établissement et service de moyen ou long séjour, une maison de retraite, une résidence autonomie ou une résidence sociale (**contre 90,8 % et 9,0 % au niveau national**).

Fin 2022, le Centre-Val de Loire **dispose de plus de 29 300 places d'accueil de personnes âgées en Ehpad**<sup>(1)</sup>, auxquelles s'ajoutent plus de **4 100 places en résidence autonomie et près de 150 en maison de retraite non Ehpad**. Le **taux d'équipement en places dans les Ehpad de la région** est ainsi de **100,0** pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus, soit un **taux supérieur au niveau national (91,1 ‰)**. Il varie en région de 93,2 ‰ dans l'Indre-et-Loire à 109,8 ‰ dans le Loir-et-Cher. **Pour les structures d'hébergement non Ehpad, le taux d'équipement régional en places pour personnes âgées est de 19,1 ‰ (23,3 ‰ au niveau national)**. L'Indre a le taux le plus faible (14,4 ‰) tandis que celui de l'Indre-et-Loire est le plus élevé (25,1 ‰). L'offre régionale est complétée par plus de **1 350 lits et places en établissements de soins de longue durée (ESLD)**.

Fin 2022, les différents établissements d'accueil de la région proposent plus de **900 places d'hébergement temporaire**<sup>(2)</sup> et plus de **560 places d'accueil de jour**.

La **région** compte, fin 2022, **13 centres de jour**<sup>(3)</sup> totalisant **201 places** soit un **taux d'équipement de 0,7 place** pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus (**0,6 ‰ au niveau national**). Le taux d'équipement en région varie de 0,3 ‰ dans le Cher et le Loir-et-Cher à 1,7 ‰ dans l'Indre-et-Loire. Il est à noter l'absence de centre de jour dans l'Eure-et-Loir et l'Indre.

Fin 2022, en **région**, les **bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa)**<sup>(4)</sup> représentent **18,1 % des personnes âgées (9,0 % des personnes âgées bénéficiaires de l'Apa à domicile et 9,0 % bénéficiaires de l'Apa en établissement)**. Au niveau national, le taux de bénéficiaires de l'Apa est de 19,4 % (11,4 % pour l'Apa à domicile et 8,0 % pour l'Apa en établissement). En région, le taux varie de 14,2 % dans l'Indre à 23,2 % dans le Loir-et-Cher ; ce dernier présentant les proportions de bénéficiaires de l'Apa à domicile et en établissement les plus importantes des départements de la région (respectivement 12,3 % et 10,9 %).

Des aides peuvent être accordées aux personnes âgées pour les actes de la vie quotidienne. Ainsi, au 31 décembre 2023, près de **10 800 personnes âgées de la région bénéficient d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile** , soit un **taux de 38,1 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus**. À l'échelle des départements, de grosses disparités sont relevées quant aux proportions de bénéficiaires. Si le taux n'est que de 19,2 ‰ dans l'Eure-et-Loir, il est de 65,4 ‰ dans l'Indre. Le nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile a augmenté en région de 9,8 % entre fin 2022 et fin 2023 (augmentation comprise entre 2,1 % dans l'Indre et 28,8 % en Eure-et-Loir).

L'**indice de grand vieillissement** <sup>(5)</sup> mesuré en **région en 2021 est de 44,6 personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans** (35,5 chez les hommes et 52,6 chez les femmes). **L'indice est de 42,4 au niveau national** (33,2 chez les hommes et 50,3 chez les femmes). L'indice varie en région de 41,7 dans l'Eure-et-Loir à 47,4 dans l'Indre et le Loir-et-Cher. Entre les recensements de la population de 2015 et 2021, l'indice de grand vieillissement a diminué de 10,2 % en région (-9,2 % au niveau national).

La **région Centre-Val de Loire compte, fin 2023, plus de 18 000 allocataires du minimum vieillesse** <sup>(6)</sup>, soit un **taux de 30,5 bénéficiaires pour 1000 personnes âgées de 65 ans**

**et plus** (30,6 ‰ chez les hommes de 65 ans et plus et 30,4 ‰ chez les femmes). L'Eure-et-Loir est le département de la région comptant, en proportion, le moins de bénéficiaires du minimum vieillesse tandis que le Cher est le département en ayant le plus (respectivement 26,1 ‰ et 36,1 ‰). Entre fin 2022 et fin 2023, le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse a augmenté en région de 5,8 %, variant de 4,1 % dans l'Indre à 8,1 % dans l'Eure-et-Loir. La représentation cartographique montre des taux de bénéficiaires plus élevés dans les EPCI urbanisés mais aussi dans certaines communautés de communes rurales du sud de la région ■

1. Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés, pour un accueil permanent. Différentes structures permettent de répondre à des besoins différents. Les maisons de retraite accueillent des publics variés. Elles continuent d'accueillir des personnes valides mais la majorité reste des personnes dépendantes. Les résidences autonomie (<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/choisir-un-hebergement/vivre-dans-un-logement-independant-et-beneficier-de-services/les-logements>) proposent majoritairement un accueil aux personnes vieillissantes sans incapacité (personnes autonomes). Les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent principalement des personnes âgées très dépendantes. Elles sont progressivement transformées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les Ehpad sont des établissements médicalisés. Ils disposent d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident.
2. L'hébergement temporaire est une forme d'accueil et d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent. Il est limité dans le temps (3 mois maximum par an) et permet de pallier les aléas de la vie courante des personnes âgées (absence de proche, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation, familiarisation avec l'établissement pour un éventuel accueil permanent...).
3. Les centres de jour sont des lieux qui accueillent à la journée (ou à la demi-journée) des personnes âgées valides ou dépendantes avec l'objectif de maintenir l'autonomie et la socialisation en la faisant participer à des ateliers par petits groupes et à la vie communautaire.
4. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, a été instituée l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa), administrée et financée principalement par les Conseils départementaux. Cette aide permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie, de bénéficier d'une allocation pour accomplir les actes essentiels de la vie. La grille Aggir (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressources) qui distingue 5 niveaux, permet d'évaluer le niveau d'autonomie de la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.
5. L'indice de grand vieillissement permet d'appréhender les déséquilibres dans la structure par âge des aînés sachant que les « plus jeunes » parmi ceux-ci constituent souvent des aidants potentiels des « plus anciens ». L'indice de grand vieillissement est le rapport entre les personnes âgées de 80 ans et plus et celles âgées entre 65 et 79 ans.
6. Afin de garantir un revenu de retraite minimal pour les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail), des prestations peuvent être versées aux personnes âgées. L'ordonnance n°2004-605 du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse a institué une prestation unique et différentielle, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) n'est plus attribuée. L'Aspa remplace, pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse. Les anciens bénéficiaires de l'ASV continuent de recevoir cette allocation, mais peuvent y renoncer et l'Aspa remplace progressivement les allocations qui constituaient le minimum vieillesse. Elle est entrée en vigueur le 13 janvier 2007, après la parution du décret n°2007-57 du 12 janvier 2007. La loi de financement de la sécurité sociale 2016 prévoit le transfert de la gestion du minimum vieillesse (ASPA et ASV/AS) à la MSA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La MSA prend donc le relais de la Caisse des dépôts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour la gestion des dossiers en cours, y compris pour les périodes antérieures à la date du transfert et pour les demandes à venir.

18

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile</b> (pour 100 personnes de 75 ans et plus) en 2021	14 546 43,1%	15 856 42,0%	11 883 43,1%	24 989 42,1%	15 112 42,1%	24 697 41,4%	107 081 42,2%	2 443 342 42,2%
<i>Hommes</i>	3 833 26,8%	3 822 24,5%	3 017 26,3%	5 608 23,1%	3 688 24,5%	5 922 23,7%	25 891 24,5%	570 457 24,2%
<i>Femmes</i>	10 712 55,1%	12 033 54,3%	8 866 55,0%	19 381 55,4%	11 424 54,8%	18 774 54,1%	81 191 54,8%	1 872 885 54,6%
<b>Mode d'habitation des personnes âgées de 75 ans et plus en 2021</b> (effectifs et en % des 75 ans et plus)								
<i>Vivent en logement ordinaire</i>	33 746 89,6%	37 745 90,2%	27 741 89,8%	59 328 90,7%	36 570 89,2%	59 751 90,7%	254 881 90,2%	5 770 530 90,8%
<i>Hommes</i>	14 012 93,6%	15 699 93,6%	11 413 93,6%	24 301 94,1%	15 403 93,1%	24 985 94,4%	105 813 93,8%	2 342 260 94,2%
<i>Femmes</i>	19 734 87,0%	22 046 88,0%	16 328 87,4%	35 027 88,5%	21 167 86,5%	34 767 88,2%	149 068 87,7%	3 428 270 88,6%
<i>Vivent en établissement social de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale</i>	3 887 10,3%	4 010 9,6%	3 106 10,1%	5 923 9,1%	4 352 10,6%	6 083 9,2%	27 362 9,7%	574 042 9,0%
<i>Hommes</i>	952 6,4%	1 048 6,3%	761 6,2%	1 490 5,8%	1 105 6,7%	1 456 5,5%	6 811 6,0%	141 972 5,7%
<i>Femmes</i>	2 935 12,9%	2 962 11,8%	2 346 12,6%	4 433 11,2%	3 247 13,3%	4 627 11,7%	20 550 12,1%	432 070 11,2%
<i>Autre</i>	0,1%	0,2%	0,1%	0,0%	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%
<b>Indice de grand vieillissement en 2021</b> (Nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans)	44,4	41,7	47,4	45,9	47,4	42,6	44,6	42,4
<i>Hommes</i>	34,7	33,1	36,7	36,7	38,5	34,0	35,5	33,2
<i>Femmes</i>	52,9	49,4	56,9	53,6	55,2	50,2	52,6	50,3
<b>Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2021</b>	17,2%	16,4%	18,3%	17,5%	18,2%	16,4%	17,2%	16,3%
<i>Hommes</i>	12,7%	12,8%	13,5%	13,5%	14,3%	12,7%	13,2%	12,1%
<i>Femmes</i>	20,7%	19,3%	21,9%	20,6%	21,3%	19,4%	20,4%	19,5%
<b>Espérance de vie à 60 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023*</b>								
<i>Hommes</i>	22,2	23,1	22,6	24,3	23,4	23,7	22,8	23,7
<i>Femmes</i>	26,5	27,1	27,1	28,5	28,0	27,6	27,3	28,0

Source: Insee (RP 2021)

\*Sources: Insee, estimations de population, État civil

VALEURS COMMENTÉES

## Places installées au 31.12.2022 (publiques ou privées)

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Hébergement permanent :</b>								
<b>Autres établissements d'hébergement pour personnes âgées <sup>(1)</sup></b>								
Nombre d'établissements	2	2	2	3	0	1	10	269
Nombre de places installées	14	46	22	63	0	0	145	5 669
<b>Résidence autonomie</b>								
Nombre d'établissements	16	8	7	29	12	16	88	2 316
Nombre de places installées	676	394	264	1 456	453	864	4 107	120 748
<b>EHPAD</b>								
Nombre d'établissements	42	46	43	65	51	66	313	7 403
Nombre de places installées	4 203	4 279	3 299	6 408	4 624	6 499	29 312	609 787
<b>Hébergement temporaire</b>								
Nombre de places installées <sup>(2)</sup>	97	106	84	263	129	239	918	17 526
<b>Accueil de jour</b>								
Nombre de places installées <sup>(3)</sup>	90	55	46	170	96	107	564	15 994
<b>Établissements de longue durée (ESLD) <sup>(4)</sup></b>								
Nombre d'établissements	6	4	4	2	2	5	23	568
Nombre de lits	277	213	172	204	160	330	1 356	29 315
<b>Centres de jour pour personnes âgées</b>								
Nombre d'établissements	1	0	0	6	1	5	13	298
Nombre de lits	10	0	0	117	14	60	201	3 818
<b>Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2022 (maisons de retraite, logements-foyers, ESLD)</b>								
	25,0‰	15,3‰	14,4‰	25,1‰	14,6‰	17,3‰	19,1‰	23,3‰
<b>Taux d'équipement en places dans les Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2022 (EHPAD)</b>								
	108,7‰	100,3‰	103,9‰	93,2‰	109,8‰	94,2‰	100,0‰	91,1‰
<b>Taux d'équipement en places dans les centres de jour (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2022</b>								
	0,3‰	0,0‰	0,0‰	1,7‰	0,3‰	0,9‰	0,7‰	0,6‰

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2023 (DREES, Finess, ISD; Insee, Estimations de population 2023 (résultats provisoires arrêtés avril 2024))

(1) Y compris établissements expérimentaux pour personnes âgées

(2) On compte l'ensemble des places d'accueil temporaire quelle que soit la catégorie d'établissement (hors places en foyer club restaurant)

(3) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour personnes âgées (hors places en foyer club restaurant)

(4) Source SAE - Activité réalisée : Soins de longue durée (SLD)

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Bénéficiaires de l'Apa à domicile ou en établissement en % de la population de 75 ans et plus*</b> au 31.12.2022	17,6%	18,3%	14,2%	18,3%	23,2%	16,6%	18,1%	19,4%
<b>Bénéficiaires de l'Apa à domicile en % de la population de 75 ans et plus*</b> au 31.12.2022	7,4%	9,6%	6,3%	10,3%	12,3%	7,6%	9,0%	11,4%
<b>Bénéficiaires de l'Apa en établissement en % de la population de 75 ans et plus*</b> au 31.12.2022	10,2%	8,7%	7,9%	8,0%	10,9%	9,0%	9,0%	8,0%
<b>20</b> <b>Nombre d'allocataires du minimum vieillesse** pour 1 000 personnes de 65 ans ou plus</b> (31.12.2023)	2 841 36,1‰	2 359 26,1‰	1 943 31,0‰	4 230 31,1‰	2 244 26,6‰	4 434 31,5‰	18 051 30,5‰	
<i>Hommes</i>	1 253 36,4‰	1 046 26,2‰	825 30,2‰	1 808 31,0‰	998 26,9‰	1 989 32,4‰	7 919 30,6‰	ND
<i>Femmes</i>	1 588 35,8‰	1 313 26,0‰	1 118 31,7‰	2 422 31,3‰	1 246 26,4‰	2 445 30,9‰	10 132 30,4‰	
<b>21</b> <b>Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile** pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus</b> (31.12.2023)	1 639 43,5‰	805 19,2‰	2 019 65,4‰	2 970 45,4‰	1 071 26,1‰	2 271 34,5‰	10 775 38,1‰	
<i>Hommes</i>	392 26,2‰	214 12,8‰	540 44,3‰	658 25,5‰	284 17,2‰	576 21,8‰	2 664 23,6‰	ND
<i>Femmes</i>	1 247 55,0‰	591 23,6‰	1 479 79,1‰	2 312 58,4‰	787 32,2‰	1 695 43,0‰	8 111 47,7‰	

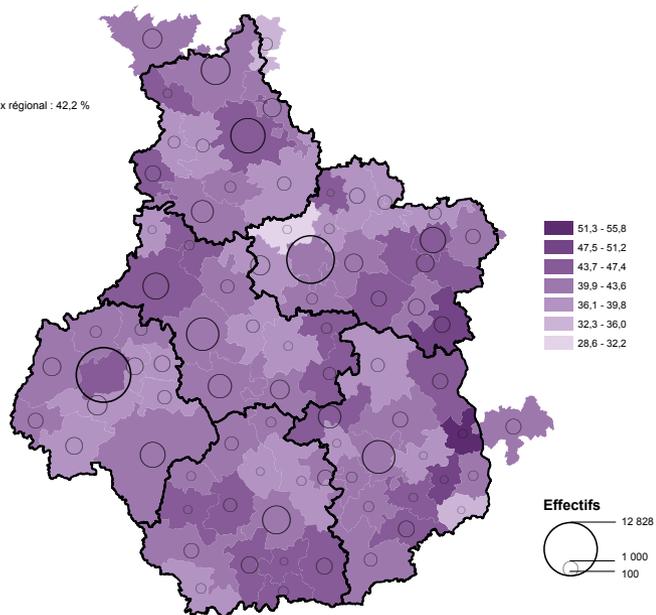
\*Sources : Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis) ; Drees, Enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2023

\*\*Sources : Carsat Centre-Val de Loire, MSA, Insee (RP 2021)



### 18 [ Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2021

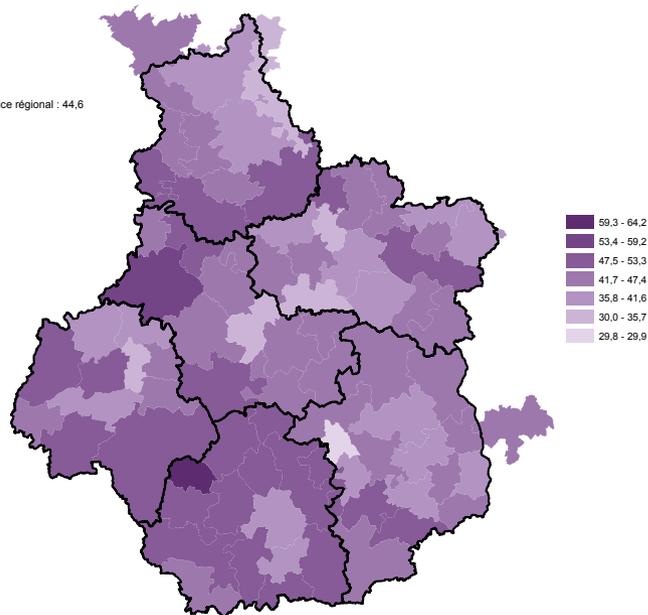
Taux régional : 42,2 %



Sources : Insee (RP 2021) — Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 19 [ Indice de grand vieillissement en 2021

Indice régional : 44,6

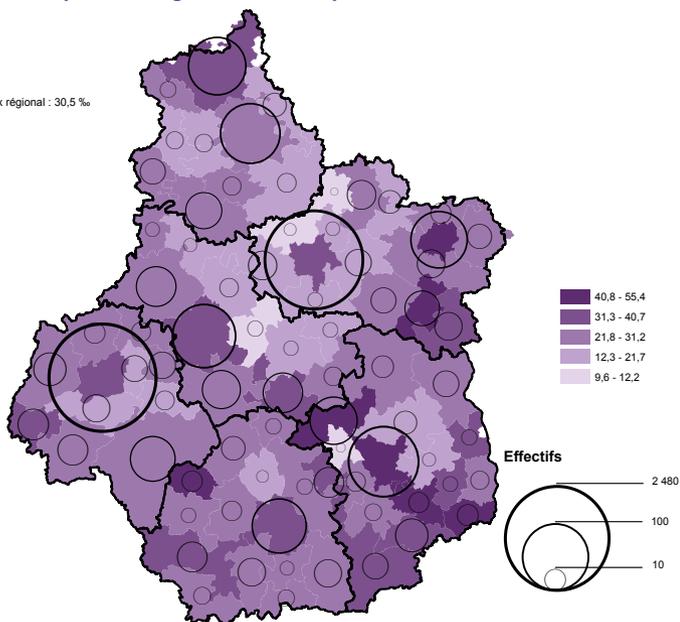


Sources : Insee (RP 2021) — Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire



### 20 [ Nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse au 31.12.2023 pour 1000 personnes âgées de 65 ans et plus

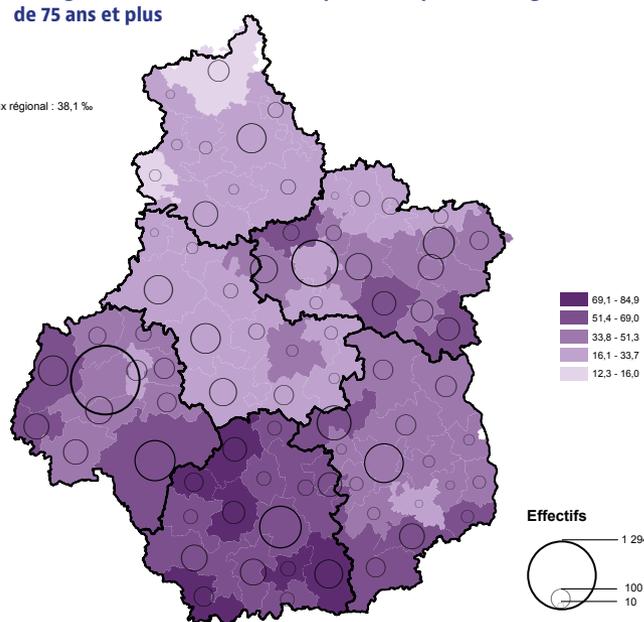
Taux régional : 30,5 %



Sources : Carsat, MSA, Insee (RP 2021) — Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 21 [ Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile au 31.12.2023 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus

Taux régional : 38,1 %



Sources : Carsat, MSA, Insee (RP 2021) — Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**E**n 2021, le **taux de pauvreté** <sup>(1)</sup> [📊] de la **région Centre-Val de Loire est inférieur à celui du niveau national** (respectivement **13,5 % en région contre 14,9 % en France hexagonale**). La région se situe au 5<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines avec les taux les plus faibles. À l'échelle des départements de la région, celui de l'Eure-et-Loir a le taux le plus faible (12,1 %). À l'inverse, le département de l'Indre a le taux le plus élevé (15,4 %). **Quel que soit le territoire, les moins de 30 ans restent la classe d'âge où le taux de pauvreté est le plus élevé** (21,4 % en Centre-Val de Loire et 22,7 % en France hexagonale). D'une manière générale, le Cher et l'Indre ont les taux de pauvreté par classe d'âge les plus élevés des départements de la région. Les taux de pauvreté restent cependant plus élevés en milieu urbain. La cartographie régionale par EPCI montre les taux les plus élevés dans les préfectures et les sous-préfectures mais aussi dans des plus petites communautés de communes du sud de la région.

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

Au 31 décembre 2023, la **région compte près de 512 500 allocataires**, ce qui représente **43,4 % des ménages (-0,7 % par rapport à fin 2022)**. Au total, **47,3 % de la population régionale bénéficie d'au moins une allocation** de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). À l'échelle des départements, le taux varie de 41,3 % dans l'Indre à 49,8 % dans le Loiret.

Le **RSA** [📊] <sup>(2)</sup> concerne, fin 2023, plus de **60 700 allocataires de la région** (nombre d'allocataires en baisse en région de 0,8 % par rapport à fin 2022 et comparable au niveau national), soit **un taux de bénéficiaires de 3,9 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans (4,1 % au niveau national)**. Le **RSA socle majoré** est attribué en **région à près de 7 800 allocataires** (12,8 % de l'ensemble des allocataires du RSA socle) et le **RSA socle non majoré à près de 52 900 allocataires** (87,1 %). Le taux de bénéficiaires du RSA varie en région de 3,3 % dans l'Eure-et-Loir à 5,2 % dans le Cher. Les taux de bénéficiaires du RSA socle sont d'une manière générale plus élevés dans les EPCI urbanisés de la région mais aussi dans les communautés de communes du sud du Cher.

Fin 2023, la région **Centre-Val de Loire compte 9,2 allocataires du RSA socle majoré pour 100 familles monoparentales**. Le taux varie en région de 7,6 % dans l'Eure-et-Loir à 11,6 % dans le Cher.

À la fin de l'année 2023, plus de **182 100 allocataires de la région bénéficient de la prime d'activité, soit un nombre plus faible que par rapport à l'année précédente, tout comme au niveau national** (-1,7 % en région et -2,4 % au niveau national).

**Fin 2023, l'allocation de soutien familial (ASF)** [📊] <sup>(3)</sup> est délivrée à plus de **32 100 allocataires de la région**, soit un taux de **9,4 bénéficiaires pour 100 familles (8,9 % au niveau national)**. Le taux varie en région de 8,3 % dans l'Eure-et-Loir à 10,8 % dans l'Indre. L'analyse cartographique montre des taux de bénéficiaires de l'ASF plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés. Le nombre d'allocataires de l'ASF a augmenté en région entre 2022 et 2023 tout comme au niveau national (respectivement +5,7 % en région et +4,6 % en France hexagonale).

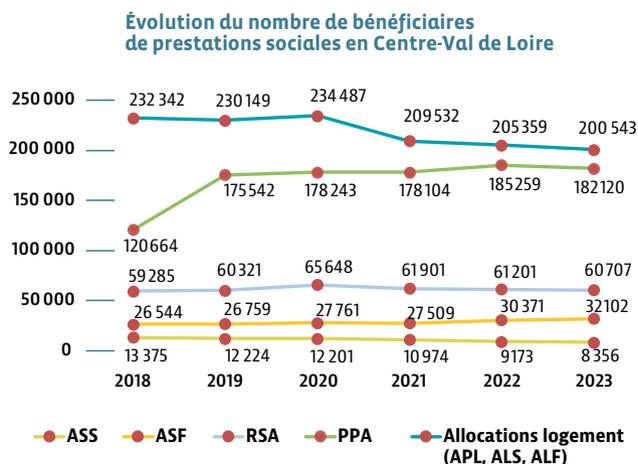
**L'allocation de solidarité spécifique (ASS)** <sup>(4)</sup> est délivrée, fin 2023, en **région Centre-Val de Loire à plus de 8 350 allocataires**, ce qui représente **6,6 bénéficiaires pour 1 000 adultes** âgés de 18 à 59 ans (**7,3 ‰ au niveau national**). Le taux varie en région de 6,2 ‰ dans l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher à 7,8 ‰ dans l'Indre. Entre la fin de l'année 2022 et la fin de l'année 2023 le nombre d'allocataires a diminué au niveau national comme au niveau régional (respectivement -8,9 % et -8,2 %).

Fin 2021, la **région compte près de 2 000 allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** <sup>(5)</sup>, soit **un taux de 1,8 bénéficiaire** pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans (**2,4 ‰ en France hexagonale**). Le taux de bénéficiaires en région varie de 1,3 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 2,5 ‰ dans l'Indre.

Une offre de logement dans le parc locatif social <sup>(6)</sup> permet aux personnes à faibles revenus d'y avoir accès. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la **région compte près de 204 000 logements sociaux** (y compris logements non conventionnés des SEM), soit une **densité de 17,5 logements sociaux** pour 100 résidences principales (**17,9 % en France hexagonale**). À l'échelle des départements, l'offre de logements sociaux varie de 14,6 % dans le Loir-et-Cher à 20,3 % dans l'Indre-et-Loire.

La construction de logements sociaux est l'une des réponses apportées aux difficultés pour se loger des personnes à faibles revenus <sup>(7)</sup>. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocation logement qui a pour objectif de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce, dans un contexte où le logement impacte fortement le budget des ménages. En effet, ce dernier est le 1<sup>er</sup> poste de dépenses des foyers français.

Au total, au 31 décembre 2023, plus de **200 500** résidents de la région ont bénéficié d'au moins une allocation logement (ALS, ALF, APL), ce qui représente **169,7 bénéficiaires pour 1 000 ménages (190,2 % en France hexagonale)**. Le taux varie en région de 133,2 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 208,0 ‰ dans l'Indre-et-Loire. Les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont étroitement liés à l'offre de logement social. À l'échelle infra-départementale, les densités de logements sociaux et les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont plus élevés d'une manière générale dans les EPCI les plus urbanisés de la région.



Sources : CAF, MSA, France TRAVAIL – Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

En 2023, le **Centre-Val de Loire** compte **258,0 dossiers de surendettement** pour 100 000 habitants, soit une **densité (nombre de dossiers pour 100 000 habitants) supérieure au niveau national (226,0/100 000)**. Elle varie en région de 217,0/100 000 dans le Loir-et-Cher à 300,0/100 000 dans l'Eure-et-Loir . En région, la **densité de dossiers de surendettement de primo-déposants** est de **148,0/100 000** habitants et celle des **redépôts** est de **110,0/100 000**, soit **des densités supérieures au niveau national (respectivement 137,0/100 000 et 89,0/100 000)**. La densité de primo-dépôts en région varie de 124,0 dans le Loir-et-Cher à 174,0 dans l'Eure-et-Loir et celle des redépôts, de 93,0 dans le Loir-et-Cher à 128,0 dans le Cher.

**L'endettement moyen des ménages surendettés de la région** est de **43 258,0 euros** (41 209,0 euros au niveau national) ■

1. Un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % (seuil retenu en l'occurrence) de la médiane des niveaux de vie.
2. Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a été instaurée au 1<sup>er</sup> juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité a été supprimé en 2016. Une prime d'activité s'est substituée au RSA activité. Dès lors, le RSA correspond au RSA socle et au RSA jeune.
3. L'allocation de soutien familial (ASF) est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) au parent qui élève seul son enfant ou à la personne qui a recueilli un enfant, qu'elle vive seule ou en couple.
4. L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée, sous conditions de ressources, par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.
5. L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.
6. Le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux, conventionnés ou non, pour lesquels le statut du bailleur contraint son activité (OPH, ESH, associations agréées) auquel s'ajoutent les logements conventionnés des autres bailleurs (SEM...).
7. Le logement social a été créé pour améliorer les conditions de logement des couches populaires et moyennes. L'article 140 de la loi SRU précise ainsi que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement « en raison notamment de l'inadéquation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Les plafonds de loyers et de revenus des locataires sont fixés chaque année par décret et diffèrent selon la localisation, le type de conventionnement et la composition des ménages locataires. Depuis l'an 2000, le logement social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définie par la loi SRU rendant obligatoire un pourcentage de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

22

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2021</b>	14,7%	12,1%	15,4%	12,8%	13,2%	13,9%	13,5%	14,9%
<b>Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2021</b>								
Moins de 30 ans	23,8%	18,0%	24,8%	22,4%	20,3%	21,0%	21,4%	22,7%
De 30 à 39 ans	18,5%	14,7%	19,9%	15,1%	17,6%	17,4%	16,7%	17,0%
De 40 à 49 ans	17,1%	14,1%	17,5%	13,8%	15,8%	16,5%	15,5%	16,7%
De 50 à 59 ans	13,7%	11,7%	14,6%	12,0%	12,5%	12,8%	12,6%	14,4%
De 60 à 74 ans	11,2%	8,6%	11,6%	9,4%	9,1%	9,4%	9,7%	11,5%
75 ans ou plus	10,4%	7,8%	12,0%	9,3%	8,5%	7,8%	9,0%	11,0%
<b>Nombre total d'allocataires au 31.12.2023 pour 100 ménages</b>	59 951 42,0%	78 009 41,5%	41 572 39,3%	135 839 47,0%	60 418 39,9%	136 661 44,8%	512 450 43,4%	13 601 558 45,7%
<b>Nombre total de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2023 pour 100 personnes</b>	133 849 44,7%	205 219 47,6%	89 787 41,3%	302 248 49,4%	144 941 44,1%	340 655 49,8%	1 216 699 47,3%	ND
<b>Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2023</b>	9 105	8 510	5 184	14 295	7 435	16 178	60 707	1 658 082
dont RSA socle majoré	1 170	1 046	766	1 734	871	2 203	7 790	ND
dont RSA socle non majoré	7 928	7 461	4 415	12 557	6 559	13 963	52 883	
<b>Nombre d'allocataires de la prime d'activité (PPA) au 31.12.2023</b>	21 617	27 112	16 024	46 498	22 244	48 625	182 120	4 505 814
<b>Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2023 pour 100 personnes de 15 à 64 ans</b>	9 105 5,2%	8 510 3,3%	5 184 4,2%	14 295 3,8%	7 435 3,9%	16 178 3,9%	60 707 3,9%	1 658 082 4,1%
<b>Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2023 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans</b>	1 170 11,6%	1 046 7,6%	766 11,0%	1 734 8,8%	871 8,7%	2 203 9,1%	7 790 9,2%	ND
<b>Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent jusqu'à 50% des revenus au 31.12.2023 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)</b>	35 864 71,1%	55 767 79,5%	25 033 72,8%	84 429 77,7%	39 435 76,3%	91 096 78,1%	331 624 76,8%	8 501 992 75,6%
<b>Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus au 31.12.2023 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)</b>	8 488 16,8%	8 005 11,4%	5 306 15,4%	13 788 12,7%	6 961 13,5%	14 068 12,1%	56 616 13,1%	1 604 888 14,3%
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2023 pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans</b>	1 081 7,6%	1 379 6,4%	777 7,8%	1 934 6,2%	962 6,2%	2 223 6,4%	8 356 6,6%	248 667 7,3%
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2022 pour 1 000 personnes de 25 à 59 ans</b>	259 2,1%	239 1,3%	220 2,5%	408 1,6%	308 2,3%	550 1,9%	1 984 1,8%	68 000 2,4%
<b>Nombre de logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour 100 résidences principales</b>	21 070 14,9%	33 029 17,8%	17 414 16,6%	57 950 20,3%	21 839 14,6%	52 651 17,5%	203 953 17,5%	5 241 285 17,9%
<b>Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) au 31.12.2023 pour 1 000 ménages</b>	11 967 83,9%	14 272 76,0%	9 493 89,8%	29 202 101,0%	11 739 77,6%	27 387 89,8%	104 060 88,1%	2 692 572 90,5%
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31.12.2023 pour 1 000 ménages</b>	7 998 56,0%	6 366 33,9%	5 114 48,4%	26 500 91,7%	6 770 44,7%	18 628 61,1%	71 376 60,4%	2 214 156 74,4%

23

Sources : Caf, MSA au 31.12.2023, France travail Centre-Val de Loire au 31.12.2023, Dreal Centre-Val de Loire (SOEs, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2023), Insee (RP 2021), Insee (revenus disponibles localisés), Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

\*\* Sources : Cnamts, CDC, estimations Drees

\*Sources : France Travail Centre-Val de Loire / FNA

VALEURS COMMENTÉES

# Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF)</b> au 31.12.2023 pour 1 000 ménages	3 755 26,3%	4 375 23,3%	2 237 21,2%	4 445 15,4%	2 744 18,1%	7 551 24,8%	25 107 21,2%	752 373 25,3%
<b>Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF)</b> au 31.12.2023 pour 1 000 ménages	23 720 166,2%	25 013 133,2%	16 844 159,3%	60 147 208,0%	21 253 140,4%	53 566 175,6%	200 543 169,7%	5 659 101 190,2%
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF)</b> au 31.12.2023 pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	3 853 10,4%	5 049 8,3%	2 749 10,8%	7 488 9,3%	3 624 8,6%	9 339 9,7%	32 102 9,4%	812 421 8,9%
<b>Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)</b> au 31.12.2023 pour 1 000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	7 497 201,5%	12 042 197,6%	5 032 198,1%	16 130 201,3%	8 116 191,6%	19 685 204,5%	68 502 200,1%	1 721 388 189,0%

Sources : Caf, MSA au 31.12.2023, Insee RP 2021

## Données surendettement

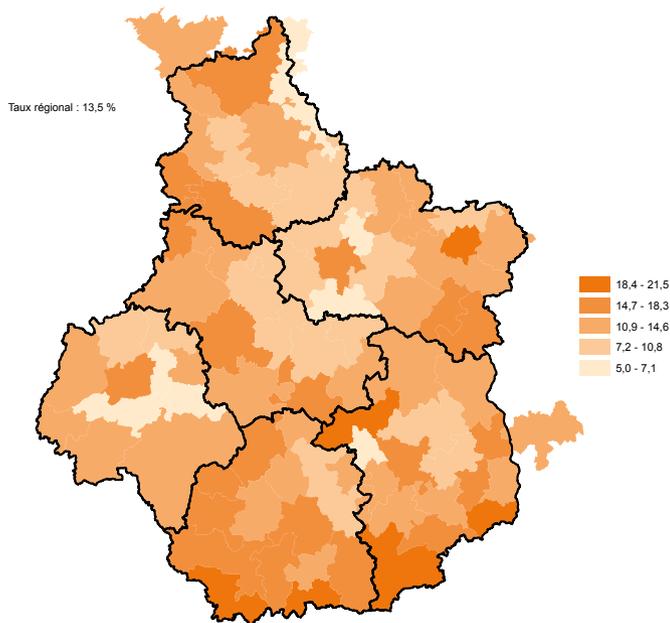
<b>Nombre de dépôts de dossiers de surendettement en 2023</b>	672	1 058	564	1 266	548	1 419	5 527	119 729
<b>Nombre de dossiers de surendettement</b> pour 100 000 habitants en 2023	270,0	300,0	290,0	232,0	217,0	260,0	258,0	226,0
<b>Nombre de primo-dépôts</b> pour 100 000 habitants en 2023	142,0	174,0	165,0	133,0	124,0	155,0	148,0	137,0
<b>Nombre de redépôts</b> pour 100 000 habitants en 2023	128,0	126,0	126,0	99,0	93,0	105,0	110,0	89,0
<b>Part de rétablissement personnel par rapport au nombre de dossiers en 2023</b>	Non disponible							
<b>Part des ménages composés de personnes seules avec ou sans enfant</b>	69,3%	68,7%	73,2%	74,7%	67,3%	71,0%	71,1%	71,9%
<b>Part de ménages composés de personnes célibataires, divorcées, séparées, veuves</b>	53,0%	52,4%	57,8%	59,6%	50,7%	55,2%	55,1%	56,2%
<b>Endettement moyen des surendettés</b>	42 131,0	49 489,0	41 512,0	37 001,0	46 178,0	44 298,0	43 258,0	41 209,0

Source : Banque de France



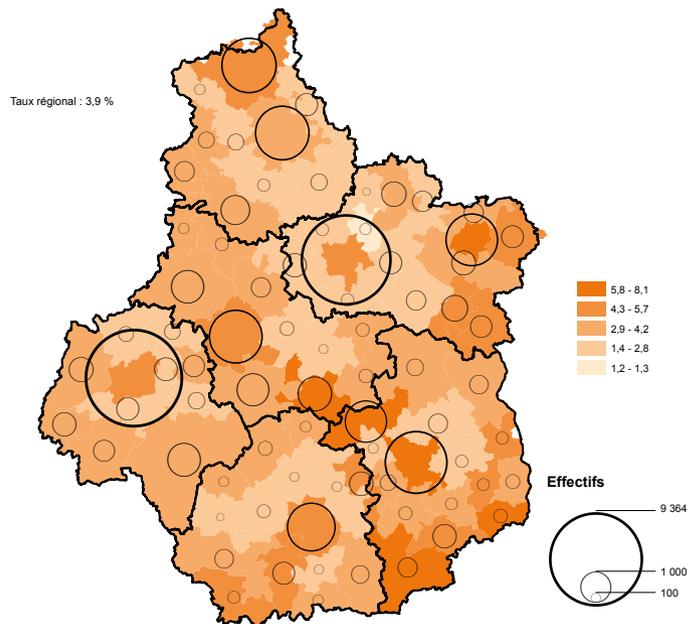
## cartographie

22 [ Taux de pauvreté en 2021 (en %)



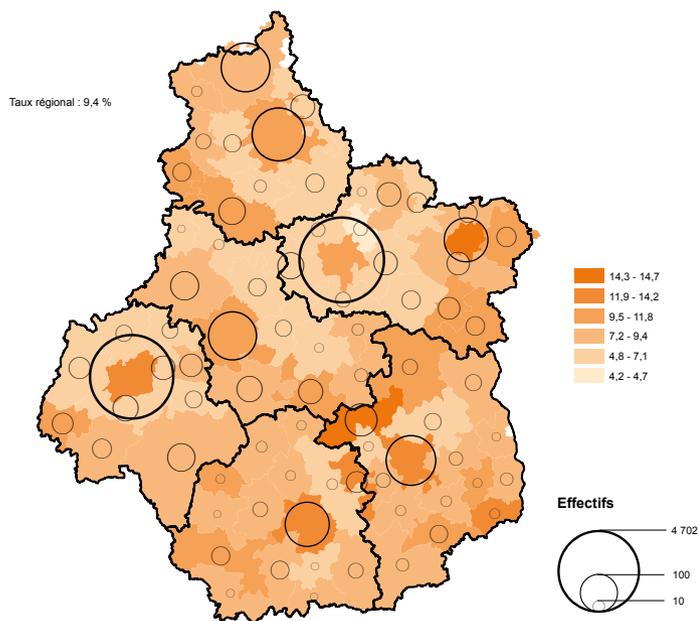
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal - Admin Express - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

23 [ Nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) au 31.12.2023 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans



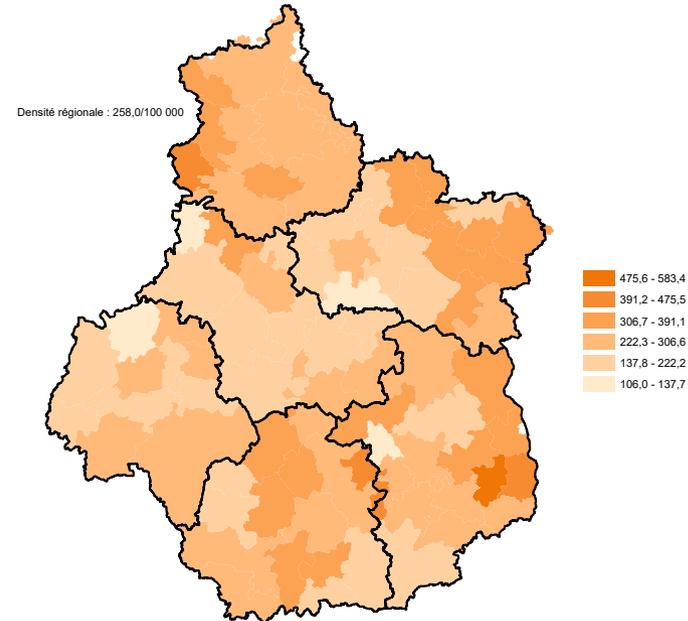
Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2021) - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

24 [ Nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2023 pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2021) - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

25 [ Nombre de dossiers de surendettement en 2023 pour 100 000 personnes de 15 ans et plus



Sources : Banque de France, Insee - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population (plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement) qui ne correspondait plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses: accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, Samu social (plateforme « 115 », numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abri, etc.). Dans le but de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement et de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, ont été créés les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO). Ils ont pour vocation la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement d'insertion et d'accès au logement des personnes sans-abri, risquant de l'être ou mal logées.

Fin 2022, les **établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale** offrent, en **Centre-Val de Loire**, près de **5 200 places d'hébergement social** (Cada<sup>(1)</sup>, CHRS<sup>(2)</sup>, CPH et centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale) et de **4 100 places en logement accompagné**<sup>(3)</sup> (résidences sociales, maisons relais et pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et foyers de travailleurs migrants).

Le **Centre-Val de Loire, fin 2022**, dispose de **1 651 places d'hébergement d'urgence**, ce qui représente 58,4 % de l'ensemble des places, **984 d'insertion** (34,8 %) et **191 de stabilisation**<sup>(4)</sup> (6,8 %).

À la fin de l'année 2022, le **taux d'équipement en places d'hébergement de la région est de 1,4 place pour 1 000 adultes** de 20 à 59 ans. Il est de **2,0 ‰ au niveau national**. Le taux varie à l'échelle des départements de la région de 0,7 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 2,2 ‰ dans le Loir-et-Cher.

En 2022, en région **Centre-Val de Loire**, près de 274 000 consommateurs sont bénéficiaires de la **complémentaire santé solidaire (C2S)**<sup>(5)</sup>, soit un taux rapporté à l'ensemble des consommateurs sur la période 2020-2022, de **10,2 %**. Le taux au niveau national est de 11,0 %. Il varie en région de 9,1 % dans le Loir-et-Cher à 11,2 % dans le Loiret.

Parmi ces bénéficiaires, plus de 236 400 sont bénéficiaires de la **complémentaire santé solidaire (C2S) gratuite** (ex CMU-C), soit un taux rapporté à l'ensemble des consommateurs sur la période 2020-2022, de **8,8 % dans la région**. Le taux au niveau national est de 9,7 %. Il varie en région de 7,9 % dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher à 9,7 % dans le Loiret.

Fin 2023, plus de 8 100 habitants de la région bénéficient d'une aide médicale de l'État (AME)<sup>(6)</sup> ■

1. Les **Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)** offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.
2. Les **Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Les CHRS relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il en existe aujourd'hui différents types: en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison...), d'autres sont des établissements de droit commun dit « tout public » (jeunes errants, grands exclus...) (Étude ORS/Creai, « Les usagers des CHRS: profils et parcours vers le logement », mars 2013, 76 p).
3. Le terme « **logement accompagné** » recouvre toutes les solutions de logement où un gestionnaire intervient entre le propriétaire et la personne logée. Il comprend le secteur du logement-foyer, à savoir les foyers de travailleurs migrants, les foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales et les pensions de famille. Ces solutions de logement sont liées à l'évolution des politiques publiques du logement sur la prise en charge des publics en difficultés d'accès au logement.
4. L'**hébergement de stabilisation** est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.
5. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) s'est ouverte aux personnes éligibles à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) moyennant une participation financière entre 8 et 30 euros par mois en fonction de l'âge. L'ACS ainsi supprimée a laissé place à un dispositif commun appelé **Complémentaire santé solidaire**. La CMU-C et l'ACS n'existent plus sous ces noms. La CMU-C a été remplacée par la Complémentaire santé solidaire gratuite (Complémentaire santé solidaire sans participation financière). L'ACS a quant à elle été remplacée par la Complémentaire santé solidaire payante (Complémentaire santé solidaire avec participation financière).
6. L'**aide médicale de l'État (AME)** vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. À titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ministre chargé de l'action sociale.  
La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime général.  
L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la complémentaire santé solidaire.  
L'AME ouvre droit à la prise en charge à 100 % des soins médicaux et hospitaliers, sans avance des frais. Ses bénéficiaires ne sont pas soumis aux dispositifs du médecin traitant et du parcours de soins coordonnés.

## données générales

### Lits ou places installés au 31.12.2022 par catégorie d'établissements — Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Hébergement social</b>								
<b>Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)</b>								
<i>nombre de lits, places</i>	122	136	78	232	152	406	1 126	44 306
<b>Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)</b>								
<i>nombre de lits, places</i>	319	324	138	260	390	569	2 000	44 915
<b>Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale</b>								
<i>nombre de lits, places</i>	55	97	156	460	420	512	1 700	57 551
<b>Centres provisoires d'hébergement (CPH)</b>								
<i>nombre de lits, places</i>	57	46	43	84	65	78	373	9 560
<b>Logement accompagné</b>								
<b>Autres résidences sociales</b>								
<i>nombre de lits, places</i>	130	556	80	269	0	398	1 433	101 210
<b>Maisons relais, Pensions de famille</b>								
<i>nombre de lits, places</i>	92	116	77	180	122	183	770	19 554
<b>Foyers de jeunes travailleurs <sup>(1)</sup></b>								
<i>nombre de lits, places</i>	223	250	158	788	473	411	2 303	51 609
<b>Foyers de travailleurs migrants <sup>(1)</sup></b>								
<i>nombre de lits, places</i>	47	76	0	55	0	266	444	33 759
<b>Nombre de places d'hébergement <sup>(2)</sup></b>								
<i>Dont urgences</i>	55	97	166	456	303	574	1 651	58 713
<i>Dont stabilisation</i>	4	10	1	94	22	60	191	8 165
<i>Dont insertion</i>	118	126	67	142	247	284	984	34 979
<b>Taux d'équipement en places d'hébergement</b> au 31.12.2022 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	0,8‰	0,7‰	1,4‰	1,5‰	2,2‰	1,8‰	1,4‰	2,0‰

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2023 (DREES, Finess; Insee, Estimations de population 2022 (résultats provisoires arrêtés avril 2024); DREETS; DGCS)

(1) Conventionnés ou non en résidence sociale

(2) En CHRS et Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre de consommateurs bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) au cours de l'année 2022</b> (pour 100 consommateurs 2020-2022)	33 833 10,9%	41 814 9,3%	22 446 10,1%	64 091 10,0%	31 278 9,1%	80 529 11,2%	273 991 10,2%	7 573 724 11,0%
<b>Nombre de consommateurs bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) gratuite (ex CMU-C) au cours de l'année 2022</b> (pour 100 consommateurs 2020-2022)	29 117 9,4%	35 780 7,9%	19 166 8,7%	55 479 8,7%	27 126 7,9%	69 746 9,7%	236 414 8,8%	6 662 606 9,7%
<b>Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat (AME)* au 31.12.2023</b>	751	1 460	377	2 226	872	2 429	8 115	ND

Sources : SNDS-DCIR,\*CPAM

VALEURS COMMENTÉES

**F**in 2022, la région compte plus de **3 900 places d'accueil<sup>(1)</sup> pour enfants et adolescents en difficulté sociale**, soit un **taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance de 5,7 places pour 1 000 jeunes de 0-20 ans**. Le taux est de **6,1‰ au niveau national**. Il varie en région de 3,8‰ dans le Cher et l'Indre à 8,2‰ dans l'Eure-et-Loir.

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'enfance peuvent soit faire l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, soit être bénéficiaires d'actions éducatives tout en continuant, généralement, à vivre dans leur famille.

Au total, les mesures d'aide sociale à l'enfance (enfants accueillis à l'ASE) concernent **2,5 % des enfants âgés de 0 à 20 ans en région**, fin 2022 (2,3 % en France). Cela concerne, dans les départements de la région, 2,0 % des 0-20 ans d'Indre-et-Loire et 3,2 % des jeunes du Loir-et-Cher.

Fin 2022, **le taux de mesures ASE (mesures de placements et actions éducatives) concernent en France 1,3 % des enfants âgés de 0 à 20 ans en région (1,3 % en France)**. Cela varie dans les départements de la région de 1,1 % des 0-20 ans d'Eure-et-Loir et du Loiret à 1,8 % des jeunes du Cher.

Le **taux d'actions éducatives (AED et AEMO) représente en région**, fin 2022, **1,2 % des 0-20 ans (1,0 % au niveau national)**. Cela varie en région de 0,8 % dans l'Indre-et-Loire à 1,6 % dans le Loir-et-Cher.

Les actions éducatives regroupent :

- les actions éducatives à domicile (AED), qui sont les décisions administratives à la demande ou en accord avec les parents et qui doivent apporter un soutien aux jeunes concernés ainsi qu'à leurs familles;
- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), décidées par le juge des enfants, qui présentent un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

Les **actions éducatives à domicile** représentent en **Centre-Val de Loire**, fin 2022, **45,8 % de l'ensemble des actions éducatives (29,6 % en France)**. L'Indre (17,8 %) a le taux le plus faible des départements de la région et le Loiret (70,8 %) le plus élevé.

Au total, les **actions éducatives à domicile représentent en région**, fin 2022, **21,8 % des mesures ASE (13,4 % en France)**. En région, cela varie de 8,1 % dans l'Indre à 39,3 % dans le Loiret.

Fin 2022, en **Centre-Val de Loire**, les **mesures judiciaires** ont concerné **82,0 % des enfants confiés** contre 76,1 % en France. En région, le Loir-et-Cher (73,9 %) a le taux le plus faible et l'Indre (87,3 %) le plus élevé.

Fin 2022, en région, **5,8 % des placements sont des placements directs, soit un taux plus faible qu'au niveau national (7,5 %)**. En région, il varie entre 5,0 % dans le Cher et 6,5 % dans l'Eure-et-Loir ■

1. Les établissements d'accueil mère et enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Les foyers de l'enfance accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (6 à 21 ans) en difficultés sociales et familiales, confiés au Conseil départemental. Suivant les structures, l'âge et les besoins de l'enfant, l'accueil peut se faire en internat, en studio ou en familles d'accueil. Les maisons d'enfants à caractère social (Mecs) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs. Une Mecs peut accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du Code civil) ou de la prévention de la délinquance (Code de justice des mineurs entré en vigueur au 30 septembre 2021). Les centres de placement familial socio-éducatif sont destinés à accueillir, dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'eux, en les recevant à leur domicile.

## données générales

### Lits ou places installés au 31.12.2022 par catégorie d'établissements — Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Établissements d'aide sociale à l'enfance</b>								
<b>Établissements d'aide sociale à l'enfance</b>								
<i>Nombre de places</i>	75	14	9	0	23	35	156	5 561
<b>Pouponnières à caractère social</b>								
<i>Nombre de places</i>	0	0	0	0	0	0	0	940
<b>Foyers de l'enfance</b>								
<i>Nombre de places</i>	82	180	36	146	0	81	525	14 659
<b>Maisons d'enfants à caractère social (Mecs)</b>								
<i>Nombre de places</i>	0	654	123	699	450	451	2 377	70 220
<b>Structures intermédiaires de placement social</b>								
<i>Nombre de places</i>	0	0	0	0	0	0	0	1 425
<b>Lieux de vie et d'accueil</b>								
<i>Nombre de places</i>	89	12	0	0	24	19	144	3 332
<b>Village d'enfants</b>								
<i>Nombre de places</i>	0	55	0	173	0	121	349	2 073
<b>Centres de placement familial socio-éducatif</b>								
<i>Nombre de places</i>	60	230	0	4	92	0	386	11 388
<b>Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance</b> au 31.12.2022 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	3,8‰	8,2‰	3,8‰	7,0‰	6,6‰	4,0‰	5,7‰	6,1‰

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2023 (DREES, Finess, enquête Aide sociale; DREETS; Insee, Estimations de population 2023 (résultats provisoires arrêtés avril 2024))

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Taux de mesures d'ASE</b> (mesures de placements et actions éducatives) dans la population des 0-20 ans* au 31.12.2022	2,9%	2,2%	2,8%	2,0%	3,2%	2,6%	2,5%	2,3%
<b>Taux de mesures de placement</b> (enfants accueillis à l'ASE) dans la population des 0-20 ans* au 31.12.2022	1,8%	1,1%	1,5%	1,2%	1,6%	1,1%	1,3%	1,3%
<b>Taux d'actions éducatives</b> (AED et AEMO) dans la population des 0-20 ans (en %) au 31.12.2022	1,1%	1,1%	1,3%	0,8%	1,6%	1,4%	1,2%	1,0%
<b>Part des actions éducatives à domicile</b> (AED) dans l'ensemble des actions éducatives (en %) au 31.12.2022	44,6%	30,4%	17,8%	31,9%	36,1%	70,8%	45,8%	29,6%
<b>Part des actions éducatives à domicile, dans l'ensemble des mesures d'ASE</b> (en %)* au 31.12.2022	16,5%	14,8%	8,1%	12,7%	18,0%	39,3%	21,8%	13,4%
<b>Part des mesures judiciaires parmi les enfants confiés</b> (en %)* au 31.12.2022	77,8%	78,3%	87,3%	86,4%	73,9%	85,8%	82,0%	76,1%
<b>Part des placements directs dans les mesures de placement</b> (en %)* au 31.12.2022	5,0%	6,5%	6,0%	5,8%	5,8%	5,8%	5,8%	7,5%

\*Sources : Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis); DREES, Enquête Aide sociale; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2023

VALEURS COMMENTÉES

# 9 Données sanitaires

**A**u cours de la période 2013-2021, la **région compte** près de 26800 décès en moyenne chaque année, soit un **taux standardisé de mortalité (TSM)** <sup>(1)</sup> de 939,7 décès pour 100 000 habitants, **taux supérieur à celui de la France hexagonale** (933,6 décès pour 100 000). Dans la région, les taux les plus élevés sont constatés dans le Cher (1020,9/100 000) et l'Indre (1020,3/100 000) et le plus faible dans l'Indre-et-Loire (865,1/100 000).

Les décès dans la population masculine régionale représentent 50,7 % de l'ensemble des décès, soit plus de 13 550 décès en moyenne par an **chez les hommes sur la période 2013-2021**. Le **TSM** de la **région** est de 1216,9 décès pour 100 000 habitants, soit un **taux supérieur** à celui de la **France hexagonale** (1207,1/100 000). Les décès dans la population féminine représentent, quant à eux, 49,3 % de l'ensemble des décès. **Chez les femmes**, 13 200 décès moyens sont comptabilisés chaque année, entre 2013 et 2021. Le **TSM** est de 739,3 décès pour 100 000 habitants, soit un **taux non significativement différent de celui du niveau national** (742,1).

Au cours de la période 2013-2021, plus de 4 100 décès moyens annuels prématurés (moins de 65 ans)  sont relevés en **région** Centre-Val de Loire. Le **taux standardisé de mortalité prématurée** <sup>(2)</sup> est de 194,6 décès pour 100 000 habitants de moins de 65 ans, soit un **taux supérieur à celui de la France hexagonale** (187,7/100 000).

Les grandes causes de décès de la région sont similaires à celles du niveau national, avec au premier plan les cancers et les maladies cardiovasculaires (respectivement 26,9 % et 23,9 % de l'ensemble des décès). Les causes extérieures de morbidité et de mortalité sont la troisième cause de mortalité (6,3 % de l'ensemble des décès). La **région a des taux standardisés de mortalité supérieurs à ceux de la France hexagonale pour les tumeurs malignes** , **les maladies de l'appareil circulatoire et les causes extérieures de morbidité et de mortalité. En revanche, le taux régional est inférieur pour les maladies de l'appareil respiratoire**. Pour les maladies du système nerveux, le taux standardisé est comparable à celui du niveau national.

Les cartographies des taux standardisés de mortalité prématurée et par cancers mettent en évidence, d'une manière générale, les taux les plus faibles sur l'axe ligérien et les taux les plus élevés dans le sud de la région.

La **région Centre-Val de Loire** compte, en moyenne, au cours de la période 2017-2022, 63 900 nouvelles admissions en affections de longue durée (ALD) <sup>(3)</sup> chaque année, soit un **taux standardisé de nouvelles admissions en ALD**  de

2409,9 pour 100 000 habitants, **taux inférieur** à celui de la **France hexagonale** (2446,5 nouvelles admissions en ALD pour 100 000). Dans la région, le département de l'Indre (2492,8/100 000) présente un **taux supérieur** à celui de la France. Celui du Loiret (2450,1) n'est pas significativement différent. Dans le reste des départements, les taux sont inférieurs.

Les **ALD** dans la **population masculine** représentent 52,3 % de l'ensemble des nouvelles admissions en affection de longue durée, soit un **taux standardisé de nouvelles admissions en ALD sur la région** de 2772,2 nouvelles ALD pour 100 000 habitants (**taux significativement inférieur à celui de la France hexagonale** (2793,3/100 000)). Les ALD dans la population féminine représentent, quant à elles, 47,7 % de l'ensemble des nouvelles admissions. Chez les femmes, plus de 30 500 ALD sont comptabilisées, en moyenne, chaque année, entre 2017 et 2022 en région. Le **taux standardisé de nouvelles admissions** est de 2 105,5 décès pour 100 000 habitants, soit un **taux inférieur** à celui du niveau national (2 157,5).

Les maladies de l'appareil circulatoire et les cancers sont les deux premières causes de nouvelles admissions en ALD en région tout comme au niveau national (respectivement 30,1 % et 23,6 % de l'ensemble des nouvelles ALD en Centre-Val de Loire). Le diabète de type 1 et 2 est la troisième cause de nouvelles ALD (16,9 % de l'ensemble des ALD). La **région a un taux standardisé de nouvelles admissions en ALD supérieur** à celui de la **France hexagonale** pour les **maladies de l'appareil circulatoire** ainsi que **le diabète** . En revanche, les **taux standardisés** sont **inférieurs** à ceux du **niveau national** en ce qui concerne **les cancers, les affections psychiatriques de longue durée, la maladie d'Alzheimer et les autres démences, et l'insuffisance respiratoire chronique grave**.

La **région** compte, en moyenne, chaque année, sur la période 2017-2022, 104 nouvelles admissions en ALD pour **tuberculose** soit un **taux standardisé de nouvelles admissions en ALD** de 4,2 pour 100 000 habitants. Le **taux** est **inférieur** au **niveau national** avec 4,8 nouvelles admissions en ALD tuberculose pour 100 000 habitants. Le **taux** varie en région de 2,5 dans le Loir-et-Cher (taux significativement inférieur au niveau national) à 7,1 dans l'Eure-et-Loir (taux supérieur à la France hexagonale).

La région compte, sur la période 2017-2022, près de 21 100 nouvelles admissions en ALD chez des personnes de 75 ans et plus (9 418 hommes et 11 556 femmes), ce qui représente 32,8 % de l'ensemble des nouvelles admissions en ALD de la région. Les **maladies de l'appareil circulatoire** sont, pour la **classe d'âge**, le **premier motif d'admission en ALD**

(40,2 %), **suivies des tumeurs malignes** (21,8 %), de la **maladie d'Alzheimer et des autres démences** (13,9 %) et du **diabète** de type 1 et 2 (9,4 %).

D'après l'exploitation des certificats de santé du 8<sup>e</sup> jour (CS8), le **taux de mères mineures à la naissance en région, en 2022, est de 0,3 %**. Il varie de 0,2 % dans le Loiret à 0,5 % dans le Cher. En 2022, **59,9 % des mères** de la **région** ont réalisé les **trois échographies recommandées au niveau national**. À l'échelle des départements, le taux varie de 44,4 % dans le Cher à 73,7 % dans l'Eure-et-Loir. Le **taux de prématurité** (taux de naissance de prématuré survenant avant la 37<sup>e</sup> semaine d'aménorrhée) en **région**, en 2022, est de **5,8 %**. Il est le plus faible dans l'Indre-et-Loire et le plus élevé dans le Loir-et-Cher (respectivement 5,6 % et 6,0 %). La macrosomie est définie en fonction du sexe et de l'âge gestationnel et d'un poids supérieur au 97<sup>e</sup> percentile. En 2022, le **taux régional de macrosomie** est de **2,2 %**. Il varie de 1,7 % dans l'Indre à 2,3 % dans le l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire. Le **taux d'intention d'allaitement** des mères de la **région**, en 2022, au moment du remplissage du CS8, est de **64,8 %**. Au niveau infrarégional, il est de 54,6 % dans l'Indre et de 71,0 % dans le Loiret ■

1. Le taux standardisé de mortalité générale est le taux que l'on observerait dans le territoire étudié s'il avait la même structure par âge que la population de référence, population France hexagonale au recensement de population de 2018. Les décès sont classés en âge révolu et le taux est exprimé pour 100 000 habitants.
2. Le taux standardisé de mortalité prématurée (avant 65 ans) est le taux que l'on observerait dans le territoire étudié s'il avait la même structure par âge que la population de référence, population France hexagonale au recensement de population de 2018. Les décès sont classés en âge révolu et le taux est exprimé pour 100 000 habitants de moins de 65 ans.
3. Le dispositif des affections de longue durée (ALD) permet l'exonération du ticket modérateur pour des soins associés à certaines maladies chroniques nécessitant un traitement prolongé et une thérapeutique coûteuse. Toute personne présentant les critères définis par décret pour chacune des pathologies figurant sur la liste des ALD peut bénéficier de cette prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie. La liste dite ALD 30, établie par décret après avis de la Haute autorité de santé (HAS), comprend 30 affections ou groupes d'affections. Deux autres catégories d'affections non inscrites sur cette liste ouvrent droit à l'exonération : les formes évolutives ou invalidantes d'une affection grave non inscrite sur la liste des ALD 30 et les polypathologies entraînant un état pathologique invalidant. Suite au décret n°2011-726 du 24 juin 2011, l'hypertension artérielle sévère a été supprimée de la liste des affections de longue durée et n'est donc plus utilisée dans les indicateurs présentés dans ce document à partir de cette date.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre de décès annuels total (2013-2021)</b>	3 836	4 140	3 114	5 694	3 822	6 174	26 779	593 254
<i>Hommes</i>	1 940	2 122	1 561	2 875	1 929	3 141	13 568	296 269
	50,6%	51,3%	50,1%	50,5%	50,5%	50,9%	50,7%	49,9%
<i>Femmes</i>	1 896	2 018	1 553	2 819	1 892	3 033	13 211	296 985
	49,4%	48,7%	49,9%	49,5%	49,5%	49,1%	49,3%	50,1%
<b>Taux standardisé de mortalité générale (pour 100 000 habitants) en 2013-2021</b>	1 020,9	954,3	1 020,3	865,1	930,5	928,3	939,7	933,6
<i>Hommes</i>	1 324,0	1 219,9	1 328,5	1 136,1	1 193,2	1 201,3	1 216,9	1 207,1
<i>Femmes</i>	801,3	756,5	797,0	675,3	734,3	733,5	739,3	742,1
<b>Nombre de décès annuels prématurés (moins de 65 ans) (2013-2021)</b>	583	694	416	879	549	981	4 102	97 635
<i>Hommes</i>	389	455	281	580	371	644	2 720	64 616
	66,8%	65,6%	67,6%	66,0%	67,5%	65,6%	66,3%	66,2%
<i>Femmes</i>	194	239	135	299	178	337	1 381	33 019
	33,2%	34,4%	32,4%	34,0%	32,5%	34,4%	33,7%	33,8%
<b>Taux standardisé de mortalité prématurée (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans) en 2013-2021</b>	224,3	195,7	217,1	180,7	198,9	182,1	194,6	187,7
<i>Hommes</i>	305,2	260,6	296,4	244,1	272,7	244,3	263,0	255,0
<i>Femmes</i>	146,5	132,8	139,3	120,6	127,2	122,5	128,8	123,9
<b>Grandes causes des décès en 2013-2021 (nombre de décès annuels)</b>								
<b>Tumeurs malignes</b>	1 043	1 122	805	1 556	1 019	1 669	7 213	158 799
(en % de l'ensemble des décès)	27,2%	27,1%	25,8%	27,3%	26,7%	27,0%	26,9%	26,8%
<b>Maladies de l'appareil circulatoire</b>	914	959	822	1 302	944	1 463	6 404	137 919
(en % de l'ensemble des décès)	23,8%	23,2%	26,4%	22,9%	24,7%	23,7%	23,9%	23,2%
<b>Causes extérieures de morbidité et de mortalité</b>	234	237	174	386	239	412	1 682	37 965
(en % de l'ensemble des décès)	6,1%	5,7%	5,6%	6,8%	6,3%	6,7%	6,3%	6,4%
<b>Maladies de l'appareil respiratoire</b>	232	262	213	364	236	344	1 651	40 112
(en % de l'ensemble des décès)	6,1%	6,3%	6,9%	6,4%	6,2%	5,6%	6,2%	6,8%
<b>Maladies du système nerveux</b>	237	257	190	327	238	412	1 661	36 879
(en % de l'ensemble des décès)	6,2%	6,2%	6,1%	5,7%	6,2%	6,7%	6,2%	6,2%
<b>Grandes causes des décès en 2013-2021 (Taux standardisé de mortalité)</b>								
Tumeurs malignes	280,4	259,0	272,6	241,8	256,1	250,6	256,8	248,4
Maladies de l'appareil circulatoire	239,5	221,6	261,3	195,1	224,4	220,7	222,4	218,6
Causes extérieures de morbidité et de mortalité	66,4	55,0	63,4	59,8	62,5	61,8	60,9	59,4
Maladies de l'appareil respiratoire	60,6	60,4	67,9	54,4	55,6	51,9	57,2	63,4
Maladies du système nerveux	61,7	59,1	60,4	48,9	56,4	61,7	57,4	57,9

Sources : Inserm CépiDc, Insee, Cnamts, CCMSA, RSI

Taux standardisé sur l'âge

Population de référence : France hexagonale RP 2018 pour les données de mortalité et les ALD

Taux pour 100 000 habitants

  Surmortalité ou surmorbidité significative  
  Pas de différence significative  
  Sous-mortalité ou sous-morbidité significative

VALEURS COMMENTÉES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nouvelles admissions en affections de longue durée en 2017-2022</b> (nombre annuel)	8 031	9 923	6 497	14 651	8 807	15 991	63 900	1 538 907
<i>Hommes</i>	4 253	5 176	3 466	7 492	4 633	8 368	33 389	791 709
	53,0%	52,2%	53,4%	51,1%	52,6%	52,3%	52,3%	51,4%
<i>Femmes</i>	3 779	4 747	3 031	7 159	4 174	7 623	30 511	747 198
	47,0%	47,8%	46,6%	48,9%	47,4%	47,7%	47,7%	48,6%
<b>Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée en 2017-2022</b> (pour 100 000 habitants)	2 366,7	2 354,4	2 492,8	2 389,4	2 420,8	2 450,1	2 409,9	2 446,5
<i>Hommes</i>	2 753,1	2 666,5	2 917,8	2 727,7	2 790,4	2 824,3	2 772,2	2 793,3
<i>Femmes</i>	2 043,4	2 083,1	2 135,7	2 112,7	2 105,0	2 137,8	2 105,5	2 157,5
<b>Grandes causes de nouvelles admissions en ALD en 2017-2022</b> (nombre d'ALD annuels)								
<b>Maladies de l'appareil circulatoire</b>	2 487	2 917	2 136	4 262	2 642	4 788	19 231	436 980
(en % de l'ensemble des ALD)	31,0%	29,4%	32,9%	29,1%	30,0%	29,9%	30,1%	28,4%
<b>Tumeurs malignes</b>	1 949	2 297	1 505	3 501	2 125	3 689	15 065	362 785
(en % de l'ensemble des ALD)	24,3%	23,1%	23,2%	23,9%	24,1%	23,1%	23,6%	23,6%
<b>Diabète de type 1 et 2</b>	1 385	1 771	1 073	2 222	1 499	2 879	10 829	250 297
(en % de l'ensemble des ALD)	17,2%	17,8%	16,5%	15,2%	17,0%	18,0%	16,9%	16,3%
<b>Affections psychiatriques de longue durée</b>	534	718	422	1 186	550	1 126	4 536	132 370
(en % de l'ensemble des ALD)	6,6%	7,2%	6,5%	8,1%	6,2%	7,0%	7,1%	8,6%
<b>Maladie d'Alzheimer et autres démences</b>	420	476	308	832	487	830	3 352	79 302
(en % de l'ensemble des ALD)	5,2%	4,8%	4,7%	5,7%	5,5%	5,2%	5,2%	5,2%
<b>Insuffisance respiratoire chronique grave</b>	106	188	93	278	183	267	1 115	31 398
(en % de l'ensemble des ALD)	1,3%	1,9%	1,4%	1,9%	2,1%	1,7%	1,7%	2,0%
<b>Grandes causes de nouvelles admissions en ALD en 2017-2022</b> (Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD)								
Maladies de l'appareil circulatoire	703,4	690,2	767,8	684,3	696,8	734,1	709,9	695,8
Tumeurs malignes	560,9	542,7	563,5	569,4	576,3	564,9	563,0	575,6
Diabète de type 1 et 2	412,5	417,4	422,6	366,6	420,9	441,1	411,9	396,9
Affections psychiatriques de longue durée	183,9	173,1	202,3	201,6	174,5	171,8	183,7	210,1
Maladie d'Alzheimer et autres démences	111,8	113,5	100,2	128,2	118,1	128,1	119,2	127,8
Insuffisance respiratoire chronique grave	31,6	44,3	37,0	45,7	50,5	40,8	42,3	49,9
<b>Nombre de nouvelles admissions par an en ALD tuberculose</b> (2017-2022)	12	29	7	23	8	25	104	3 013
<b>Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée tuberculose en 2017-2022</b> (pour 100 000 habitants)	4,2	7,1	3,3	3,9	2,5	3,9	4,2	4,8

Sources: Cnamts, CCMSA, RSI, Insee

Taux standardisé sur l'âge  
Population de référence: France hexagonale RP 2018 pour les données de mortalité et les ALD  
Taux pour 100 000 habitants

  Surmortalité ou surmorbidité significative  
  Pas de différence significative  
  Sous-mortalité ou sous-morbidité significative

VALEURS COMMENTÉES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre de nouvelles admissions en ALD par an chez les 75 ans et plus en 2017-2022</b>	2 717	2 977	2 354	4 845	3 092	4 989	20 974	470 081
<i>Hommes</i>	1 232	1 322	1 082	2 128	1 402	2 252	9 418	203 426
	45,3%	44,4%	46,0%	43,9%	45,3%	45,1%	44,9%	43,3%
<i>Femmes</i>	1 485	1 655	1 272	2 717	1 690	2 737	11 556	266 655
	54,7%	55,6%	54,0%	56,1%	54,7%	54,9%	55,1%	56,7%
<b>Grandes causes de nouvelles admissions en ALD chez les 75 ans et + en 2017-2022 (nombre d'ALD annuels)</b>								
<b>Maladies de l'appareil circulatoire</b> (en % de l'ensemble des ALD)	1 099 40,4%	1 199 40,3%	1 018 43,3%	1 904 39,3%	1 210 39,1%	2 007 40,2%	8 435 40,2%	184 770 39,3%
<b>Tumeurs malignes</b> (en % de l'ensemble des ALD)	600 22,1%	651 21,8%	492 20,9%	1 062 21,9%	687 22,2%	1 088 21,8%	4 578 21,8%	103 044 21,9%
<b>Maladie d'Alzheimer et autres démences</b> (en % de l'ensemble des ALD)	367 13,5%	408 13,7%	266 11,3%	733 15,1%	425 13,7%	726 14,6%	2 924 13,9%	68 610 14,6%
<b>Diabète de type 1 et 2</b> (en % de l'ensemble des ALD)	274 10,1%	290 9,7%	218 9,2%	411 8,5%	290 9,4%	495 9,9%	1 978 9,4%	42 620 9,1%
<b>Insuffisance respiratoire chronique grave</b> (en % de l'ensemble des ALD)	28 1,0%	46 1,6%	27 1,2%	75 1,6%	59 1,9%	64 1,3%	300 1,4%	7 987 1,7%
<b>Affections psychiatriques de longue durée</b> (en % de l'ensemble des ALD)	52 1,9%	48 1,6%	45 1,9%	92 1,9%	56 1,8%	93 1,9%	385 1,8%	9 486 2,0%
<b>Taux de mères mineures à la naissance en 2022</b> en effectifs	0,5% 13	0,3% 14	-	0,3% 16	0,4% 11	0,2% 13	0,3% 69	ND
<b>Taux de mères ayant effectué trois échographies*</b> en 2022 (nombre recommandé au niveau national)	44,4%	73,7%	-	61,9%	50,5%	63,7%	59,9%	ND
<b>Taux de prématurité (&lt;37 semaines d'aménorrhée)</b> en 2022 en effectifs	5,8% 139	5,9% 241	5,8% 84	5,6% 291	6,0% 163	5,7% 376	5,8% 1 294	ND
<b>Taux de macrosomie**</b> en 2022 en effectifs	2,2% 53	2,3% 93	1,7% 25	2,3% 115	1,9% 50	2,1% 131	2,2% 467	ND
<b>Taux d'allaitement***</b> des mères en 2022	57,1%	63,7%	54,6%	64,9%	63,7%	71,0%	64,8%	ND

Sources : Cnamts, CCMSA, RSA, Insee, Certificats de santé du 8<sup>e</sup> jour des Conseils départementaux

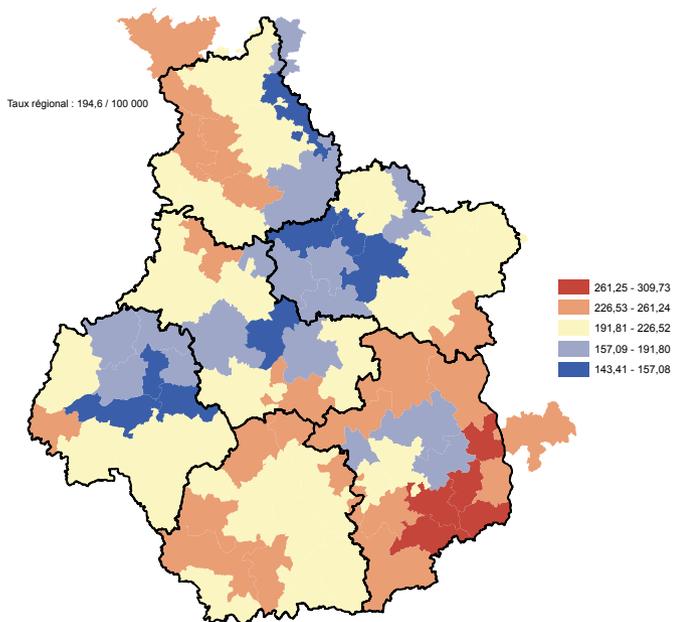
\* Hors départements manquants

\*\*Définition Audipog 97 % : macrosomie définie en fonction du sexe et de l'âge gestationnel, poids >= 97<sup>e</sup> percentile

\*\*\*Il s'agit d'intention d'allaitement car aucune indication sur la continuité de celui-ci.

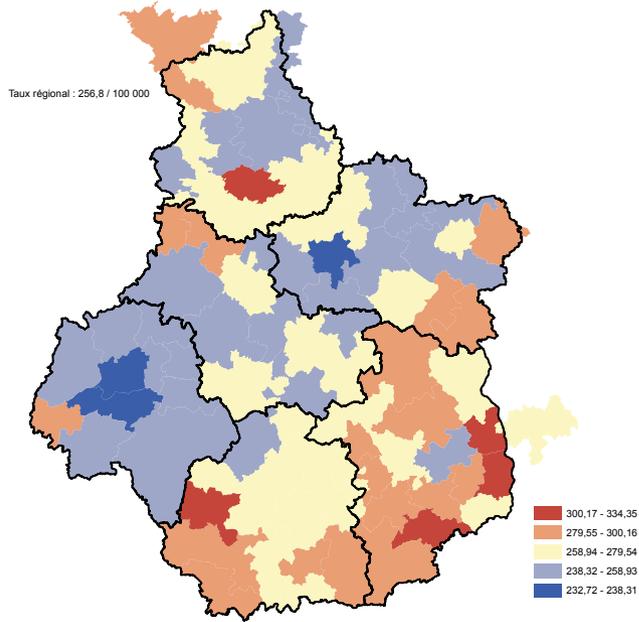


26 [ Taux standardisé de mortalité prématurée pour 100 000 habitants de moins de 65 ans (2013-2021)



Sources : Inserm CépiDc, Insee, Admin express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

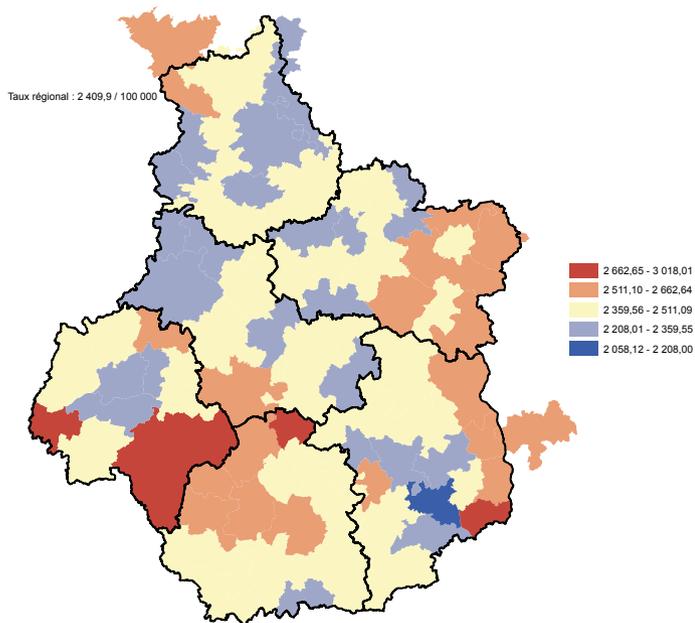
27 [ Taux standardisé de mortalité par cancers pour 100 000 habitants (2013-2021)



Sources : Inserm CépiDc, Insee, Admin express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

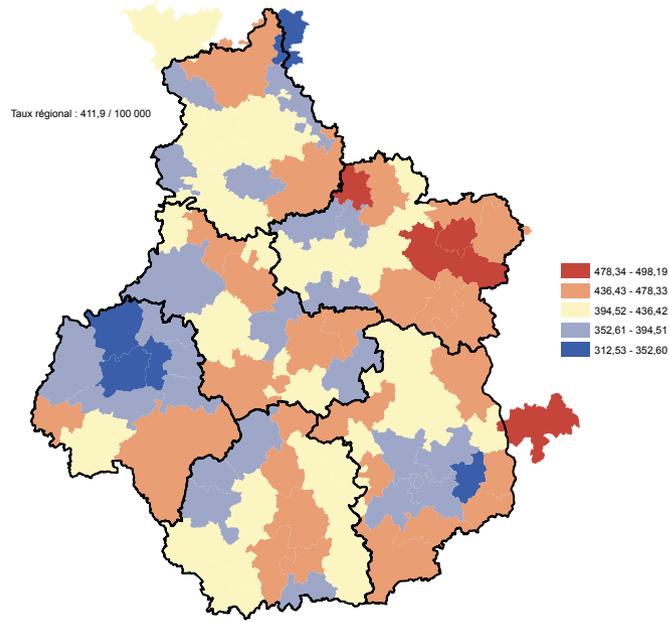


28 [ Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD pour 100 000 habitants (2017-2022)



Sources : Cnamts, CCMSA, CNRSI, Insee, Admin express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

29 [ Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD diabète de type 1 et 2 pour 100 000 habitants (2017-2022)



Sources : Cnamts, CCMSA, CNRSI, Insee, Admin express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire



# **Annexes**

## **Formules de calcul**

## **Index des sigles**

## Démographie

**Densité de population en 2021:** (Nombre d'habitants au RP 2021/Superficie en km<sup>2</sup>)

**Taux d'accroissement annuel de la population entre 2015 et 2021:**  $((\text{Nombre d'habitants au RP 2021}/\text{Nombre d'habitants au RP 2015})^{1/6}-1)*100$

**Part de la population vivant en quartier prioritaire en 2020:** (Nombre de personnes vivant en quartier prioritaire en 2020/Population totale en 2020)\*100

**Part de la population vivant dans une commune classée ou partiellement classée en zone de revitalisation rurale en 2021:** (Nombre de personnes vivant dans une commune classée ou partiellement classée en zone de revitalisation rurale en 2021/Population totale en 2021)\*100

**Part des 20-64 ans en 2021:** (Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2021/Population totale au RP 2021)\*100

**Part des 65 ans ou plus en 2021:** (Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2021/Population totale au RP 2021)\*100

**Part des 75 ans ou plus en 2021:** (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2021/Population totale au RP 2021)\*100

**Indice de vieillissement en 2021:** (Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2021/Nombre de personnes de 20 ans au RP 2021)\*100

**Part des ménages selon le type de ménages en 2021:** (Nombre de ménages selon le type de ménages au RP 2021/Nombre de ménages au RP 2021)\*100

**Part des 25-59 ans en 2021:** (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2021/Population totale au RP 2021)\*100

**Part des 25-59 ans vivant seuls en 2021:** (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2021/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2021)\*100

**Part de familles monoparentales en 2021:** (Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2021/Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2021)\*100

**Part d'enfant(s) de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé en 2021:** (Nombre d'enfant(s) de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé au RP 2021/Nombre d'enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2021)\*100

## Emploi, chômage et revenu

**Population active de 15 ans et plus en 2021:** (Nombre d'actifs de 15 ans et plus (occupés et chômeurs) au RP 2021/Population totale au RP 2021)\*100

**Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2021:** Somme des taux d'activité (Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2021/Nombre d'actifs et inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2021) par groupes d'âges décennaux et par sexe\*100

**Part d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi précaire en 2021:** (Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi autre qu'un CDI à temps plein au RP 2021/Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi salarié au RP 2021)\*100

**Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2021:** (Nombre d'agriculteurs exploitants ayant un emploi au RP 2021/Population active ayant un emploi au RP 2021)\*100

**Part de cadres dans la population active en 2021:** (Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2021/Population active ayant un emploi au RP 2021)\*100

**Part d'ouvriers dans la population active en 2021:** (Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2021/Population active ayant un emploi au RP 2021)\*100

**Part d'employés dans la population active en 2021:** (Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2021/Population active ayant un emploi au RP 2021)\*100

**Part des foyers fiscaux imposés en 2022:** (Nombre de foyers fiscaux imposés en 2022/Nombre total de foyers fiscaux en 2022)\*100

**Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2023 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues):** (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100

**Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2023 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues):** (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100

**Taux de chômage localisé au 4<sup>e</sup> trimestre 2023:** (Nombre de chômeurs moyen au 4<sup>e</sup> trimestre 2023/Population active)\*100

**Part des DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2023:** (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31.12.2023/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2023)\*100

**Part des femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2023:** (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2023/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2023)\*100

**Part des femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2023**: (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31.12.2023/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2023)\*100

**Part des hommes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2023**: (Nombre d'hommes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2023/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2023)\*100

**Part des hommes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2023**: (Nombre d'hommes DEFM de catégorie A au 31.12.2023/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2023)\*100

**Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2023**: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2023/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2023)\*100

**Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2023**: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31.12.2023/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2023)\*100

**Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2023**: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2023/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2023)\*100

**Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2023**: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31.12.2023/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2023)\*100

### Enseignement, scolarité

**Taux de collégiens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2023-2024)**: (Nombre d'élèves boursiers en collège/Nombre total d'élèves en collège)\*100

**Taux de lycéens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2023-2024)**: (Nombre d'élèves boursiers en lycée/Nombre total d'élèves en lycée)\*100

**Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2023-2024)**: (Nombre de collégiens de familles défavorisées/Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100

**Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2023-2024)**: (Nombre de lycéens de familles défavorisées/Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100

**Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année**

**scolaire 2023-2024)**: (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100

**Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2023-2024)**: (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100

**Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2023)**: Somme des taux d'accès par âge: ((lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session N/population d'âge 12 ans à la rentrée N-1) + (lauréats d'âge 14 ans à la session N/population d'âge 13 ans à la rentrée N-1) + ... + (lauréats d'âges 18 ans et plus à la session N/population d'âge 17 ans à la rentrée N-1))\*100

**Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2023) et Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2023)** (On distingue les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âge sont différents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents (pour les baccalauréats général et technologique, la tranche d'âge est de 15 à 23 ans, pour le baccalauréat professionnel la tranche d'âge est de 18 à 30 ans).

Modalité de calcul: ((bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n/population d'âge 14 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 16 ans à la session n/population d'âge 15 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 17 ans à la session n/population d'âge 16 ans à la rentrée n-1) + ... (bacheliers d'âge 23 ans à la session n/population d'âge 22 ans à la rentrée n-1)) \* 100:

**Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2022-2023)**: (Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n/Nombre total de bacheliers de la session n)\*100

**Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2022-2023)**: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)\*100

**Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire (année scolaire 2022-2023)**: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)\*100

**Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur (année scolaire 2022-2023)**: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)\*100

**Part des jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2021 :** (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2021/Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2021)\*100

**Part de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2021 :** (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2021/Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2021)\*100

**Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée, sans qualification ou de faible niveau de formation en 2021 :** (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un CEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2021/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2021)\*100

**Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée, titulaire d'au moins un bac+2 en 2021 :** (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'au moins un bac+2 au RP 2021/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2021)\*100

**Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2020 :** (Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires au RP 2020/Nombre de jeunes de 18 à 25 ans au RP 2020)\*100

**Part des jeunes ayant participé à la journée défense et citoyenneté (JDC) en difficulté de lecture en 2022 :** (Nombre de jeunes ayant participé à la JDC en difficulté de lecture en 2022/Nombre de jeunes ayant participé à la JDC en 2022)

**Part des jeunes ayant participé à la journée défense et citoyenneté (JDC) en grande difficulté de lecture en 2022 :** (Nombre de jeunes ayant participé à la JDC en grande difficulté de lecture en 2022/Nombre de jeunes ayant participé à la JDC en 2022)

## Personnes en situation de handicap

### Adultes en situation de handicap

**Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2022 :** (Nombre de places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000

**Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2022 :** (Nombre de places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000

**Taux d'équipement en places dans les foyers de vie pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2022 :** (Nombre de places

en foyer de vie pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000

**Taux d'équipement en places dans les établissements de service d'aide par le travail (Esat) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2022 :** (Nombre de places en Esat pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000

**Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 64 ans au 31 décembre 2023 :** (Nombre d'allocataires de l'AAH au 31.12.2023/Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2021)\*100

**Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2022 :** (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2022/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2023)\*1000

**Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2022 :** (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2022/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2023)\*1000

**Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2022 :** (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2022/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2023)\*1000

**Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2022 :** (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2022/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2023)\*1000

**Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2022 :** (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2022/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2023)\*1000

**Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2022 :** (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2022/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2023)\*1000

### Enfance et jeunesse en situation de handicap

**Taux d'équipement global en établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD, CMPP, CAMSP, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2022 :** (Nombre de places en établissements pour enfants handicapés/Nombre de jeunes de moins de 20 ans)\*1000

**Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2023:** (Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31.12.2023/Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2021)\*1000

### Scolarité des enfants en situation de handicap

**Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2023-2024):** (Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé))\*100

**Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2023-2024):** ((Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé))\*100

**Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2023-2024):** ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)\*100; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)\*100))

**Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2023-2024):** ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)\*100; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)\*100))

### Personnes âgées

**Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile en 2021:** (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2021/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2021)\*100

**Part des personnes de 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale en 2021:** (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale au

RP 2021/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2021)\*100

**Indice de grand vieillissement en 2021:** (Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2021/Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2021)\*100

**Part des 85 ans ou plus parmi les 65 ans ou plus en 2021:** (Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2021/Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2021)\*100

**Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2022 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD):** (Nombre de places dans les structures d'hébergement pour personnes âgées non Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)\*1000

**Taux d'équipement en places dans les Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2022:** (Nombre de places en Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)\*1000

**Taux d'équipement en places dans les centres de jour pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2022:** (Nombre de places en centres de jour/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)\*1000

**Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2022:** (Nombre de bénéficiaires de l'Apa au 31.12.2022/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2023)\*1000

**Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2022:** (Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31.12.2022/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2023)\*1000

**Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) en établissement pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2022:** (Nombre de bénéficiaires de l'Apa en établissement au 31.12.2022/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2023)\*1000

**Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2023:** (Nombre d'allocataires du minimum vieillesse au 31.12.2023/Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2021)\*1000

**Taux de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2023:** (Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile au 31.12.2023/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2021)\*1000

## Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

**Taux de pauvreté monétaire à 60 % en 2021 :** Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60 % en 2021

**Taux de pauvreté monétaire à 60 % par âge en 2021 :** Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60 % en 2021

**Taux d'allocataires au 31 décembre 2023 :** (Nombre d'allocataires de la Caf ou la MSA au 31.12.2023/Nombre de ménages au RP 2021)\*100

**Part de la population couverte par les allocations au 31 décembre 2023 :** (Nombre de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2023/Nombre d'habitants au RP 2021)\*100

**Taux de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans au 31 décembre 2023 :** (Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2023/Nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans au RP 2021)\*100

**Taux de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) socle majoré pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2023 :** (Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2023/Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2021)\*100

**Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50 % des revenus au 31 décembre 2023 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues) :** (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50 % des revenus au 31.12.2023/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100

**Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus au 31 décembre 2023 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues) :** (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus au 31.12.2023/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100

**Taux de bénéficiaires de l'ASS pour 1000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2023 :** (Nombre d'allocataires de l'ASS au 31.12.2023/Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2021)\*1000

**Taux de bénéficiaires de l'ASI pour 1000 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2021 :** (Nombre d'allocataires de l'ASI au 31.12.2021/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2021)\*1000

**Densité de logements sociaux (Enquête RPLS au 01.01.2023) :** (Nombre de logements sociaux au 01.01.2023/Nombre de résidences principales au RP 2021)\*100

**Taux de bénéficiaires de l'APL pour 1000 ménages au 31 décembre 2023 :** (Nombre d'allocataires de l'APL au 31.12.2023/Nombre de ménages au RP 2021)\*1000

**Taux de bénéficiaires de l'ALS pour 1000 ménages au 31 décembre 2023 :** (Nombre d'allocataires de l'ALS au 31.12.2023/Nombre de ménages au RP 2021)\*1000

**Taux de bénéficiaires de l'ALF pour 1000 ménages au 31 décembre 2023 :** (Nombre d'allocataires de l'ALF au 31.12.2023/Nombre de ménages au RP 2021)\*1000

**Taux de bénéficiaires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1000 ménages au 31 décembre 2023 :** (Nombre de bénéficiaires d'allocations logement au 31.12.2023/Nombre de ménages au RP 2021)\*1000

**Taux de bénéficiaires de l'ASF pour 1000 familles avec enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2023 :** (Nombre d'allocataires de l'ASF au 31.12.2023/Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans au RP 2021)\*1000

**Densité de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans ou plus en 2023 :** (Nombre de dossiers de surendettement en 2023/Nombre d'habitants de 15 ans ou plus en 2023)\*100 000

**Densité de dossiers primo-dépôts pour 100 000 habitants de 15 ans ou plus en 2023 :** (Nombre de dossiers primo-dépôts en 2023/Nombre d'habitants de 15 ans ou plus en 2023)\*100 000

**Densité de dossiers en redépôts pour 100 000 habitants de 15 ans ou plus en 2023 :** (Nombre de dossiers en redépôts en 2023/Nombre d'habitants de 15 ans ou plus en 2023)\*100 000

**Part de ménages en situation de surendettement composés de personnes seules avec ou sans enfant en 2023 :** (Nombre de ménages surendettés composés de personnes seules avec ou sans enfant en 2023/Nombre de ménages surendettés en 2023)\*100

**Part de ménages en situation de surendettement composés de personnes célibataires, divorcées, séparées ou veuves en 2023 :** (Nombre de ménages surendettés composés de personnes célibataires, divorcées, séparées ou veuves en 2023/Nombre de ménages surendettés en 2023)\*100

## Adultes et familles en difficulté

**Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2022 :** (Nombre de lits ou places d'hébergement/Nombre de personnes de 20 à 59 ans)\*1000

**Taux de consommateurs bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) pour 100 consommateurs en 2022 :** (Nombre de consommateurs bénéficiaires de la C2S en 2022/Nombre de consommateurs en 2020-2022)\*100

**Taux de consommateurs bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) gratuite pour 100 consommateurs en 2022:** (Nombre de consommateurs bénéficiaires de la C2S gratuite en 2022/Nombre de consommateurs en 2020-2022)\*100

### Protection de l'enfance

**Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de 0-20 ans au 31.12.2022:** (Nombre de places en établissements d'aide sociale à l'enfance/Nombre de jeunes de 0-20 ans, estimations de population Insee)\*1000

**Taux de mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures de placements et actions éducatives) parmi la population des 0-20 ans au 31 décembre 2022:** (Nombre de mesures d'ASE au 31.12.2022/Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2023)\*100

**Taux de mesures de placement (enfants accueillis à l'Ase) parmi la population des 0-20 ans au 31 décembre 2022:** (Nombre de mesures de placement au 31.12.2022/Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2023)\*100

**Taux d'actions éducatives parmi la population des 0-20 ans au 31 décembre 2022:** (Nombre d'actions éducatives (AED et AEMO) au 31.12.2022/ Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2023)\*100

**Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des actions éducatives au 31 décembre 2022:** (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2022/Nombre total d'actions éducatives au 31.12.2022)\*100

**Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des mesures ASE au 31 décembre 2022:** (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2022/Nombre total de mesures ASE au 31.12.2022)\*100

**Taux de mesures judiciaires parmi les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2022:** (Nombre de mesures judiciaires au 31.12.2022/Nombre d'enfants confiés à l'ASE au 31.12.2022)\*100

**Parts des placements directs dans les mesures de placements au 31 décembre 2022:** (Nombre de mesures de placements directs au 31.12.2022/Nombre de mesures de placements au 31.12.2022)\*100

**Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pour 1000 familles ayant des enfants au 31 décembre 2023:** (Nombre d'allocataires de la Paje au 31.12.2023/Nombre de familles ayant des enfants au RP 2021)\*1000

### Données sanitaires

**Part de décès par sexe en 2013-2021:** (Nombre de décès par sexe/Nombre de décès total)\*100

**Taux standardisé de mortalité générale en 2013-2021 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de mortalité toutes causes de décès et tous âges.

**Part de décès prématurés (moins de 65 ans) par sexe en 2013-2021:** (Nombre de décès prématurés par sexe/Nombre de décès prématurés total)\*100

**Taux standardisé de mortalité chez les moins de 65 ans en 2013-2021 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de mortalité toutes causes de décès chez les moins de 65 ans.

**Part de décès par cancers en 2013-2021:** (Nombre de décès par cancers/Nombre de décès total)\*100 (code CIM 10: C00-C97)

**Part de décès par maladies de l'appareil circulatoire en 2013-2021:** (Nombre de décès par maladies de l'appareil circulatoire/Nombre de décès total)\*100 (code CIM 10: I00-I99)

**Part de décès par causes extérieures de mortalité et de morbidité en 2013-2021:** (Nombre de décès par causes extérieures de mortalité et de morbidité /Nombre de décès total)\*100 (code CIM 10: V01-Y89)

**Part de décès par maladies de l'appareil respiratoire en 2013-2021:** (Nombre de décès par maladies de l'appareil respiratoire/Nombre de décès total)\*100 (code CIM 10: J00-I99)

**Part de décès par maladies du système nerveux en 2013-2021:** (Nombre de décès par maladies du système nerveux/Nombre de décès total)\*100 (code CIM 10: G00-I99)

**Taux standardisé de mortalité par cancers en 2013-2021 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de mortalité par cancers tous âges.

**Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire en 2013-2021 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire tous âges.

**Taux standardisé de mortalité par causes extérieures de mortalité et de morbidité en 2013-2021 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de mortalité par causes extérieures de mortalité et de morbidité tous âges.

**Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire en 2013-2021 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire tous âges.

**Taux standardisé de mortalité par maladies du système nerveux en 2013-2021 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de mortalité par maladies du système nerveux tous âges.

**Part de nouvelles admissions en ALD par sexe en 2017-2022:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD par sexe/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)\*100

**Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée en 2017-2022 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée toutes causes et tous âges.

**Part de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire en 2017-2022:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)\*100 (code ALD 30: 1-3-5-13)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour cancers en 2017-2022:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour cancers / Nombre de nouvelles admissions en ALD total)\*100 (code CIM 10: C00-C97)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 en 2017-2022:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)\*100 (code ALD 30: 8)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée en 2017-2022:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)\*100 (code ALD 30: 23)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences en 2017-2022:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences/ Nombre de nouvelles admissions en ALD total)\*100 (code ALD 30: 15)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave en 2017-2022:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)\*100 (code ALD 30: 14)

**Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladies de l'appareil circulatoire en 2017-2022 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladies de l'appareil circulatoire tous âges.

**Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée cancers en 2017-2022 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée cancers tous âges.

**Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée diabète de type 1 et 2 en 2017-2022 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de nouvelles admissions

en affections de longue durée diabète de type 1 et 2 tous âges.

**Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée affections psychiatriques de longue durée en 2017-2022 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée affections psychiatriques de longue durée tous âges.

**Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladie d'Alzheimer et autres démences en 2017-2022 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladie d'Alzheimer et autres démences tous âges.

**Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée insuffisance respiratoire chronique grave en 2017-2022 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée insuffisance respiratoire chronique grave tous âges.

**Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée tuberculose en 2017-2022 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée tuberculose tous âges.

**Part de nouvelles admissions en ALD par sexe chez les 75 ans ou plus en 2017-2022:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD par sexe chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus)\*100

**Part de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire chez les 75 ans ou plus en 2017-2022:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus)\*100 (code ALD 30: 1-3-5-13)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour cancers chez les 75 ans ou plus en 2017-2022:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour cancers chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus)\*100 (code CIM 10: C00-C97)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 chez les 75 ans ou plus en 2017-2022:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus)\*100 (code ALD 30: 8)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée chez les 75 ans ou plus en 2017-2022:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus)\*100 (code ALD 30: 23)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans ou plus en 2017-2022:**

(Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus)\*100 (code ALD 30: 15)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave chez les 75 ans ou plus en 2017-2022:**

(Nombre de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus)\*100 (code ALD 30: 14)

**Taux de mères mineures à la naissance en 2022 (en %):** (Nombre de mères de moins de 18 ans à la naissance de leur enfant en 2022/Nombre de mères dont l'enfant est né en 2022 (Population CS8))\*100

**Taux de mères ayant effectué 3 échographies en 2022 (en %):** (Nombre de mères ayant effectué 3 échographies en 2022/Nombre de mères dont l'enfant est né en 2022 (Population CS8))\*100

**Taux de prématurité en 2022 (en %):** (Nombre d'enfants nés prématurément (<37 semaines d'aménorrhée) en 2022/Nombre d'enfants nés en 2022 (Population CS8))\*100

**Taux de macrosomie en 2022 (en %):** (Nombre d'enfants nés en 2022 dont le poids est supérieur au 97<sup>e</sup> percentile (Définition Audipog)/Nombre d'enfants nés en 2022 (Population CS8))\*100

**Taux d'allaitement en 2022 (en %):** (Nombre de mères ayant commencé un allaitement au moment du remplissage du CS8 (intention d'allaitement) en 2022/Nombre de mères dont l'enfant est né en 2022 (Population CS8))\*100.

## index des sigles

<b>AAH</b>	Allocation aux adultes handicapés	<b>CMU</b>	Couverture maladie universelle	<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>ACTP</b>	Allocation compensatrice pour tierce personne	<b>CMUC</b>	Couverture maladie universelle complémentaire	<b>ITEP</b>	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
<b>ACS</b>	Aide au paiement d'une complémentaire santé	<b>CNAMTS</b>	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés	<b>JSMJ</b>	Jeune sous main de justice
<b>ADA</b>	Allocation demandeur d'asile	<b>CPAM</b>	Caisse primaire d'assurance maladie	<b>MAS</b>	Maison d'accueil spécialisée
<b>AED</b>	Actions éducatives à domicile	<b>CPGE</b>	Classe préparatoire aux grandes écoles	<b>MDPH</b>	Maison départementale des personnes handicapées
<b>AEEH</b>	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	<b>CPH</b>	Centre provisoire d'hébergement	<b>MECS</b>	Maison d'enfants à caractère social
<b>AEMO</b>	Actions éducatives en milieu ouvert	<b>CS8</b>	Certificat de santé du 8 <sup>e</sup> jour	<b>MSA</b>	Mutualité sociale agricole
<b>ALF</b>	Allocation de logement à caractère familial	<b>CSS</b>	Complémentaire santé solidaire	<b>ORS</b>	Observatoire régional de la santé
<b>ALS</b>	Allocation de logement à caractère social	<b>DARES</b>	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques	<b>OSC</b>	Observation sociale du Centre-Val de Loire
<b>AME</b>	Aide médicale d'État	<b>DEFM</b>	Demandeur d'emploi en fin de mois	<b>PAJE</b>	Prestation d'accueil du jeune enfant
<b>ANCT</b>	Agence nationale de la cohésion des territoires	<b>DGI</b>	Direction générale des impôts	<b>PACEA</b>	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
<b>APA</b>	Aide personnalisée à l'autonomie	<b>DIRPJJ</b>	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse	<b>PCH</b>	Prestation de compensation du handicap
<b>API</b>	Allocation parent isolé	<b>DNB</b>	Diplôme national du brevet	<b>PMSMP</b>	Période de mise en situation en milieu professionnel
<b>APL</b>	Aide personnalisée au logement	<b>DREAL</b>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	<b>PPA</b>	Prime pour l'activité
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé	<b>DREES</b>	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques	<b>PUMA</b>	Protection universelle maladie
<b>ASE</b>	Aide sociale à l'enfance	<b>DREETS</b>	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	<b>QPV</b>	Quartier prioritaire de la politique de la ville
<b>ASI</b>	Allocation supplémentaire d'invalidité	<b>EAM</b>	Établissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées	<b>RHVS</b>	Résidence hôtelière à vocation sociale
<b>ASPA</b>	Allocation de solidarité aux personnes âgées	<b>EANM</b>	Établissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées	<b>RMI</b>	Revenu minimum d'insertion
<b>ASS</b>	Allocation spécifique de solidarité	<b>EHPAD</b>	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	<b>RP</b>	Recensement de la population
<b>ASV</b>	Allocation supplémentaire du minimum vieillesse	<b>EPLS</b>	Enquête sur le parc locatif social	<b>RQTH</b>	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
<b>ATA</b>	Allocation temporaire d'attente	<b>ESAT</b>	Entreprise de service d'aide par le travail	<b>RSA</b>	Revenu de solidarité active
<b>BIT</b>	Bureau international du travail	<b>ESLD</b>	Établissements de soins de longue durée	<b>RSI</b>	Régime social des indépendants
<b>CADA</b>	Centre d'accueil des demandeurs d'asile	<b>FAM</b>	Foyer d'accueil médicalisé	<b>SAMSAH</b>	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
<b>CAF</b>	Caisse d'allocations familiales	<b>FINESS</b>	Fichier national des établissements sanitaires et sociaux	<b>SAVS</b>	Service d'accompagnement à la vie sociale
<b>CAMSP</b>	Centre d'action médico-sociale précoce	<b>FJT</b>	Foyer de jeunes travailleurs	<b>SESSAD</b>	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
<b>CARSAT</b>	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	<b>FTM</b>	Foyer de travailleurs migrants	<b>STATISS</b>	Statistiques et indicateurs de la santé et du social
<b>CCMSA</b>	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole	<b>IEM</b>	Institut d'éducation motrice	<b>STS</b>	Section de technicien supérieur
<b>CMPP</b>	Centre médico-psycho-pédagogique	<b>IME</b>	Institut médico-éducatif	<b>UEEA</b>	Unité d'enseignement en élémentaire autisme
<b>CDAPH</b>	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées			<b>ULIS</b>	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
<b>CEJ</b>	Contrat d'engagement jeune			<b>ZRR</b>	Zone de revitalisation rurale
<b>CESEDA</b>	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile				
<b>CHRS</b>	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale				